U d'/of OTTAWA
39003002980919

CE

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lejournaldelacom00lafe

LE JOURNAL

DE LA COMTESSE

DE SANZAY

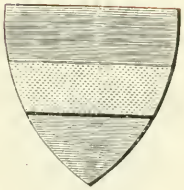

TIRE A 250 EXEMPLAIRES :

232 sur papier vergé ;
6 sur papier de chine ;
6 sur papier chamois ;
6 sur papier de couleur.

143-1A-96 (1)

LE JOURNAL
DE LA COMTESSE
DE SANZAY

INTERIEUR
D'UN
CHATEAU NORMAND
AU XVIe SIECLE

SEP 18 1973

PAR
M. LE Cte H. DE LA FERRIERE-PERCY

NOUVELLE EDITION
AUGMENTEE DE DOCUMENTS NOUVEAUX

PARIS
CHEZ AUGUSTE AUBRY
L'UN DES LIBRAIRES DE LA SOCIETE DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS
RUE DAUPHINE 16

M. D. CCC. LIX

1859

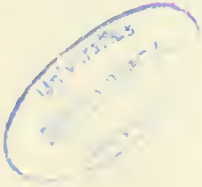

DC
611
.N851L3
1859

Il y a quelques années, nous avions publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* une analyse du précieux Journal de la comtesse de Sanzay; le tirage à part, très-limité, que nous en avions fait faire alors fut épuisé en quelques mois. Cet accueil favorable s'explique par la curiosité qui s'attache aujourd'hui à tous les documents qui mettent en lumière la vie privée d'autrefois. Encouragé par cette bienveillance, nous nous sommes décidé à donner une nouvelle édition de cette étude.

Nous avons donc redemandé à la marquise de Saint-Léonard le vieux registre aux pages jaunies de la châtelaine de la Motte Fouqué, et nous l'avons feuilleté page à page pour réparer nos oublis, et lui faire de nouveaux et plus importants emprunts.

Il nous a semblé qu'il nous restait à étudier plus à fond encore cette société normande du XVIe siècle, si nombreuse, si unie et si hospitalière; nous nous sommes mis à interroger une à une les généalogies de tous les visiteurs du château de la Motte Fouqué, avec la pensée de rendre la vie pour un jour à tous ces morts oubliés sous l'herbe du cimetière de leurs villages, ou endormis sous les dalles de leurs chapelles seigneuriales. Grâce aux prodigalités de la comtesse de Sanzay, toute une province va passer sous les yeux du lecteur; mais, de tous ces noms inscrits si minutieusement sur son journal, combien peu survivent aujourd'hui! Lignou, Carrouges, la Motte Fouqué, grandes demeures où les d'Harcourt, les le Veneur, les Sanzay tenaient leurs états, que vous êtes silencieuses aujourd'hui!

Pour compléter notre première étude sur le prix et la valeur des choses d'autrefois, nous avons voulu interroger tous les livres qui s'en étaient spécialement occupés. Le *Menagier de Paris*, publié par l'un de nos amis, le baron Jérôme Pichon; la *Vie privée des François*, de Legrand d'Aussy; les *Comptes de l'argenterie des rois de France*, édités avec tant de soin par M. Douët d'Arcq; les savantes études de M. L. Delisle sur l'*Agriculture au moyen âge;* l'*Inventaire des meubles de Gabrielle d'Estrées;* le *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne;* les *Recherches* de M. Leber *sur la fortune privée au moyen âge;* celles de M. Lambert *sur Bayeux;* les *Français des divers états*, d'Alexis Monteil; le manuscrit de M. de Brossard, l'une des raretés du chartrier du château des Ils-Bardel; le livre des dépenses de la reine de Navarre (Marguerite d'Angoulême), conservé au château de Couterne, nous ont fourni des notes et des rapprochements précieux. A la bibliothèque de l'Arsenal nous avons eu le bonheur de mettre la main sur les œuvres inédites de René III de Sanzay, le frère aîné de notre seigneur

de la Motte Fouqué. Les recherches qu'il avait faites, à la fin du XVIe siècle, sur le passé de sa propre maison nous ont également servi, et nous leur avons emprunté quelques nouveaux détails.

Enfin nous avons fait suivre le *Journal de la comtesse de Sanzay* par un Appendice, où, à côté de la prose remarquable à plus d'un titre de René III de Sanzay, le lecteur pourra trouver l'épître adressée par Vauquelin de la Fresnaye à notre châtelain de la Motte Fouqué. Pour faciliter les recherches, nous y avons joint une table détaillée, guide indispensable dans ce chaos de noms propres. C'est ainsi que notre mince brochure est devenue presque un livre.

De nos jours, le goût des vieilles choses ne se ralentit pas : convertis en musées, les appartements modernes empruntent à d'autres époques leurs bahuts sculptés, leurs cabinets d'ébène incrusté d'ivoire, leurs fauteuils massifs aux pieds contournés ; le dressoir du moyen âge, la crédence du XVIe siècle (1), s'enrichissent chaque jour de ces mille riens que l'on se dispute au poids de l'or : ici la coupe émaillée de Limoges portant encore les armes de quelque haut suzerain ; là le bronze florentin, ou bien encore quelque

(1) « On souloit nommer cela autresfois *buffet;* mais, comme « les termes ne sont jamais semblables en ce pays-là deux années « consécutives, on le nommoit alors la *crédence.* » (*L'Isle des Hermaphrodites,* supplém. au Journal de Henri III.)

statuette en ivoire; un verre à pied du XVe siècle à côté de ces éblouissantes faïences de Faenza et de Rouen; sur le cuir de Cordoue ou sur la tapisserie d'Aubusson les vieux cadres en bois de chêne étalent leurs capricieux enroulements, leurs découpures de feuillage; la glace de Venise aux larges biseaux reflète les vases de vieux Chine; la pendule d'ébène rehaussée d'or, dont la sonnerie s'était peut-être arrêtée en pleine Fronde, retrouve son socle contre la boiserie de chêne, et se reprend à marquer les heures d'un autre siècle.

Cette religion des souvenirs ne s'est pas arrêtée là; on ne s'est pas contenté d'emprunter à nos pères leurs étoffes et leurs ameublements : de recherches en recherches, on a été amené à vouloir connaître leur vie intérieure, et l'on n'a pas dédaigné de relever les prix des choses même les plus vulgaires, tant l'intérêt s'attachait à tout ce qui pouvait donner une idée de la vie domestique d'autrefois.

Par un de ces hasards heureux qui datent dans la vie d'un bibliophile, un manuscrit du XVIe siècle est venu en nos mains : c'est le journal d'une noble châtelaine, de la comtesse de Sanzay, Marguerite de la Motte Fouqué. A l'aide de ce curieux registre, où la dépense de chaque année se trouve fidèlement consignée, nous pourrons conduire nos lecteurs dans l'intérieur d'un château normand, donner le prix des denrées et des étoffes à la fin du XVIe siècle, et

surtout faire connaître la grande hospitalité qui se pratiquait alors, dans ces demeures que les exigences de la vie moderne nous font trouver si étroites.

Mais avant de suivre la comtesse de Sanzay dans les mille détails de sa vie domestique, disons quelque chose du passé du château de la Motte Fouqué, où elle vécut près de quarante-cinq années : ce sera la préface obligée de son curieux journal.

Le fief de la Motte Fouqué était un plein-fief de haubert, sous la mouvance de la baronnie de la Ferté Macé; il avait droit de haute justice, et s'étendait sur les paroisses voisines de Saint-Patrice et d'Orgères. Un papier terrier de la vicomté de Falaise, en date de 1316, nous apprend, en effet, que « le fye de la Motte doibt service au chastel de la « Ferté de quinze jours, et, en l'enforcement du dict « chastel, deux charrettes une fois l'an, quand le cas « s'offre. (Chaque service estimé à trois sols (1). » Il était, en outre, « tenu envers la dicte baronnie à « dix livres, appelées rentes de *la grande ayde* (2). »

---

(1) En 1225, Philippe Hurepel, seigneur de Mortain et de Domfront, prétendit que la Ferté Macé était un fief mouvant de la vicomté de Domfront. Il y eut enquête de chevaliers, qui déclarèrent que la Ferté Macé était tenue du roi en baronnie. (V. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XV, p. 48.)

(2) Bibl. Imp. *Suppl. franc.*, n° 96. Ce même manuscrit contient un second abrégé du papier terrier de la vicomté de

Avant sa réunion au diocèse de Séez, en 1801, la paroisse de la Motte Fouqué dépendait du doyenné de la Roche Mabile; l'évêque du Mans en avait le droit de patronage et en recueillait la dîme. Nous ne nous arrêterons pas à une vieille tradition imparfaitement justifiée qui, dans les seigneurs de la Motte Fouqué, veut voir les descendants directs des premiers seigneurs de la Ferté Macé, réduits, pour peine de leur forfaiture, à échanger leur nom primitif de la Ferté en celui de la Motte Fouqué (1). Cette prétention, constatons-le ici, se maintint jusqu'à la fin dans la famille de la Motte Fouqué. Pierre de Saint-Remy, dans des notes que nous avons retrouvées, parlant de la mort de sa mère, Madeleine de Saint-Remy, décédée, en 1618, au château de la Motte, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, a bien soin de rappeler qu'elle était la dernière de ce nom, en Normandie, descendue des premiers seigneurs de la Ferté Macé, et que ce nom n'est plus porté que par le baron de Saint-Surin, qui habite en Saintonge, et qui est un cadet de la famille de la Motte (2).

Falaise, en date de 1540. Nous y voyons qu'à cette époque le château de la Ferté Macé était démoli. L'emplacement qu'il occupait, y compris les fossés et places vides, s'étendait jusqu'à la rivière et à la poterne, et contenait « une acre et trois quartiers et demy, et valoit, communs ans, cinq sols. »

(1) Manuscrit de Mme de Lachaux-Montreuil. (*Chartrier du château de Rânes.*) — Journal de Jacques de Saint-Remy. (*Chartrier du château de la Motte Fouqué.*)

(2) Journal manuscrit de Pierre de Saint-Remy. (*Chartrier de la Motte Fouqué.*)

Le premier titre certain que nous pouvons invoquer, c'est la vente des dîmes de l'ermitage de Saint-Patrice faite, en 1304, à Geoffroy de la Motte par les moines de Marmoutiers. Il n'y avait point encore, à cette date, d'église paroissiale dans la commune de Saint-Patrice (1). Le papier terrier de la vicomté de Falaise fait aussi mention, en 1316, de messire Geffroy de la Motte, chevalier « pour le fye de la « Motte. »

Dans les registres de la chambre des comptes de Paris, pour l'année 1339, il est fait mention de Barthélemy, de Jehan et de Huet de la Motte (2). Le 20 mars 1371, Guillaume de la Motte Fouqué rendit aveu d'un franc-fief situé dans les communes de la Motte et de Saint-Patrice (3). Ce fut sans doute lui qui, en 1362, le jeudi avant la Conception, donna reconnaissance à Jehan le Chapelais, chevalier, sieur du Bois-Hamelin, du droit de prendre deux chênes chaque année, dans la forêt de la Motte, pour réparation du manoir du Bois-Hamelin (4).

En 1397, suivant les registres de l'échiquier, Ou-

---

(1) Notes de Mme de Lachaux, extraites du Chartrier du château de Vaujois. (*Chartrier du château de Rânes.*)

(2) La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt,* t. I, p. 890.

(3) *Id., ibid.*

(4) Notes manuscrites de Mme de Lachaux, extraites du Chartrier de Vaujois. (*Chartrier de Rânes.*) — Le Bois-Hamelin, fief dans la paroisse de Saint-Ouen-le-Brisoul. (*V.* Lepaige, *Dictionnaire du Maine,* t. II, p. 392.)

din de la Motte avait été établi tuteur de Guillaume Fouqué (1).

Roger de la Motte Fouqué fournit ses preuves de noblesse à la cour des aides de Normandie, le 7 septembre 1480 (2).

Dans la liste des abbés du Bec figure Jean de la Motte, troisième du nom, abbé du Bec de 1446 à 1452 (3).

Enfin, au nombre des cent dix-neuf chevaliers qui, en 1427, défendirent le Mont-Saint-Michel contre les Anglais, nous trouvons deux chevaliers du nom de la Motte. Ce sont bien là des la Motte Fouqué : nous ne voulons pour preuve de ce glorieux service que la confiscation par Henri V, roi d'Angleterre, des biens qui avaient appartenu à Hamon de Falaise et à Nicole de la Motte, sa femme (4); ces deux chevaliers doivent être Jean et

---

(1) La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 889.

(2) *V.* Piganiol de la Force, cité par la Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. X, p. 528.

(3) Auguste le Prevost, *Notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, p. 112.

(4) Henri V donna à Guillaume de Gaillarbois les biens qui avaient appartenu à Hamon de Falaise et à Nicole de la Motte, sa femme, « de même que les tenoit Guillaume de Falaise, père de Hamon, et Jean de la Motte, père de Nicole. (La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 890.) — En 1388, Jean de Falaise tenait le fief d'Athis de la seigneurie de Condé-sur-Noireau. (*Histoire manuscrite des fiefs de Mortain*, bibliothèque du château de Rânes.)

Guillaume de la Motte Fouqué. Ce dernier épousa Marguerite du Merle, fille du seigneur de Briouze et de Messei, et lorsqu'il rentra dans ses domaines, après avoir longtemps guerroyé contre les Anglais, ses vassaux eurent peine à le reconnaître.

On lui attribue la construction du château de la Motte Fouqué là où il est aujourd'hui : l'ancien château était situé dans la forêt de la Motte, au lieu qui se nomme encore maintenant la *Vieille-Cour* (1). Il laissa un fils, Jehan de la Motte Fouqué, qui rendit aveu de ses terres en juillet 1484 (2), et épousa Marguerite de Hauteville, dont il eut René et Guillaume de la Motte Fouqué, et une seule fille, Isabeau de la Motte Fouqué, laquelle épousa en premières noces Philippe de Harcourt, baron d'Écouché, Longé et Saint-Ouen (3), et en secondes noces François de Montagu, veuf lui-même de Barbe de la Ferrière.

Ce qui rend si difficile la reconstitution précise de la généalogie de cette famille, c'est qu'une de ses branches a possédé la seigneurie de Lonlai-le-

---

(1) *Chartrier du château de Rânes.*

(2) La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt.*

(3) Philippe d'Harcourt était le second fils de Jean de Harcourt et de Catherine d'Arpajon ; il avait épousé en premières noces Françoise de Mareul, et devint le chef de la maison d'Harcourt par l'extinction des deux premières branches. (*V.* la Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 879.)

Tesson, relevant aussi de la baronnie de la Ferté Macé, branche remontant à Jean de la Motte, qui donna aveu, en 1352, d'un membre de fief situé à Lonlai-le-Tesson. En 1513, Guillaume de la Motte était seigneur temporel de Lonlai (1).

L'historien de la maison d'Harcourt cite encore un aveu d'un fief à Crasmenil (vicomté de Briouze), rendu le 13 avril 1352, par Guillaume de la Motte (2), et parle d'une branche établie en Bretagne, qui blasonne ainsi ses armes : de sable à la fasce d'or. La branche de Normandie portait d'azur à la fasce d'or, que les cadets brisaient d'un besant d'or à la pointe (3).

N'oublions pas cette branche de la Motte Fouqué, qui, passée en Prusse après la révocation de l'édit de Nantes, a noblement soutenu l'honneur de ce nom à l'étranger.

« Dans la funeste, mais honorable défaite de « Landshut, nous dit l'historien des réfugiés pro- « testants, le général baron de la Motte Fouqué « tint tête avec huit mille Prussiens au général « Laudon, qui avait sous ses ordres vingt-huit « mille Autrichiens. Il rangea ses troupes en ba- « taillon carré, et, après avoir consumé toute sa

---

(1) Lonleium Tessonis, ancien doyenné d'Asnebec. (*Pouillé manuscrit du diocèse de Séez.*)

(2) La Roque, t. I, p. 890.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 891

« poudre, il continua de combattre à l'arme blan-
« che, repoussa pendant huit heures les attaques
« furieuses de la cavalerie ennemie, et succomba
« enfin sous le nombre, relevant par ce désastre
« même l'éclat de sa réputation (1). Cette belle ac-
« tion, suivant Frédéric II, ne peut être comparée
« qu'à celle de Léonidas et des Grecs qui défen-
« dirent les Thermopyles, et qui eurent un sort
« à peu près semblable au sien (2) »

Laissons encore parler l'historien des réfugiés protestants : « La Motte Fouqué, petit-fils du héros
« de Landshut, après avoir fait les campagnes de
« 1793, 1794 et 1795 comme lieutenant de cavalerie
« dans un régiment prussien, se voua entièrement
« aux lettres, lorsque le traité de Bâle eut rendu la
« paix à sa patrie. Il reprit les armes en 1813, et
« combattit vaillamment à Lutzen, à Kulm et à Leip-
« zig. Dans l'intervalle, entre ces deux périodes
« de sa vie militaire et pendant la longue paix qui
« suivit, il publia divers ouvrages, dont le plus jus-
« tement célèbre est le roman d'*Ondine*, une des

---

(1) Ch. Weiss, *Histoire des Réfugiés protestants*, t. I, p. 200. *Paris*, 1853.

(2) Frédéric II, *Mémoires sur la guerre de Sept ans*, t. II, p. 88. *Berlin*, 1788. — *Biographie de la Motte Fouqué*, écrite par son petit-fils. *Berlin*, 1824. — Le nom de la Motte Fouqué est un de ceux inscrits sur la statue érigée récemment sur la place du château de Berlin, en l'honneur du grand Frédéric et de son siècle. (Ch. Weiss, t. I, p. 201.).

« créations les plus gracieuses de la littérature al-
« mande (1).

Marguerite de la Motte Fouqué, dont nous allons suivre pas à pas la vie, était fille de René de la Motte Fouqué, baron de Saint-Surin, seigneur de la Motte Fouqué, de la Poitevinière et d'Orgères (2), et de Renée de Coué. Son père, Jean de la Motte Fouqué, s'était allié à Françoise d'Anfernet, fille et héritière de Jacques II d'Anfernet, seigneur de Saint-Vigor-des-Monts. Sa sœur cadette, Madeleine de la Motte Fouqué, avait épousé, le 7 septembre 1566, Jacques de Saint-Remy, seigneur de Fié (3) et de Montigné, fils de Jacques de Saint-Remy et d'Yolande de Loré, nom qui au xve siècle fut si populaire, et personnifia glorieusement la résistance à l'étranger (4).

---

(1) C'est le seul de ses écrits qui ait été traduit en français. (Ch. Weiss, t. I, p. 216.)

La baronne de la Motte Fouqué, née Tolle, vient d'en publier à Leipsick une charmante édition ornée de huit gravures coloriées.

(2) René était fils de Guillaume de la Motte Fouqué. (*V.* la Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. I, p 889.)

(3) Fié, seigneurie dans la paroisse d'Assé le Riboul, au Maine, venue dans la maison de Saint-Remy par Isabeau de Montigné, vers 1440. (*Bibl. Impér.*, cabinet des Titres.)

(4) La tradition est que cette maison est une branche cadette de l'ancienne maison de Saint-Remy, originaire de Picardie. La branche de Normandie porte : de sable au chevron d'argent accompagné de trois fleurs de lis d'or ; elle remonte à Jean de Saint-Remy, seigneur de Chauvigné, près d'Alençon, qui,

Suivant la triste nécessité que l'époque faisait aux filles cadettes, Marguerite de la Motte Fouqué entra en religion dans le couvent de la Trinité de Poitiers. Nous avons lieu de douter de sa vocation, puisque nous allons voir bientôt qu'à la faveur des troubles de l'époque elle quitta le couvent, pour suivre Claude de Sanzay, de cette ancienne famille d'Anjou, dont Ronsard a chanté quelque part l'illustre origine :

Mais ainsi que l'on voit toute chose mondaine
Aller en décadence et n'estre point certaine,
Aussi ne voit-on pas, en chacune saison,
Toujours en mesme estat une mesme maison ;
Ains souvent elle change et d'armes et de race,
Car toute chose humaine en ce bas monde passe.

---

d'Isabeau de Montigné, laissa Jean II de Saint-Remy, sieur de Flée, marié à Françoise du Pin, d'où vinrent Ambroise et René de Saint-Remy. — Ambroise s'allia, en 1499, à Guyonne Coaisnon, fille de Pierre Coaisnon et de Julienne de Fesehal, et en eut Jacques de Saint-Remy, beau-père de Madeleine de la Motte Fouqué. Dans le dossier des titres de cette famille, à la Bibliothèque Impériale, j'ai relevé cette quittance :

« Sachent touz que je Pierres de Saint-Remy, escuyer eut receu « de Gillez Damel et Nicole Le Crouete tresor De cest presente « subside de gens d'armes octroye à mons. le Dalphin de Vienn. « par les gens et eu pais de Normandie pour cause de ses guerres « neuf livres par que deus m'estoient de mes gaiges desservis « despuis le present jour de ma monstre jusques au present jour « d'aoust et par compte faict de la dicte somme je me tien pour « bien poié pour tout le temps dessus dict et douné à Rouen « soubz uostre scel, le XII jour d'aoust mil CCC cinquante cinq. » (*Bibl. Impér.*, cabinet des Titres.)

La tienne, mon *Sanzay*, sans avoir rien mué,
A toujours son honneur au mieux continué,
Comme ne venant pas d'une race petite,
Où bien peu de noblesse en la maison habite,
Mais de l'illustre sang des comtes de Poitiers,
Dont tes prédécesseurs furent vrais héritiers.

A la fin de cette belle épître, que nous donnons en entier à l'Appendice, le poëte s'écrie :

Ta maison soit toujours toute pleine d'honneur!
La richesse toujours, et toujours le bonheur
La puissent maintenir, et toujours puisse vivre
Avecques un Sanzay un Ronsard en ce livre (1).

---

(1) Cette pièce de vers a été publiée dans le Ronsard, in-f°, édité par N. Buon, M DC IX, sous le titre *des Blasons*, et dans la nouvelle édition de M. Blanchemain, qui a rétabli la dédicace au comte de Sanzay. Elle se trouve en tête de la Généalogie de la maison de Sanzay, dont la Bibliothèque de l'Arsenal et la Bibliothèque Impériale possèdent toutes deux un manuscrit sur vélin, la première sous le n° 737, la seconde sous le n° 439, *Sorb.* Nous la reproduisons en entier à l'Appendice, et nous signalerons les nombreuses variantes qui existent entre la version imprimée et celle restée manuscrite.

Voici des vers que nous avons relevés sur le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal; le dernier renferme l'anagramme de J. le Ferron, l'historiographe de la maison de Sanzay :

René, mon nom, — Sanzay c'est ma maison. — Mes armes
L'escbiquier que tu vois aux martiaux alarmes. —
Sans ayde, c'est mon cry. Je porte en mes bannières
Ces armes de Poitou qui furent mes premières,
Et à ce que tout soit fatal et que je face
Renaistre comme Œnée en moy René ma race,

Mais revenons à notre châtelaine de la Motte Fouqué, pour ne plus désormais la quitter. A quelle époque s'échappa-t-elle du couvent? Nous ne pouvons le préciser d'une manière certaine; mais nous présumons que ce dut être entre l'année 1568 et l'année 1571. Dans une note de sa main qui nous a été conservée, elle nous raconte comment elle partit, le 1er mai 1568, en compagnie de M. le marquis de Villars (1), de M. et de Mme de Montpezat (2), et de Mme l'abbesse de la Trinité de Poitiers, pour aller prendre les bains à *Caudes-Aigues* et à *Cauderetz* (Cauterets (3).

Le riche rameau d'or d'Hécate trois fois double
Pour devise j'ay prins — Que rien donc ne me trouble :
Ainsi voire au travers de tout *en fer on* passe.

(V. *Bibl. Impér.*, no 439, *Sorb.* — V. l'exempl. de la *Bibl. Mazar.*, no 1903.)

(1) Honorat de Savoie, marquis de Villars, était fils de René de Savoie, comte de Villars, et d'Anne Lascaris. Il avait épousé Jeanne de Foix, fille d'Alain de Foix, vicomte de Castillon, et de Françoise de Montpezat. Il fut maréchal de France en 1571, amiral en 1572. Guy de Montpezat, père de Françoise, avait épousé en 1502 Jeanne de Mareuil. (*V.* la Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 880.)

(2) Serait-ce Jean de Montpezat tué devant Aix le 5 juillet 1593? Cette maison, qui se rattache à Constance de Toulouse, mariée en 1208 à Pierre Besnard, sieur de Sauves, et fille de Constance de France et de Raymond V, comte de Toulouse, porte d'azur au cygne d'argent nageant sur une rivière de même, accompagné de trois molettes d'éperon d'or à la bordure du second émail chargé de seize tourteaux du champ.

(3) Au XVIe siècle, le mois de mai était le mois choisi de pré-

Les voyages se faisaient alors à petites journées : partie d'Angoulême le premier jour de mai, la noble colonie n'arriva que le 13 à *Laruns*, où elle coucha au pied de la montagne.

« Le lendemain, nous dit notre voyageuse, mon-« tasmes la montagne, et fusmes au logis de la « royne de Navarre lui faire la révérence, estant « accompaignée du prince et princesse de Na-« varre, son filz (1) et fille, et de la princesse de « Nevers, qui a espousé le prince de Condé (2).

« Le xve jour de may commençâmes à boyre des « eaux chaudes, et y demeurasmes jusques au 28 de « may. »

En quittant les eaux chaudes, la colonie prit la route de Cauterets. Elle y arriva dès le lende-

---

férence pour aller à Cauterets. « Par le conseil des médecins, « nous dit Marguerite d'Angoulême, le roy de Navarre, à ce mois « de may, s'en va aux baings de Cotteretz, où il se fait tous les « jours des choses merveilleuses. Je me délibère d'aller avecques « luy et faire pour luy ses affaires, car tant est que l'on est aux « baings, il faut vivre comme ung enfant, sans nul soucy. » (*Lettres de la reine de Navarre*, édit. Genin, t. II, p. 189.)

Voir à l'Appendice l'itinéraire de ce voyage.

(1) Henri IV entrait dans sa quinzième année. C'est au commencement de cette même année 1568 que Jeanne d'Albret l'avait envoyé dans la basse Navarre pour y réprimer quelques troubles.

(2) Marie de Clèves. Elle était d'une grande beauté et inspira une vive passion à Henri III. Elle abjura le protestantisme en 1572, peu de temps avant son mariage avec le prince de Condé, et mourut en 1574.

main, après avoir passé par Lourdes et Pierrefitte; elle en repartait le 3 juin. Que de fatigues! quelle pénible route pour ne prendre les eaux que treize jours, et ne se baigner que trois jours à Cauterets! Plus long fut encore le retour : partis de Cauterets le 3 juin, nos voyageurs n'étaient que le 30 à Pranzac; ils y trouvèrent M. et Mme la princesse et Mme de Mézières (1).

Ce fut au retour de ce voyage qu'un événement imprévu décida de la destinée de notre héroïne : son frère, l'unique héritier de sa maison, Jean de la Motte Fouqué, vint à mourir à la fleur de l'âge sans laisser d'enfants. Un brillant avenir s'ouvrait donc pour Marguerite. Déjà à demi-enivrée par les plaisirs du monde, qu'elle n'avait fait qu'entrevoir, elle s'enfuit à jamais du cloître pour suivre le comte Claude de Sanzay, dont elle devint peu de temps après la femme.

Le mariage se célébra sans bruit, car Marguerite n'avait pas seulement rompu ses vœux : ce qui est plus grave encore, elle s'était faite protestante. La province avait les yeux ouverts sur les deux époux. Poétique interprète de la pensée de tous, notre grand satirique normand, Vauquelin de la Fresnaye,

---

(1) Gabrielle de Mareuil, femme de Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières, lequel avait pour aïeul paternel Louis d'Anjou, baron de Mézières, fils naturel de Charles d'Anjou, comte du Maine. (*V.* Généalogie de la maison de Bourdeille, *Œuvres de Brantôme*, édit. de la Haye, t. XI, p. 198.)

tout lié qu'il était avec le comte de Sanzay, ne lui épargne pas quelques malignes allusions dans une longue épître, dont voici les derniers vers :

Je te diray mon avis franchement,
Sans mes raisons déguiser nullement :
C'est qu'au hasard les sentiers et les routes
Suivis de tous me plaisent par sus toutes,
Et qu'il vaut mieux aller le grand chemin
Que de passer dans le clos du voisin (1).

Claude de Sanzay (2) était le troisième fils de René II de Sanzay et de Renée du Plantis (3),

---

(1) Nous donnons cette satire à l'Appendice ; on y trouvera quelques détails piquants sur les mœurs du temps.

(2) Claude de Sanzay, sieur de Cossé, portait : de Poitou écartelé du Plantis, contre-écartelé de Bretagne et de Cossé, chargé de Sanzay, qui est échiqueté d'or et de gueules.

(3) Armes des du Plantis : d'or fretté de sable. Armes des Cossé : de sable à trois fasces d'or dentelées par le bas.

Voici la descendance de René II de Sanzay et de Renée du Plantis :

1° René III, marié à Charlotte de Thais, fille de Jean de Thais, capitaine général de l'artillerie de France, et de Charlotte de Mailly ;

2° Christophe de Sanzay, sieur de Saint-Macaire, qui entra dans les ordres ;

3° Claude de Sanzay, sieur de Cossé, marié à Marguerite de la Motte Fouqué ;

4° Charles de Sanzay, sieur de d'Ardanne ;

5° Anne de Sanzay, comte de Magnanne, filleul de messire Anne de Montmorency, connétable de France.

comtesse de Magnanne, dont la mère était une Cossé. Ce René II de Sanzay, qui fut longtemps gouverneur de Nantes, avait mal mené les affaires de sa maison : sans mesurer son dévouement au chiffre de sa fortune, il avait levé et entretenu à ses frais de nombreux hommes d'armes, voire même des gentilshommes pour faire service au roi François Ier ; enfin de longs et coûteux procès étant venus précipiter sa ruine, il s'était vu dans la dure obligation de vendre une partie de ses biens et d'engager les autres. « Au reste, homme de bien estoit-il, « bon chrestien, bon serviteur des roys et bon amy « de ses amys (1). »

Il est temps de laisser parler elle-même la comtesse de Sanzay :

« L'an mil cinq cens soixante et onze, le XIII de « mars, nous espousâmes, et nostre contrat de ma- « riage fut passé et acordé par davent un notaire de « la cour d'Angers nommé Foullin. » Elle pouvait avoir alors de vingt-six à vingt-sept ans.

Le 13 d'avril suivant, elle prit possession de la terre de la Motte Fouqué, dont la forêt seule contenait 1,325 arpents, et fit partage avec sa sœur, Madeleine de la Motte Fouqué.

Le château de la Motte Fouqué ne devait pas alors avoir grand mobilier. « Pour commencer à

(1) Généalogie de la maison de Sanzay, *Biblioth. de l'Arsenal*, n° 737.

« nous meubler, nous dit-elle, advons achepté à la « Guibré (1) deux cielz de lit sans rideaux de bro- « derie sur estamet bleu L escus sol (2).

« Quatre catelongnes blanches XXIIII l. t.

« Deux catelongnes rouges (3) XVI l. t.

« Un pavillon (4) et deux matraz XXX l. t. (5).

« Un ciel vert à broderie XXV l. t.

« Un mortier XXXV soubz.

---

(1) La foire de Guibray était alors, avec la foire de Beaucaire, une des plus importantes de France. (*V.* les détails donnés sur Guibray, par M. Galeron, dans sa *Statistique de Falaise*, et *V.* de Caumont, *Statistique monum. de l'arrond. de Falaise*, p. 277.)

(2) Écus au soleil. Le 2 novembre 1475, Louis XI fit faire des écus d'or *au soleil*, ainsi nommés parce que, au-dessus de la couronne, il y avait un soleil, du même titre que ceux qu'on appelait *à la couronne;* mais ils étaient plus pesants, parce qu'ils étaient de 70 au marc. (Leblanc, *Traité des monnaies*, p. 9.)

(3) Catelongnes (couvertures). Ce mot est encore employé dans nos campagnes.

(4) On consacrait de fortes sommes à ces tentes, dais et pavillons, témoin ce pavillon compris dans l'inventaire des meubles de Gabrielle d'Estrées, estimé 3,000 écus. « Il était en tafetas « blanc, en broderie d'or et d'argent, semée d'oyseaux, bestions, « fleurs et autres crotesques de soye de toutes coulleurs, garny « de son chapiteau de satin blanc, ouvré de pareil ouvrage que « le pavillon. » (De Fréville, *Notice historique sur l'inventaire des biens meubles de Gabrielle d'Estrées*, Biblioth. de l'École des chartes, t. III, p. 148.)

(5) « *Materaz*, *matheraz*, *matras*, *matelas*. Edouard Thadelin « pour quatre pièces de samit, pour faire un *matraz* et un coussin, » XVI escus la pièce. » (Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France*, p. 186.)

« Une boîte d'acier (1) c soubz.

« Plus, j'ai achepté cent livres de veselle d'estaing sonnant à sept soubz et demy la livre (2).

« Deux douzaines et demye de petites escuelles.

« Deux douzaines de plus grandes.

« Huit platz, IIII grandz et IIII petitz.

« Troys douzaines d'assiettes, IX socieres.

« Troys potz, troys pintes, deux chopines.

« Une eguere d'estaing (3).

---

(1) « Ung grand miroir d'acier ouvré et doré. » (Inventaire de Charles VI, 1399.)

(2) Voici ce que possédait en vaisselle d'étain l'archevêque de Reims, en 1389 :

« XVIII plats, grands et moyens, XLVIII escuelles, une jatte « quarrée, deux quartes quarrées, deux quartes rondes à façon « d'argent, une pinte quarrée, deux pots de trois chopines à façon « d'argent, un pot à ausmone et une chopine de potin, pesant « tout environ C et LV livres d'estaing. » (Testament de l'archevêque de Reims. — V. *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne*, édit. Migne, p. 720.)

« Devant le Palais à Paris, nous dit Guillebert de Metz, de- « meure *un pottier d'estaing*, ouvrier de merveilleux vaisseaux « d'estaing, et tenoit des rossignols qui chantoient en yver. » (*Description de Paris au* XVe *siècle*, édit. de Leroux de Lincy, p. 54.)

« En 1423 la livre d'estaing valoit IIII soubz. » (Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France.*)

(3) Les aiguières destinées à contenir l'eau, soit pour le repas, soit pour les ablutions, étaient en général fort riches. Il y en avait d'or et d'argent ; souvent elles étaient émaillées, quelquefois même c'étaient de véritables objets d'art :

Une aiguière ciselée et émaillée, pesant 2 marcs, 4 onces,

« Quatre chandeliers de cuivre de Villedieu, VII l. XIII s.

« Plus, un baquet de cuivre VIII l.

« Un chaudron à passer poix et un autre avecq une poële pour la cuisine IIII l. t.

« Plus, un grand chaudron et un petit poëlon à « faire bouillie IIII l. t. »

Cette longue nomenclature d'ustensiles de ménage nous remet en mémoire ce que disait un poëte du XVe siècle, Eustache Deschamps, dans son *Miroir du Mariage :*

Et si leur fault encor avoir
Beaux lis, beaux draps, chambres tendues,
Dreçoirs, grant nombre de vaiselle,
Maint plat d'argent et mainte escuelle,
Si non d'argent, si com je tain,
Les faut il de plomb ou d'estain;
Pintes, pos, aiguiers, chopines,
Salieres, et pour les cuisines
Faut poz, paelles, chauderons,
Cramaulx (crémaillères), rostiers, sausserons (1).

---

17 estel. (Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France*, p. 170 et 345.)

Un lyon d'argent, doré, cizelé en manière d'aiguière.

Une aiguière quarrée, dorée et lozengée d'aimaulx des armes de France. (Inventaire du duc de Normandie. — V. *Dictionnaire d'orfévrerie*, édité par l'abbé Migne, p. 50.)

(1) Eustache Deschamps, *le Miroir du Mariage*, édit. de Crapelet, p. 210.

Au mois de mai de l'année suivante (1573), en bonne ménagère, la comtesse de Sanzay commence à acheter du linge :

« D'abord dix-neuf aulnes et demye de toile « d'œuvre de lin à faire tablez, avecq neuf aulnes « de grandes serviettes; le tout revient à IIII^XX VIII l. « XV soubz.

« Plus troys douzaines de serviettes déliées de « mesme œuvre XXIIII l. t.

« Troys douzaines et demye de grosses serviettes « d'œuvre de lin IX l. t.

« Quatre-vingt-dix aulnes de toile de Laval pour « faire draps et chemises à XX soubz l'aulne.

« Deux cens LX livres de pleumes d'oye pour faire « des litz à VIII soubz et demy la livre.

« Plus, en *coiti* pour faire les *coittes* (1) XXX l. t.

« En toile de lin pour chemises XXX l. t. XII s. (2).

---

(1) Le vieux français disait *coute* et *couste* :

> Mais il n'i ot *coute*, ne oreiller,
> Ne couvretoir qui vausist un denier.

Auberis li Borgonnous, dans Keller, *Romsart*, p. 238. (Vers cités dans le *Dictionnaire du Patois normand* de M. du Méril.)

Pour deux taies, une à *couste*, et autre à coussin 9 l.

Pour entaier la *couste* 10 s. (Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France au* XIVe *siècle*.)

(2) Dans le compte d'Etienne la Fontaine de l'an 1352, la toile bourgeoise est prisée 3 sous 6 deniers l'aune.

La toile déliée (fine) 7 s. 6 d.

La toile de Compiègne 9 s.

La toile de Reims (fine) 8 s. (*Id.*, *ibid.*)

« Une douzaine de draps de *lanfez* XII escus (1).

« Sept aulnes et demye de futaine blanche à XXX s.
« l'aulne III escus et demy.

« Un tapis vert de trois aulnes X livres. »

Les années suivantes, elle y ajoute 90 aunes de toile de Laval ; de plus elle fait faire 44 aunes de toile de chanvre *en estoupes* pour draps. Enfin elle achète « quatre *tablez* de chanvre en œuvre, de « trois aulnes chacune, à IIII livres V soubz *le ta-* « *blez*, qui est en tout XVII livres, et elle a fait faire « trois douzaines de serviettes de mesme ouvrage « et de mesme fil. »

Quelle pouvait être la dépense du jeune ménage et de leur maison?

En 1483, la toile fine de Cambrai valait 1 livre l'aune. (Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée.*)

Au commencement du XVIe siècle, suivant notre vieux chroniqueur de Bras de Bourgueville, « les toiles de Hollande valoient de 20 à 25 sols l'aune, les communes toiles ne passoient point 10 à 12 sols. » (*Recherches sur Caen*, p. 83.)

En 1596, durant son séjour à Rouen, où elle fit ses couches, Gabrielle d'Estrées acheta quatre cent dix aunes de toile du pays. (De Fréville, *Inventaire des meubles de Gabrielle d'Estrées*, Biblioth. de l'École des chartes.)

(1) « *Lanfais, lanfois*, est un mot dont se sert notre peuple pour dire de la filasse qu'on met à la quenouille, proprement de la filasse de chanvre. Je ne sçais si ce mot n'auroit point esté corrompu du latin *lanificium.* » (Moisant de Brieux, *les Origines de Coutumes anciennes*, p. 142.)

Suivant M. du Méril, ce mot viendrait peut-être du breton. (V. *Dictionnaire du Patois normand*, p. 248.)

Voici les chiffres de l'année 1574 :

VI bœufs, évalués à LXIX livres le couple (1).

IX vaches grasses, estimées en moyenne XIII l. t.

XII moutons gras, à XXX livres les douze (2).

V à VI pourceaux gras (le lard valait à cette époque IV sous la livre).

Et pour aider à passer cette grosse nourriture :

---

(1) En 1195, en Angleterre, le prix moyen du bœuf et de la vache était de 4 sols. (L. Delisle, *Etudes sur la Classe agricole*, p. 612.)

En 1331, un bœuf valait 7 l. 13 s. 4 d., chiffre représentant, au pouvoir actuel de l'argent, 229 fr. 88 c.

En 1458, un bœuf gras valait 8 l. (Leber, *Appréciation de la fortune privée au moyen âge.*)

Nous trouvons dans le journal manuscrit de M. de Brossard, conservé dans le chartrier du château des Ils-Bardel, qu'en 1661, deux bœufs maigres, destinés à être engraissés, furent achetés 55 l. au marché de Condé-sur-Noireau, et revendus 75 l.;

Qu'en 1680, trois vaches grasses furent vendues 72 l., et deux vaches maigres achetées 36 l.;

Qu'en 1698, deux bœufs de *harnois* furent payés 117 l.

(2) En 1255, l'archevêque de Rouen estimait cent soixante-treize moutons et quarante-six brebis de son bétail du manoir d'Alihermont à 4 sols 6 deniers pièce. (L. Delisle, *Etudes sur la Classe agricole*, p. 614.)

Le prix d'un mouton était, en 1361, de 12 s. 3 d., et de 7 s. 8 d. en 1458. Au pouvoir actuel de l'argent, ce prix représenterait 38 fr. 70 c. pour 1361, et 14 fr. 5 c. pour 1458. (Leber, *Appréciation de la fortune privée au moyen âge.*)

VII pipes de vin clairet, à XXX livres la pipe (1).

IV poinçons de vin d'Orléans à XXV livres le poinçon (2).

VIII tonneaux de cidre, dont le prix, cette année-là, était de XXVI livres le tonneau, et qui variait de XII à XXX livres, suivant les années (3).

---

(1) Deux poinsons font une pippe,
Et deux pippes font un muy.

(Reine de Navarre, *Marguerites de la Marguerite*, édit. de J. de Tournes, t. II, p. 342.)

On appelait vin clairet celui qui n'était ni rouge ni blanc. Il y en avait de plusieurs nuances : gris, paillet, œil de perdrix. On estimait beaucoup ces couleurs bâtardes. (Legrand d'Aussy, *Vie privée des François*, t. III. p. 6-7.)

(2) Louis le Jeune faisait des largesses de son vin d'Orléans. — En 1510, quand les ambassadeurs envoyés par l'empereur Maximilien à Louis XII traversèrent la France pour aller trouver le Roi à Tours, la Reine, à leur passage à Blois, leur envoya *trois barils de vin vieil* de Beaune et d'Orléans. (*Id., ibid.*, p. 7.)

En 1444, à Gaillon, le baril de vin (ou quart du muid) est estimé à 20 s.

En 1459, à Evreux, une *demi-queue* de vin (un muid), 110 s. (L. Delisle, *Etudes sur la Classe agricole*, p. 610.)

En 1469, le vin était à 6 l. 8 s. le poinçon. (*Entrée du duc d'Orléans à Tours*, Vergniaud Romagnesi.)

En 1492, le vin coûtait 2 d. 1|2 la pinte, et une basse messe était payée 1 s. 3 d. — Il y avait donc six pintes de vin à boire dans le prix d'une messe du XVe siècle, et l'on n'en trouverait pas deux à prendre dans les 20 s. qu'on donne aujourd'hui en pareil cas. (Leber, *Appréciation de la fortune privée au moyen âge.*)

(3) En 1459, à Rouen, une queue de cidre (deux muids) était

A ces chiffres, il faut ajouter XXII livres pour la provision de sel, à II livres le boisseau (1).

Plus, XV livres pour la provision annuelle de sucre, qui valait alors XXII sous la livre (2);

Plus, XXIII livres pour le poyvre, la noix de muscade, le clou de girofle et le gingembre (3).

---

estimée 65 s., et la même année, à Evreux, 4 l. 10 s. (L. Delisle, *Études sur la Classe agricole*, p. 610.)

En 1542, d'après les tables de M. Leber, le muid de cidre coûtait 1 l. 10 s., ce qui mettait la queue à 3 l. (Leber, *Appréciation de la fortune privée.*)

Le tonneau, d'après M. L. Delisle, semblerait devoir être de la même contenance que la queue. Il est donc facile de suivre la progression du prix qui s'explique par la décroissance du pouvoir de l'argent.

(1) Voir les curieux détails donnés sur la cherté du sel par M. Leber, dans son *Essai sur la fortune privée au moyen âge*, note B, p. 283. — Au XVIIe siècle, le minot de sel du poids de 100 livres, et qui, rendu à Paris, revenait à l'État, à 25 s., était revendu 42 l. (classe de la grande gabelle), et 25 l. (classe de la petite gabelle.)

(2) Voici, suivant M. Leber, les variations du prix du sucre :

En 1426, 8 s. la livre, représentant, au pouvoir actuel de l'argent, 14 fr. 41 c.

En 1542, 3 s., représentant actuellement 2 fr. 20 c.; en 1492, par exception, la livre de sucre coûta 2 l.

(3) Voici, suivant le *Ménagier de Paris*, t. II, p. 112, les prix des épices au XIVe siècle :

« Une livre pouldre de gingembre colombin, 11 s.

« Un quarteron gingembre mesche, 5 s.

« Demie livre canelle batue, 5 s.

« Deux livres sucre en pierre, 16 s.

Plus, cc livres de beurre pour la provision du carême à VIII livres le cens (1).

Plus cc livres de harengs LXXV soubz (2).

Plus XVII poingnées de mollues du moulin de la Motte, à V soubz pièce;

Plus, IIII^XXXII carpes, peschées dans les étangs de la Motte.

Notons ici que le canon de Matignon, assiégeant Montgomery dans le château de Domfront, devait se faire entendre jusqu'au château de la Motte Fouqué, car, durant les trois semaines que dura le siége, « le temps fut calme, sans vent ni pluie, « sans une seule nuée qui pût obscurcir la clarté « des étoiles » et favoriser la fuite de Montgomery et de la poignée d'hommes restés avec lui; mais

---

« Un quarteron clou et graine, 6 s.

« Demi quarteron poivre long, 4 s. »

La plus renommée des pâtes, au XVIe siècle, était le gingembre confit. (Legrand d'Aussy, *Vie privée des François*, t. II, p. 326.)

En 1450, la livre de poivre en grain valait 4 s. 4 d.; la livre de gingembre 8 s. 5 d. (*Leber.*)

En 1597, la livre de gingembre valait 20 s.; la livre de poivre 20 s.; la demi-livre de clous de girofle 41 s. (*Journal manuscrit de la comtesse de Sanzay.*)

(1) La livre de beurre, en 1427, valait, suivant M. Leber, 1 s. 2 d., ce qui, au pouvoir actuel de l'argent, représente 2 fr. 33 c.

En 1466, à Bayeux, la livre de beurre estimée 7 d. (L. Delisle, *Etudes sur la Classe agricole*, p. 619.)

(2) En 1499, le cent de harengs coûtait 16 s. 8 d., évalués par M. Leber à 22 fr. 90 c.

notre châtelaine n'a pas une phrase pour cette grande lutte (1).

« En ceste mesme année, reprend-elle, advons « fait faire ung *pressouer,* qui nous revient tout « parfaict à cens vingt livres tournoys. »

Le premier acte de propriété du comte et de la comtesse de Sanzay avait été de construire une forge, qui de ce moment prit le nom de *Forge de Cossé,* qu'elle a gardé depuis. L'emplacement leur en avait coûté 100 livres, la construction, avec les divers ustensiles, 6,000 livres. L'affaire était bonne : ils louèrent leur forge, le 17 décembre 1571, au sieur Pierre Chouet, pour 1,400 livres par an.

En commençant, ils avaient eu de grandes charges, de lourdes dettes à payer (2). Pour y faire face,

---

(1) Montgomery arriva à Domfront le 17 mai ; il ne fut attaqué dans la ville que le 23, sur les dix heures du matin. Cinq pièces de batteries engagèrent un feu très-vif jusqu'à quatre heures du soir. A ce moment, une large brèche s'étaut faite dans les murailles, Montgomery et ses hommes d'armes se retirèrent dans le château. Durant une semaine on ne put les y attaquer, faute de munitions ; mais l'artillerie et les renforts arrivèrent de tous côtés, et il se trouva un moment près de 15 à 20 mille hommes devant Domfrout, qui, suivant le récit d'un contemporain, « fourragèrent tellement que le pays eust esté ruiné si le siége « eust continué après la moisson. » (*Journal manuscrit de Bois-Pitard.*)

(2) Voici leur passif à cette époque :

« A Friquet, orfevre de Paris, 1,800 livres tournoys et 15 escus sol ; à M. de Lusson, 200 escus sol ; à Bodin, marchant de Bres-

ils vendirent, en 1576, le bois de leur grande forêt, qui était un bois de haute futaie, aux sieurs de la Morlière et Lemore, maîtres de forges, pour le prix de 32,000 livres, dont on devait leur payer 5,000 liv. par an.

Le vin, en 1576, étant fort cher, la pipe de vin blanc de XXX livres étant montée à XLV livres, la comtesse de Sanzay supprima de la dépense le vin d'Orléans, se limita à cinq pipes de vin blanc, et par compensation acheta onze tonneaux de cidre, dont le prix, cette année-là, était tombé à XIII livres le tonneau.

A cette fin du XVIe siècle, le mode de fermage le plus usité en basse Normandie était la métairie. Le maître, de moitié avec son fermier dans le produit ou la perte du bétail, prélevait certaines redevances. Ainsi nous voyons la comtesse de Sanzay louer, en 1577, les deux fermes dites de *la Basse-Cour*, pour le terme de six années ou de six *cuillettes*, et se réserver quatre-vingts boisseaux de seigle, cent soixante boisseaux d'avoine, soixante livres de filasse, quatre-vingts livres de beurre, douze chapons et vingt-quatre poulets. Du froment, il n'en était pas question; on ne le cultivait point

---

suire, 510 liv.; au sieur de Vaucoulleur, 170 liv.; à Fournival, marchant de Paris, 100 escus sol; à Congnet, chapellier à Paris, 200 liv.; à Nouel de Haire, drapier à Paris, 244 liv.; au capitaine des Malletz à Paris, 260 liv.; aux cordeliers de Paris, 500 liv. Somme 6,069 liv. (*Note de la comtesse de Sanzay.*)

alors dans la paroisse de la Motte, et elle en acheta douze boisseaux pour la dépense de l'année, au prix de XXIII sols le boisseau (1). Le cheptel des deux

---

(1) Au commencement du XIVe siècle, le marc d'argent fin étant à 4 livres de compte, le setier de blé, de 240 livres de 16 onces, mesure de Paris, se vendait 13 sols, égalant en poids d'argent, ou d'après le prix du marc actuel, 9 de nos livres de compte des derniers temps.

Au XVe siècle, dans une année tout exceptionnelle, en 1421, le prix du setier de blé s'éleva à 5 liv., équivalant à 185 fr.; mais, en 1492, le setier de blé descendit à 15 s., représentant 3 l. 8 s. 9 d., d'après le prix du marc actuel. (Leber, *Appréciction de la fortune privée au moyen âge.*)

En 1662, le boisseau de seigle valut, à Condé-sur-Noireau, 105 s.; à Falaise, 110 s., avec beaucoup d'ivraie; le méteil, 6 l. 10 s. le boisseau; le froment, 7 l. 1|2 le boisseau; l'orge, 100 s. le boisseau; l'avoine, 60 s. le boisseau; le cidre, 8 s. le pot. L'on trouvait quantité de pauvres morts par les chemins. (*Chartrier du château des Ils-Bardel*, journal manuscrit de M. de Brossard.)

En 1690, suivant M. Lambert, le boisseau de froment, contenant 16 pots, valait 1 l. 18 s.; en 1693, 3 l. 10 s.; en 1706, année d'abondance, 18 s.; en 1709, année de disette, 5 l. 10 s. (*Essai historique sur Bayeux*, p. 209.)

En 1738, le seigle valait 3 l. 15 s. le boisseau; le froment, 5 l.; en 1760, le froment, 4 l. le boisseau. (*Chartrier du château de Flers*, registres du comte de Flers.)

Dans un compte du XIVe siècle, dont nous devons la communication à M. Châtel, conservateur des Archives du Calvados :

« Le boessel de fourment (mesure de Roncheville) est prisé « 2 s. 3 d.; le boessel d'avoine, 7 d.; le boessel d'orge, 18 d.; « la livre de poyvre, 6 s.; le boessel de sel blanc, 2 s.; chappons « (pièce), 18 d.; un gueline (geline), 10 d.; le cent d'œufs, 2 s. « 1 d.; un saulmon, 20 s.; une pare de gans, 15 d.; un fer à « cheval, 12 d. » (Archives du Calvados, *plez de la vicomté de Roncheville*, en 1437, 1438 et 1439. — *V.* L. Delisle, *Etudes sur la Classe agricole*, p. 596 et suiv.)

métairies de la Basse-Cour comptait « VIII bœufs, « XVI vaches, V génisses, VI veaux, VI chevaux, « LXVIII moutons. »

« En ceste mesme année, nous dit-elle, le XXVI de « febvrier, avons marchandé à faire la petite tou- « relle où sont les garde robes du logis de la Motte « à IIII^xx l., la massonnerie en chaux, charpente, « ardoises, clou et serviteurs. »

L'année suivante (1578) un procès amena à Rouen le comte et la comtesse de Sanzay. (Ils plaidaient contre M. de Vassy, sieur de la Forêt-Auvray.) Quelle belle occasion pour la châtelaine de faire des emplettes!

« Advons fait faire, nous dit-elle, au dit Rouen, « un ciel de broderie de satin jaune paillé et de « velours noyr à nos chiffres, et force tableaux de « painture; le tout ensemble nous revient à cent « escus (1). »

L'année suivante, ils s'occupèrent des embellissements extérieurs du château de la Motte Fouqué, et firent tracer une *une grant allée de mille pas de*

---

(1) Dans le manuscrit de M. de Brossard, nous voyons qu'en 1668 les tableaux de Saint-Jean, de Saint-Hubert, de Saint-Ouen et de Saint-Julien, placés à l'autel devant son banc seigneurial dans l'église des Ils-Bardel, lui coûtèrent 12 liv. L'artiste se nommait le Bois le Roux, de Falaise.

Le portrait de Mme de Guise, par de Court, peintre du roi, n'avait coûté que 90 liv. (Monteil, *les Français de divers États*, notes du XVIe siècle.)

longueur, marchandée à *deux cens six livres tournois.*

En 1580, le comte de Sanzay, qui de ce moment se faisait appeler M. de Cossé (1), partit pour Paris, où l'appelait sa place de gentilhomme de la chambre, et où il rendit aveu de la terre de la Motte Fouqué (2). Il en ramena *un coche* (3), qu'il paya cent escus sol, y compris les harnoys des chevaux. Il acheta aussi à Paris de la vaisselle d'argent (4) et quelques hardes d'or, pour cent escus sol. Le lendemain de Noël, il rejoignit la cour à Blois; il y séjourna un mois, puis revint à Paris pour y attendre son père, le comte René de Sanzay, qui lui avait donné rendez-vous, et ne s'y trouva pas. Lassé d'attendre, notre châtelain retourna à la Motte; il y était à peine depuis quinze jours, lorsque son père, arrivé enfin à Paris, le manda auprès de lui.

---

(1) La terre de Cossé, au Maine, lui était venue par sa mère, Renée du Plantis.

(2) Voir cet aveu à l'Appendice.

(3) « Je sortois et entrois librement en coche, nous dit Marguerite de Valois dans ses *Mémoires*, sans que les gardes regardassent dedans. » (*Mémoires de Marguerite*, édit. de M. Guessard, p. 40.)

« Pendant l'hiver de l'année 1576, le roi et la reine alloient souvent se promener en coche. » (*Journal de Henri III*, collection Michaud, 1er vol., p. 62. — *V.* Ramée, *Histoire des chars, carrosses*, p. 69.)

(4) Le marc d'argent valait alors 24 liv. (*Note de la comtesse de Sanzay.*)

Ces trois voyages ne coûtèrent pas moins de 1600 livres.

De son côté, la comtesse de Sanzay achetait pour sa toilette :

« Six aulnes de serge d'Ypres à LXV sous l'aulne;

« Deux onces de passement à border, au prix de XXIII sols l'once;

« Une livre de fil noyr à XXV sous;

« Troys aulnes de gros de Naples incarnatin, au « prix de VII livres et demye l'aulne;

« Le tout à XLV livres tournois. »

Le mardi 17 juillet 1581, la comtesse de Sanzay partit pour Paris, en compagnie *du dit sieur comte*, ainsi qu'elle appelle son mari. Voici son itinéraire, jour par jour, avec le chiffre de sa dépense :

« Le XVII juillet allasmes coucher à Alençon, 14 l. (1).

---

(1) « Nous logeasmes, nous dit Montaigne, à la *Couronne*, qui « est un beau logis et y sert'on en vessele d'argent et la plus « part des lits et couvertes sont de soie. » (*Voyage de Montaigne*, passage à Châlons-sur-Marne.)

Toutes les auberges de France n'étaient pas en un aussi bon renom, et Passerat, dans le sonnet suivant, s'est vengé de l'hospitalité qu'il avait reçue à Artenay et à Angerville :

Qui a rompu l'humaine et divine loi
Qui a trahy sa foy, son pays et son Roy
Et allumé les feux de la guerre civile.

. . . . . .

Quiconque est celui-là, s'il veut que ses pechés
Ne lui soient à la fois devant Dieu reprochés,
Qu'il dîne à *Artenay* et soupe à *Angerville*.

(Voir l'*Histoire des Hôtelleries*, par Francisque Michel et Edouard Fournier.)

« Le mardi XVIII allasmes diner à Beaumont et « coucher à Montigni IX l. t.

« Le jeudi diner à Bonestable VII l. t. ;

« Et coucher à Lafferté Bernard XIII l. t.

« Le vandredy diner à Nogent le Rotroux IX l. t.,

« Et coucher à Champront IX l. t.

« Le samedy diner à Chartres IX l. t. ;

« Et coucher à Armenonville.

« Le lundy diner à Bonnelle IX l. t,

« Et coucher à Pallezeau XI l. t.

« Le mardi XXV diner à Paris XI l. t. ;

« Et souper en la rhue de St.-Anthoine et notre « logis loué à XL soubz par jour (1).

« A Meudon fusmes promener XI l. t.

« A St.-Denys en France LX s.

« Le mardi VIII d'aoust allasmes loger en la rhue « de Saine à la Bergerie; le logis loué à quarante « cinq soubz par jour.

« Depuis fusmes loger à St-Germain en la rhue « Neufve-au-Dauphin à un escu par jour pour le « louage du logis.

« Le IIe de septembre partismes de Parys à nous « en revenir et allasmes coucher à Neaufle VII l. t. « XVIII soubz.

---

(1) En 1578, un dîner chez Lemore, traiteur fameux de l'époque, coûtait par tête environ 5 liv.; au pouvoir actuel de l'argent, 26 fr. 73 c. (Leber.)

V. à l'Appendice le menu d'un souper de Catherine de Médicis à Falaise, lors de son passage en cette ville en 1583.

« Le IIIe diner à Serizay IX l. t.,
« Et coucher en la ville de Brezolles IX l. t. X. s.
« Le IIIIe diner au Creux-Chemin CXV soubz;
« Et coucher au Melle-sur-Sartre IX l. t. XIII soubz.
« Le Ve jour diner à Allençon XIII l. t. et y achetames huit pièces de tapisserie à IIXXLX l. t. et fusmes coucher à la Motte Fouqué (1). »

L'année suivante, la comtesse de Sanzay accompagna de nouveau le comte à Paris. Voici les étapes de ce nouveau voyage :

« Coucher à Sex (Seez) qui estoit le lundy premier janvier ;
« Le mardy diner à Echaufoux et coucher à Laigle.
« Le mescredy diner à Saux et coucher à Escorpin.
« Le jeudy diner à Serizay et coucher à Houdam.
« Le vendredy diner aulx Clays et coucher à St-Clou.
« Le samedy diner à Paris. »

Elle y séjourna trois mois, et n'en rapporta qu'une pièce de toile de lin de vingt-quatre aulnes à XXIIII soubz l'aulne.

A la fin de juillet, elle quitta la Motte Fouqué pour aller visiter son vieux manoir de Cossé au

(1) En 1542, suivant M. Leber, la tapisserie fine de marche ou haute lisse coûtait 5 liv. l'aune, représentant aujourd'hui 73 fr. 33 c.

Maine ; le mobilier en était si délabré qu'elle ne voulut point s'y arrêter, et qu'elle en prit l'occasion d'un voyage à Angers pour acheter des meubles.

Elle en rapporta :

« Une grande garde-robe de sapin, couverte de « cuir et bien ferrée, XVI l.

« Une douzaine de draps de Lenfez, XII escus.

« Deux nappes avec deux douzaines de serviettes « de lin, XVI l.

« Sept aulnes et demie de futaine blanche à XXX s. « l'aulne.

« Deux grandes catelongnes, l'une blanche et « l'aultre verte, XXXII l.

« Un tapis vert de troys aulnes, X l.

« Deux douzaines d'escuelles, quatre platz, deux « douzaines d'assiettes, six socières, le tout d'es- « taing, et se monte le tout pezant soixante-quatre « livres qui revient à VIII soubz la livre, XXX l. « V s. (1).

---

(1) Voici quelles étaient les principales pièces de la vaisselle d'étain d'une famille noble de Rouen, en 1412, suivant un document publié par M. Stanislas de Saint-Germain :

« Six plas d'estain, dont il y en a trois grans et trois petis, douze escuelles d'estain, c'est assavoir six grandes et six petites avec six petis saussiers d'estain, 40 s.

« Item trois pos d'estain à la mesure de Foutaines ; — item une pinte à la mesure de Rouen ; — item deux choppines d'estain à la mesure de Foutaines ; — item deux sallières d'estain, 30 s.

« Item treize grans plas et six petis et ung grant plat d'estain perchie, 56 s. 8 d.

« Plus deux chandeliers de cuivre, L s. (1),

« Un chaudron, un bassin à laver des herbes, qui « sont de cuivre ; une poële de fer avec la cuillère, « une pinte, une chopine et un pot de chambre qui « sont d'estain. »

C'était l'année des emplettes : elle revient à la mi-août pour aller à la foire de Guibray, où elle achète :

« Un couple de chevaux, cinquante escus pièce, « pour ce cent escus (2).

« Deux catelongnes blanches, IX escus.

« En sucre et épicerie, VIII escus.

« En dragée, IIII escus (3).

« Item deux dousaines de grandes escuelles d'estain et six petites, 63 s. 4 d.

« Item cinq sallières d'estain quatre grans et une petite, 7 s. 6 d.

« Item ung benesquiez d'estain, 5 d. (*V.* de Saint-Germain, *Un Partage mobilier en 1412.* — *Bulletin monumental*, t. XVIII, p. 445 et suiv.)

(1) « Item onze candelliers a bougie esmaillies, 25 s. » (De Saint-Germain, *Un Partage mobilier en 1412.*)

(2) Dans l'inventaire des meubles de Gabrielle d'Estrées, il est fait mention d'un attelage de quatre chevaux gris-pommelé « aagez de cinq à six ans, prisés trois cens escus. » (De Freville, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. III, p. 159.)

(3) Voici un compte du XVe siècle qui nous fait connaître ce que coûtaient alors les friandises :

« Ce sont les espices de chambre que Jehan Noble, espicier et vallet de chambre, a délivrées pour M. le duc de Normandie,

« Une livre de soye noire, III escus.

« En selles pour les chevaux, IX escus.

« Quatre aulnes et demye de serge de Beauvoys « pour une robbe, à VI l. l'aulne.

« Une once et demie de passement de soye noire, « à XXXIII s. l'once, et VIII aulnes de frize rouge à « XII soubz l'aulne. »

Pour faire face à toutes ces dépenses vient s'aligner sur le livre de compte une somme de *quatorze mil six cens livres,* prix d'une vente de bois de haute futaie faite au sieur de la Cronerie. Avec le reste de la somme, la comtesse partit pour Paris vers la fin de décembre, où elle passa deux mois ; elle y acheta « cinquante gerbes d'or et

---

Dalphin de Viennois, pour le mois de juillet, contenant trente et un jours.

« Sucre rosat en plato, 36 livres à 8 s. la livre, argent 13 l. 8 s. ;

« Anis confit, 32 livres a ce pris 12 l. 16 s. ;

« Manus christi, 25 livres a ce pris 10 l. 8 s. ;

« Noicsettes confittes, 26 livres a ce pris 10 l. 8 s. ;

« Dragée grosse, 11 livres à 12 s. la livre 6 l. 12 s. ;

« Sucre rosat vermeil, 15 livres à 10 s. 7 l. 10 s. ;

« Citron, 8 livres à 18 s. la livre 7 l. 3 s.

« Eau rose, 12 barilz, 6 s. pièce 72 s. » (Chartrier du château de Ronfeugerai. *V.* le *Ménagier de Paris,* t. II, p. 92 et 122.)

« Annis, madrian, noix confites
« Et autres espices assez
« Que je suy de nommer lassez. »

(Eustache Deschamps, édit. de Crapelet, p. 212.)

« LIII feuilles d'or, au prix de XVI livres; le tout « pesoit deux onces trois gros et un estelin.

« Plus XIII boutons d'or pesant trois onces, deux « gros, une maille, trois grains qui se montent à « IIII^xxV livres tournois VI sous et de façon XIV li- « vres (1). Sur quoy, elle baille au sieur Friquet, « orfèvre, trois onces, deux gros de vieil or. »

Revenue de Paris le 15 février, et n'ayant soldé que très-difficilement les frais de ce coûteux voyage avec le prix d'une nouvelle vente de bois de haute futaie à M. de la Morlière, notre châtelaine se résigna à passer à la Motte le printemps et l'été de l'année 1583.

Son beau-frère, René III de Sanzay, chef de leur maison, qui y était venu pour la première fois, y fut pris de maladie, et y mourut le 25 de septembre.

Dans le journal de notre châtelaine, la mention de cette mort se trouve placée entre un compte de sucre et un compte d'*escuelles* de dessert. Elle ne trouve pas un mot, pas un regret pour cette grande

---

(1) Voici une note de la main de la comtesse de Sanzay :

« Dans Parys, l'once d'or vault 26 livres; les deux gros qui est « le quart d'once 6 l. 10 s.; l'estelin a 28 grains; la maille « 14 grains; le feslin qui est le quart d'estelin 7 grains. »

Suivant Alexis Monteil, la livre d'or valait, au XVIe siècle, 444 fr., et la livre d'argent 37 fr. 10 s. (*Histoire des Français des divers états*, t. VI, p. 182.)

illustration de leur famille ; nous allons essayer de suppléer à cet impitoyable silence :

René III de Sanzay fut l'un des chambellans du roi Charles IX, et fit partie de son conseil privé (1); mais, chez lui, l'homme de guerre l'emporta toujours sur l'homme de cour. Durant vingt ans, il vécut *au plus fort des guerres* (2); treize fois il fut envoyé en ambassade. De tout ce labeur, nous dit-il, « n'ay jamais espéré et ne veulx aultre récom-« pense que continuer la réputation d'estre loyal « chevalier. »

Lorsque l'épée vint à peser à son bras débile, quand l'âge lui commanda la retraite : « Je me « suys résolu à la vie domestique et aux grandes « et presque insupportables affaires de ma maison, « provenants de ceulx desquelz je debvois recevoir « tout bien et contentement (3). »

Etait-ce là une triste allusion au mariage de son frère cadet avec l'héritière de la maison de la Motte Fouqué, devenue protestante ? Nous sommes porté à le croire, car René de Sanzay était profon-

---

(1) Son bisaïeul, Étienne de Sauzay, était l'un des chambellans de Louis XI, et son arrière-grand-oncle, Étienne de Sanzay, commandait, en qualité de colonel général, les francs-archers de France.

(2) Généalogie de la maison de Sanzay. (*Bibliothèque de l'Arsenal*, n° 737.)

(3) *Ibid.*

dément attaché à la religion catholique, et dans de touchantes recommandations qu'il a laissées à son fils aîné, Charles de Sanzay : « Chassez sur toutes « choses, lui dit-il, chassez d'avec vous l'hérésie, « vacquez souvent à oraison ; que *l'abus des preb-* « *tres ne vous facent séparer de l'Église*, et croi- « rez que tout cela sont punitions de nos pe- « chez qui nous rendent indignes d'un meilleur « temps (1). »

Au milieu des camps, le comte de Sanzay s'était toujours senti porté aux recherches historiques. A ses heures de loisir, il déchiffrait les vieilles chartes, feuilletait les anciennes chroniques. Les nobles occupations de son âge mûr devinrent la ressource, la consolation de sa vieillesse. Il voulut réunir, coordonner toutes les notes éparses qu'il avait prises çà et là sur la noblesse et sur les devoirs des gentilshommes ; car il espérait lui, l'homme de l'ancien temps, quelque profit de son expérience et de ses observations pour la génération nouvelle : « Nous sommes, s'écriait-il avec tristesse, « nous sommes, *en nos novalitez*, esloignés des « bonnes et politiques institutions. » Aussi ce qu'il ambitionnait en prenant la plume, c'était « de poul- « ser ses lecteurs à ne plus tant se desvoier du

---

(1) *V.* à l'Appendice ce dernier advis du comte de Sanzay à son fils aîné ; nous l'avons relevé à la Bibliothèque de l'Arsenal. Nous y avons joint la Préface de le Ferron, l'historiographe de la maison de Sanzay, et l'Épitaphe de René III de Sanzay.

« chemin d'honneur et de redresser au plus tôt le « bastiment de cette monarchie sur le premier fon- « dement d'icelle; de paour que ce bastiment sé- « paré du fondement conféré à la noblesse n'attire la « chute de l'Estat, qui se doibt maintenir par la « réduction de tous Estatz en leur premier ordre « et le limite de la monarchie. C'est sans art ou « grammaire qu'il entend écrire, *en style commun « de gentilhomme*, souvent interrompu par les « soings des affaires, amateur de vérité plus que « d'éloquence (1). »

Il ne se contenta pas de léguer de stériles conseils à son fils; il lui parla plus encore par ses propres exemples, fondant à Sanzay « une escole « et collége pour la jeunesse, et une aumosnerie « pour l'hospitalité des pauvres indigents et ma- « lades (2). »

Nous nous sommes proposé d'étudier cette fin du XVIe siècle dans ses mœurs et dans sa vie domestique : ce n'est donc pas une vaine digression que de reposer un instant nos regards sur une si belle figure. Au milieu de la confusion des guerres civiles, dans les plus mauvais jours de notre histoire, il y a toujours eu en France quelques cœurs d'élite, quelques foyers privilégiés où se conservent le respect des grandes choses, le culte des

---

(1) *Bibliothèque de l'Arsenal*, n° 737.
(2) *Ibid.*

traditions, et l'attachement inviolable aux grands principes qui, en dépit des révolutions, nous ont faits tout ce que nous sommes.

La comtesse de Sauzay n'aimait pas à s'arrêter longtemps à des souvenirs tristes. La sécheresse de son journal, quand il s'agit de la mort de l'un de ses proches, ne nous laisse aucune illusion sur sa sensibilité. La mort de son beau-frère lui fit pour quelque temps prendre en dégoût le séjour de la Motte Fouqué, et, au mois de janvier de l'année suivante, elle alla s'établir à sa forge de Cossé, où elle se fit meubler une petite habitation, et où elle tint maison; mais le soin de sa santé l'obligea bientôt à entreprendre un grand voyage. Le 22 juin 1584, elle partit de sa forge pour aller aux bains de Spa.

Suivons-la dans ce voyage à petites journées, qui nous fera connaître les routes que l'on parcourait dans ce temps-là :

« Le XVIIe de juing diner à Joué-Duboys, coucher « au Vieux-Pas.

« Le XVIIIe diner à Ranne et coucher à Argenten « et y sejournames le lendemain.

« Le XXe diner à Vimoutier, coucher à Orbec qui « sont dix lieux la journée.

« Le XXIe diner au Pont-Autour et coucher au « Bouteroude ; sont dix lieux la journée.

« Le XXIIe diner et coucher à Rouan VI lieux et y « sejournames deux jours.

« Le XXIIIIe dudit moys partimes de Rouan pour « aller coucher à Escouys : ce sont sept lieux la « journée.

« Le lundy XXVe passames par Trepagni, ou y a « chateau qui est à madame de Longueville, pour « aller diner à Gisors, qui est une ville, et passa- « mes contre le chateau de Trie qui est à laditte « dame pour aller coucher à Beauvoys en Beau- « voysin, fort belle ville : ce sont XIII lieux.

« Le XXVIe diner à St-Just, qui est une abbaye « de moynes, et coucher en la ville de Mondidier : « ce sont X lieux le jour.

« Le XXVIIIe du mois partismes de la dilte ville, « passames la ville de Roye pour aller diner à Ham « ville et coucher à la Fére ville frontière, ou il « y a fort beau chateau : ce sont XIV lieux la jour- « née.

« Le XXIXe diner à Pierrepont bon bourg, et cou- « cher en la ville de Moncornet : ce sont XI lieux « la journée.

« Le XXXe jour du dit mois nous fumes diner à St- « Jehan qui est un bourg, et coucher à Meziere « ville frontière : ce sont XI lieux la journée.

« Le IIe de juillet 1584 partismes de la ditte ville « pour nous embarquer sur la rivière de Meuze, « passames devant le chateau Renault, qui est à « monsr de Guize, pour aller coucher à Ervain, qui « est un bourg au Roy d'Espagne : ce sont VI lieux « la journée.

« Le IIIe nous nous mismes sur la ditte rivière, « passames à Charlemont, qui est ville de forteresse « au Roy d'Espagne, et deux beaux bourgs tout au- « près appelez *Givet de çà*, *Givet de là*, la rivière « entre les deux ; passames ung aultre chateau ap- « pelé *Chateau-Therry*, forteresse au Roy d'Espa- « gne, coucher en la ville de Dinan : ce sont XII « lieux la journée.

« Le IVe de juillet nous remontames sur l'eau ou « passames une petite ville nommée Louvain, ou y « a chateau, et la ville de Namur et un chateau « nommé *Sansom*, le tout au Roy d'Espagne; cou- « cher à Huy, fort belle ville et fort beau chateau : « ce sont X lieux la journée.

« Le Ve du moys diner en la belle ville de Liége « ou sejournames trois jours (1) : ce sont V lieux la « journée.

---

(1) Faute de renseignements dont notre châtelaine n'est pas prodigue, nous allons recourir aux *Mémoires de Marguerite de Valois*, la femme de Henri IV. Elle y séjourna un mois en 1577, et nous en raconte des choses merveilleuses pour le temps :

« La ville est plus grande que Lion, et est presque en même « assiete, la rivière de Meuse passant au milieu; très-bien bastie, « n'y ayant maison de chanoine qui ne paroisse un beau palais; « les rues grandes et larges; les places belles, accompagnées de « très-belles fontaines, les églises ornées de tant de marbre (qui « se tire près de là) qu'elles en paroissent toutes; les horloges « faictes avec l'industrie d'Allemaigne, chantans et représentans « toute sorte de musique et de personnages. » (*Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. de M. Guessard. p. 108.)

« Le VIIIe dudit moys partimes de Liége pour « aller coucher à Spa ou sont les fontaines à boyre : « ce sont VIII lieux.

« Nous y trouvames les compagnies qui s'ensui- « vent : Madame de Vaudemont aveq toutte sa « suitte; deux princes ellecteurs de l'empire; Mes- « dames de Montafié, de Sassigny, de Prie, du « Renouard, de Singé, de St-Boyre, de Chambray, « de la Personne, de Meneville, de Coullonges, « Darson; mesdamoyselles d'Herne, de St-Lorent, « de Nuelh, de Lansisiere; la vicomtesse d'Allen- « çon, de Grillemont, de Sauceuze, des Quatre « Champs, de Chauvincourt, le Clerc de Parys et « une infinité de gentishommes tant françoys, alle- « mans, espagnolz que angloys, aveq leurs femmes « ou parentes (1).

« Le lundy XXIIIe de juillet partimes de Spa pour « aller diner au chateau de Lambour et coucher en « la ville de Aix en Allemagne, ou sejournames « douze jours pour me baigner : ce sont X lieux.

---

(1) Depuis quelques années, Spa avait dû prendre un grand accroissement; car Marguerite de Valois nous dit, dans ses *Mémoires*, « qu'en 1577 il n'y avoit auprès qu'un petit village de « trois ou quatre meschantes petites maisons, » et sa compagne de voyage, la princesse de la Roche-sur-Yon, « fust conseillée « par les médecins de demeurer à Liége et d'y faire apporter « son eane, l'assurant qu'elle auroit aultant de force et de « vertu, estant portée la nuict, avant que le soleil fust levé. » (*Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. Guessard, p. 109.)

« Le ve du moys d'aoust retournames diner à « Lambour et coucher à Spa.

« Le dimanche XIXe du dit moys partimes de Spa « pour aller coucher à Stavelot qui est un beau « bourg et abbaye souverayne, qui est au prince de « Liége : ce sont que III lieux pour la journée.

« Le XXe dudit moys diner à Gouvi et coucher en « la ville de Debastonne : ce sont dix lieux.

« Le XXIe diner à Hour qui est de l'abbaye de « St-Taber, et coucher à Pallizieux ; ce sont X lieux « la journée.

« Le XXIIe diner à Sedan en y sejournant un jour « entier : ce sont VIII lieux le jour.

« Le XXIIIIe jour St. Berthelemy diner au cha- « teau de Chemeré qui est à mons^r de Coussi et « coucher au Chesne : ce sont V lieux.

« Le XXVe coucher en la ville de Rheims : ce « sont XIIII lieux la journée.

« Le XXVIe du moys, diner en la ville de Fémez « (Fismes) et coucher à Fére (1), qui est à mons^r de « Monmorancy ou il y a fort beau parc : ce sont « XI lieux la journée.

« Le XXVIIe diner à Gandelu, qui est à mons^r de « Thoré, et coucher en la ville de Meaux en Brie : « ce sont XIII lieux.

« Le XXVIIIe dudit moys diner à Yere et coucher « à Parys : ce sont X lieux.

---

(1) Fère en Tardenois.

« Le XXIXe partimes de Parys pour aller coucher « à Ponthoize : ce sont VII lieux.

« Le XXXe diner à Magny et coucher à Escouys : « ce sont XIV lieux.

« Le 1er jour de septembre diner à Rouan, ou je « demeure malade : ce sont VII lieux.

« Le XXVIe du moys partimes de Rouan pour aller « diner au Bouteroude et coucher au Pont-Autour.

« Le XXVIIe diner à Orbec, coucher à Vimoutier ; « le lendemain coucher à Argenten.

« Le XXIXe diner à Ranne, coucher à notre forge. »

Le 9 de janvier 1586, le comte de Sanzay partit pour Paris, et n'emmena pas la comtesse avec lui ; mais, pour lui faire prendre en patience sa solitude, il lui envoya, à la fin de ce mois, une fort belle litière qui coûta VIXX escus ; elle s'en servit pour aller à Carrouges « aux nopces de mademoi- « selle de Bellegarde, qui espousa monsieur des « Mézerés. » Ce vieux château de Carrouges, où, dans une confusion qui n'est pas sans charmes, les lourdes constructions du XIVe siècle s'entremêlent avec les élégantes ornementations de la renaissance, où chaque seigneur a laissé la marque de son passage, chaque époque la trace de son style, ouvrit toutes ses salles alors pour recevoir royalement la province. Le vieux Tanneguy le Veneur, gouverneur du palais de Rouen ; son fils, Jacques le Veneur, lieutenant général en Normandie ; sa belle-fille, Charlotte de Chabot-Charny en faisaient

les honneurs. Au retour, notre châtelaine, émerveillée de tant de luxe, commanda à Alençon, pour achever de meubler le château de la Motte Fouqué, cinq lits, deux buffets, une douzaine d'escabeaux et quatre chaises de cuir. Le tout lui revint à sept vingts livres; pour l'usage de sa maison elle fit, cette même année, « *accouter* à la Ferté Macé cent « six pesets de laine, revenant, l'un portant l'autre, « à deux carolus par peset. » Le tout réduit en livres se montait à 134 livres de laine qui, données au drapier, produisirent 9 aunes de bure, 17 aunes d'estamet, 13 aunes de petite serge pour les pauvres, 17 aunes de serge pour robes.

Aux dépenses de cette même année vint se joindre l'acquisition de 40 arpents de bois dans la forêt d'Andaine, à raison de 60 livres l'arpent (1).

Au moment où une partie des villes de Normandie prenait parti pour la Ligue, le comte de Sanzay, à l'exemple du seigneur de Flers, de Henri de Pellevé (2), tenait pour le roi ; placé entre Falaise et Domfront, où flottait le drapeau de la Ligue, il devait avoir quelques inquiétudes pour sa propre sûreté, ce qui le détermina à faire fortifier le châ-

---

(1) Notons ici que la corde de bois valait 6 sols. La comtesse de Sanzay acheta 900 cordes pour 90 escus.

Suivant M. Leber, le cent de fagots pris dans la forêt valait 8 sols, en 1598.

(2) *V.* notre *Histoire de Flers.*

teau de la Motte. Quant à la comtesse, elle crut devoir se réfugier dans le Maine, et partit pour Cossé le 5 août 1589 (1). Mal lui en prit, car elle fut faite prisonnière en arrivant au bourg de Bas; mais sa détention ne dut pas être de longue durée, puisque nous la retrouvons peu de temps après à la Motte. Au milieu des articles de sa dépense journalière, elle mentionne, dans son journal, la prise d'Alençon et de Falaise par Henri IV.

Ce bourg de Cossé lui était fatal : étant retournée une seconde fois dans le Maine, au mois de juillet 1590, elle faillit de nouveau être prise par ceux de la garnison de Craon « et m'allay sauver, « nous dit-elle, au château de Thevalles (2), ou je

---

(1) Cossé en Champagne, gros bourg du département de la Mayenne.

(2) Dans les Mémoires de Vieilleville, il est question de M. de Thevalles qui « estoit d'illustre extraction, et d'une des plus « anciennes maisons de tout le Mayne. Lorsque la reine Cathe- « rine de Médicis accoucha du duc d'Alençon, le roy lui dépes- « cha un courrier exprès jusqu'au chateau de Thevalles, lui an- « noncer que son gouvernement estoit né, qu'il viut à la cour « pour en prendre possession, ensemble de l'estat de chambellan « du petit prince. » (*Mémoires de Vieilleville*, édit. du *Panthéon litt.*, p. 480.)

Le château de Thevalles entra dans la famille des Maillé Brézé par Jacqueline de Thevalles. Les Maillé n'eurent qu'une fille, qui épousa le grand Condé. Le comte de la Rochelambert l'acheta, au XVIIIe siècle, de Mlle de Charolais. Il appartient encore aujourd'hui à son petit-fils, le marquis Henri de la Rochelambert.

« y fus jusques au VIe d'aoust, le jour St-Sauveur, « que l'on vint me quérir avec XXX arquebuziers à « cheval pour revenir en cette ditte maison de la « Motte. »

Peu de mois auparavant, M. de Sanzay s'était particulièrement distingué dans le combat livré aux ligueurs dans les faubourgs de Mayenne, combat où furent tués près de trois cents des leurs et deux de leurs chefs, Montesson et Moreau de la Béraudière (1).

A la fin de l'année 1591 eut lieu la construction de la chapelle de la Motte, placée sous le vocable de saint Hubert. La maçonnerie en coûta 27 escus sol, la charpente 25 escus, plus les journées de quatre serviteurs pour les maçons à 5 sols par jour (2).

---

(1) La Béraudière, fief dans la commune de Ceaucé, arrondissement de Domfront.

(2) Voici, suivant Alexis Monteil, ce que coûtait la maçonnerie au XVIe siècle : « Journée d'un maçon, 10 s.; celle d'un « maçon limousin, 7 s.; celle d'un manœuvre, 5 s.; le millier de briques, 12 l.; la toise de pierre de taille posée, 85 l. (*Histoire des Français des divers états*, t. VI, p. 276.)

En 1307, suivant M. Leber, la journée d'un charpentier était, sans dépens, de 1 sol, représentant, au pouvoir actuel de l'argent, 5 fr. 70 c. (*V.* L. Delisle, *Études sur la Classe agricole.*)

D'après un registre de comptes de l'église de Marbeuf, dans l'évêché d'Evreux, dont M. Raymond Bordeaux nous communique

La dépense de la maison se ressent du surcroît de monde qu'on eut à nourrir cette année-là. On tua douze bœufs gras et l'on consomma vingt tonneaux de cidre; il ne valait pas moins de 10 escus le tonneau.

Dans les années qui vont suivre, on peut juger de l'état des esprits par le nombre des visiteurs qui vinrent au château de la Motte. A la suite de toutes les crises de guerre civile, de grandes perturbations politiques, il y a comme un désir d'oublier, un besoin irrésistible de se rapprocher, de se voir, une sorte de fièvre de plaisir. La reprise de la ville de Mayenne sur les ligueurs fut une occasion de fête; au nombre des visiteurs, trop longue en serait la liste, nommons François des Chapelles,

---

des extraits, les prix des matériaux et de la main-d'œuvre étaient les suivants en 1580 et 1581 :

Un mille et demy de thuille, 6 l.
Douze boysseaux de caux rendus en ce lieu, 24 s.
Six cents de latte à thuille et une canlatte, 30 s.
Quatre mille et demy de clou à latte, 27 s.
Trois festiez, 2 s. 6 d.
Une journée de couvreur, 3 s.
Six boysseaux de plattre, 30 s.
En 1582 : dix boysseaulx de caux, 25 s.
Six vingtz pieds de pierre, 7 l.
En 1592 : trois boysseaulx de chault, 20 s.
En 1599 : Deux boysseaulx de plattre, 10 s.
En 1600 : Troys cents de tuille rendus ycy, 30 s.
En 1612 : Troys baniaulx de sablon, 30 s.

l'un des 100 gentilshommes de la maison d'Henri III et capitaine de la ville et du château de Domfront (1); Jacques de Vauborel, sieur de Champsegré (2); M. du Champ de la Pierre; Mlle de Saint-Germain, fille de Jean de Saint-Germain, baron de Rouvrou (3); Mlles du Creux (4); Ambroise de Loré, sieur de Coupetrain, qui avait été l'un des gentilshommes ordinaires de Henri III, et qui, lors de la reprise de Mayenne sur les ligueurs, venait de combattre glorieusement aux côtés de M. de Sanzay; Mme de Loré, sa femme, en son nom Suzanne de Hauteville, et sa sœur Mme de Sacey Tillon, la trop célèbre Catherine d'Hauteville (5). L'événement

---

(1) Il était fils de Guillaume des Chapelles, capitaine de Domfront, et de noble damoiselle de Montesson. Sa sœur avait épousé, en 1571, Pierre de Villette, seigneur de Villette et de la Pallu.

(2) Il avait épousé, en 1564, Anne Leverrier, dame de Champsegré. Armes des Leverrier : D'argent à la hure de sanglier de sable défendue d'argent. La famille de Vauborel porte : d'azur à la tour d'argent. Elle est originaire du comté de Mortain, et remonte à un Vauborel compris dans un rôle de chevaliers sous Philippe Auguste.

(3) Armes de Saint-Germain : De gueules au chevron d'argent, accompagné de trois besants de même.

(4) Sans doute Mlles Millet du Bois-Blondel et du Creux. Le fief du Creux (commune de la Sauvagère), appartenait au commencement du XVIIe siècle à Charles Millet. En 1665, l'héritière de cette ancienne famille apporta les fiefs du Creux et du Bois-Blondel à Charles de Villette.

(5) Elle avait été donnée comme fille d'honneur à la duchesse

du jour était l'arrivée d'un détachement d'Anglais à la Motte. Il y séjourna dix jours entiers. Le vin clairet coule à flots, quatre grands bœufs et huit pourceaux gras tombent sous le couteau, dix tonneaux de cidre sont achetés le même jour, deux des chambrières épousent deux des valets de pied, le château est à la joie.

Le 3 janvier 1593 arrivent à la Ferté Macé 2,500 Anglais, « conduitz par leur général Norys, et y « ont demeuré huit jours entiers, » nous dit le journal.

Le 14 février suivant revient une autre armée d'Anglais de 3,000 hommes, conduite par le frère du général Norys (1), et « tous logèrent un jour et « une nuit dans la paroisse d'Orgères et le lende- « main allèrent à Prez-en-Pail. » Le passage de tant

---

de Savoie, et passait pour avoir épousé le cardinal de Châtillon, qui l'emmena en Angleterre. Voici une lettre de Catherine de Médicis à M. de Limoges, qui fait allusion à ce mariage secret : « L'on m'a dit ce soir des nouvelles que je m'asseure qui ne « vous plairont non plus qu'ils m'ont plues ; qui est que M. le « cardinal de Châtillon est marié à une dame de la court. »

Catherine d'Hauteville finit par épouser Urbain de Sacey Tillon, qui portait : de sable à deux épées d'argent passées en sautoir. (*V.* Louis Paris, *Négociations sous le règne de François II*, p. 864 ; le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, t. I, p. 180 ; la Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. II, p. 1390.)

(1) Le général Norys commandait les Anglais et les Écossais envoyés en Flandre par Élisabeth, en 1578, pour combattre Don Juan d'Autriche.

de troupes fait renchérir les denrées : le poinçon de vin clairet monte à 50 livres, la pipe de vin blanc d'Anjou à 26 escus, et le tonneau de cidre à 50 livres.

Avec tant de visiteurs, un cuisinier était devenu une nécessité pour le château de la Motte : le nommé Gabriel fut donc loué à raison de 25 livres par an et d'une paire de souliers (1). Ses talents furent sur-le-champ mis à l'épreuve. Dans les mois d'août et de septembre vinrent successivement à la Motte Jacques de Harcourt, sieur de Hardancourt et de Lignou, et vicomte de Falaise (2); M. Arthur Dupont, sieur de la Blanchère (3); Mlle de Fresne-Boismalet, fille de François Malet, sieur de la Bermondière et de Fresne; Mlle de Bernières et ses deux oncles, MM. de la Roque-Mesnillet (4)

---

(1) « En 1542, le *Maistre Queux* en la cuisine de la royne de « Navarre (Marguerite d'Angoulême), recevait 80 livres de gages « par an. » (Registres de Jehan de Frotté, *Chartrier du château de Couterne.*)

(2) Jacques de Harcourt, seigneur de Hardancourt, de Lignou et de la Nocherie, gentilhomme de la chambre du roi, était le huitième fils de Guy de Harcourt et de Marie de Saint-Germain, dame de la Nocherie. (*V.* la Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. II, p. 1390.)

(3) *V.* pour Arthur Dupont, notre *Histoire du canton d'Athis*, p. 330.

(4) Le fief du Mesnillet relevait de la seigneurie de Bernières (vicomté de Vire). Cette ancienne maison remonte à Pierre de la Roque, vicomte de Valognes, en 1380; elle porte : fascé d'azur et

René de Frotté, ancien gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou, et le fils aîné de Jehan de Frotté, secrétaire de François Ier (1),

---

d'argent de six pièces. (*V.* notre *Histoire du canton d'Athis*, p. 223.)

(1) Don de mil escus au sr de Coterne Frotté, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou. (*Antiq. de Normandie*, t. XVIII, p. 14.)

Dans les lettres de Marguerite d'Angoulême, il est bien des fois question de Jehan de Frotté, sr de Couterne, « homme de grande « expérience, nous dit Charles de Sainte-Marthe, et de bon es- « prit, prudent et ayant peu de semblables au debvoir et à la di- « ligence de son office. » C'est Marguerite qui l'avait marié à Jeanne le Coustelier, fille de Jean le Coustelier, seigneur de Say. Il lui resta inviolablement attaché; et voici les vers que lui inspira la perte de sa bienfaitrice :

Las, je ne puis (tant sont faibles mes sens)
Vous collauder, esprit de Marguerite,
Ny exprimer de vous ce que je sens :
Car votre los (louange) si grand gloire mérite
Que par ma voix et ma veine petite
Narrer ne puis ce qu'en ont veu mes yeuls ;
Mais quand plaira au souverain des Dieus
M'oster le deuil qui pour vous tant me serre,
A vous louer feray encore mieuls
Que n'ay servy vostre corps en la terre.

(Charles de Sainte-Marthe, *Oraison funèbre de la Royne de Navarre*, dans les Épitaphes, p. 128.)

La famille de Frotté, à l'une des branches de laquelle appartenait le général de Frotté, fusillé à Verneuil, est aujourd'hui représentée par M. le marquis Ernest de Frotté, possesseur du beau château de Couterne, rebâti par Jehan de Frotté, au XVIe siècle; et par ses quatre frères, Henri, Louis, Charles et Alphonse de Frotté. Les armes de Frotté sont d'azur au chevron

et de sa sœur la duchesse d'Alençon; Jeanne de Camboul, femme de Léonard de Robillard; Jacqueline de Thiboult, dame du Grès (1) et ses filles; Mme de Mathan, dame de Saint-Ouen et femme de Georges de Mathan, maître d'hôtel ordinaire de la duchesse de Longueville (2); Gilbert de Loré; Jean de Poret, seigneur du Bois-André (3); Jacques de Saint-Remy; Charles de Royer, sieur de la Brizolière (4), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; MM. Achard de Bonvouloir (5), et du Chauvel;

---

d'or, accompagné de deux molettes en chef, et en pointe d'un besant d'argent.

(1) La famille de Thiboult se rattache à Guillaume Thiboult qui, en 1350, épousa Jeanne Blin, dame de Crasmenil. Jean de Thiboult était chambellan du duc d'Alençon, frère de Charles IX. Les armes de cette maison sont d'argent à deux quintefeuilles et une fleur de lis en pointe, le tout de gueules. (*V.* notre *Histoire du canton d'Athis*, p. 438.)

(2) Les armes des Mathan sont de gueules à deux jumelles d'or et au lion de même passant en chef.

(3) Fief dans la commune de la Carneille. La maison de Poret remonte à Guiot Poret, qui, au xve siècle, possédait dans l'Avranchin la terre du Fresne, connue depuis sous le nom de Fresne-Poret. Ses armes sont d'azur aux trois glands d'or. (*V.* notre *Histoire du canton d'Athis*, p. 242.)

(4) La famille de la Brizolière remonte à Fabien le Royer, seigneur de la Brizolière, mort en 1487. (*V.* le Paige, *Dictionnaire du Maine*, t. II, p. 495.)

La terre de la Brizolière est située dans la paroisse de Lucé.

(5) La terre de Bonvouloir est située dans la commune de Juvigny-sous-Andaine. La maison Achard remonte à ce riche

M. de Vigneral (1); Mme de la Bouverie (2); M. de l'Estelle (3); M. et Mme de Champsegré; M. du Bois Dodru; enfin Mme la comtesse de Tillières, Charlotte de Chabot Charny, « venue de Carrouges « dans son *carrosse* (4). »

Pour faire honneur à de pareils hôtes, la com-

Achard, comme l'appellent les chroniques, que les habitants de Domfront députèrent, en 1092, à Henri Beaucler, frère de Robert Courte-Heuze, pour lui offrir de lui remettre leur ville; elle s'est subdivisée, dans la vicomté de Domfront, en trois branches : celle de Bonvouloir, celle de Saint-Auvieu et celle des Hautes-Noes. Cette dernière est la seule restée fidèle au lieu de son berceau. Les armes de cette ancienne maison sont d'azur à un lion d'argent, et à deux fasces de gueules brochant sur le tout.

(1) Vigneral était un fief de la paroisse de Sevray, arrondissement d'Argentan, dont cette famille portait le nom. Ce fut un M. de Vigneral, conseiller au parlement de Rouen, qui, au commencement du XVIIIe siècle, obtint la réunion du principal fief de Sevray et celui de Ferrières à son fief de Vigneral. En 1719, nous trouvons un Jean de Vigneral, vicomte et maire d'Argentan. (De Caix, *Notice sur le prieuré de Briouze*, p. 30.)

(2) La Bouverie, fief dans la paroisse de Tubeuf.

(3) Louis de Brunet, sieur de l'Estelle, baron de Pujols et de Cazeneuve, vicomte d'Ambialet et de Monbahus, conseiller et chambellan du roi de Navarre, qui le traitait avec la plus grande familiarité. (*Lettres missives de Henri IV*, t. I, p. 180; Note de M. Berger de Xivrey.)

(4) « A la fin du XVIe siècle, nous dit Alexis Monteil, l'usage des « carrosses devient tous les jours plus général en France. Il en « est de même en Allemagne, en Italie, où ils sont plus riches, « en Angleterre, où ils sont plus élégants. » (V. *Histoire des Français des divers états*, t. VI, p. 312 et 578. — *Journal de*

tesse de Sanzay s'habilla de neuf et fit faire corps et cotillon aux chambrières.

Les noces de Jacques d'Harcourt, qui épousa à Prez-en-Paille Isabeau Tillon, dame de Sacey Tillon, furent l'occasion de nouvelles réceptions; aussi, en faisant le total de sa dépense, notre châtelaine a-t-elle bien soin d'ajouter : « Nous avons « tué ceste présente année XXV pourceaux, XII *bestes* « *aumailles* (1), sans ce que a fourni le boucher. » C'était justifier le reproche que les étrangers nous faisaient alors, de couvrir nos tables de viande : « Les François, écrivait l'ambassadeur vénitien, « Jérôme Lippomani, sont désordonnés dans leur « manière de manger, car ils mangent quatre ou « cinq fois par jour, sans règle ni heure fixe. Ils « mangent peu de pain et de fruits, mais beaucoup « de viande; ils en chargent la table dans leurs « banquets (2). »

Henry IV, édit. Michaud, p. 192. — *V.* Ramée, *Histoire des chars, carrosses*, p. 88.)

Dans l'inventaire des biens et meubles de Gabrielle d'Estrées, il est fait mention « d'un carrosse doublé par dedans de velours orangé, garny de franges de soye, à crespines d'argent, et piqué par escalles, prisé cent escus. » (De Fréville, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. III, p. 159.)

(1) *Aumailles*, en vieux français, signifiait *bestiaux*.

Les aumailles marcher lentement, pas à pas.

(Vauquelin de la Fresnaye.)

(2) Tommasseo, *Relation des Ambassadeurs vénitiens*. (*Collection des documents inédits*, t. II, p. 568.)

Le premier jour de décembre 1594, le comte de Sanzay, en compagnie de Jacques d'Harcourt, partit pour la cour, où tous deux allaient prendre leur service. Il en revint au mois de février, assez à temps pour assister au service du seigneur de Champsegré, « où il y avoit grant compagnie, tant « gentilz hommes que damoiselles. » Ce deuil fut vite oublié, et le château reprit son joyeux train de vie.

Parmi les visiteurs figurent de nouveaux noms : la nouvelle mariée, Mme d'Harcourt ; sa jeune sœur, Mlle de Sacey Tillon, et M. de Saint-Malo, venus ensemble ; puis M. de Thiboult, Mlles de Montagu (1). Ces dernières firent un premier séjour à la Motte, avec tout leur *train*, en allant au château de Medavy, chez les Rouxel (2) ; elles s'y arrêtèrent

---

(1) Isabeau de la Motte Fouqué, ainsi que nous l'avons dit, avait épousé en deuxièmes noces François de Montagu, lequel laissa deux filles, Renée de Montagu, mariée à René de Quellence, sieur de Mesnil-Garnier, et Jeanne, mariée à Jacques Dayy, bailli du Cotentin et parent du cardinal du Perron. (*V.* la Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 891.)

(2) Commune de Medavy, canton de Mortrée.

Jacques Rouxel, sieur de Medavy, était gouverneur d'Argentan en 1573 : Pierre Rouxel, lieutenant général en Normandie et père du maréchal de Grancey, épousa, en 1586, Charlotte de Hautemer, fille du maréchal de Fervaques. Cette famille remonte à Jean Rouxel, qui épousa, vers l'an 1428, Marie Larconneur, fille de Guillaume Larconneur, seigneur de Medavy. La terre de Medavy, située dans la commune de ce nom, relevait du comté

de nouveau en revenant de Medavy et en allant à Fié, chez les Saint-Remy; enfin, à leur retour de Fié, elles y firent une nouvelle halte, en compagnie de MM. de Loré et de Boissé.

La liste est loin d'être épuisée, et, dans cette marée montante de visiteurs, arrivent presque en même temps Jean de Bron, sieur de Cossesseville, le frère de Jean de Bron, gouverneur de Domfront (1); toute la famille de Frotté (2) et toute la noblesse de Magny (3). Le passage de M. de Saint-

---

de Montgomery par un plein fief de haubert. (*V.* les *Mémoires de Castelnau*, édit. de le Laboureur.)

V. Dénombrement de la terre de Montgomery. (*Bibliothèque Impériale*, nº 9891.)

(1) Cette famille donna encore un gouverneur à Domfront, François de Bron, tué en 1652; il était baron de Fourneaux, sieur d'Aligné et de Cossesseville, et avait épousé Gilonne d'Harcourt, fille de François d'Harcourt, baron de Beuvron et de Françoise de Gaillon. (*V.* le P. Anselme, t. V, p. 149.)

(2) René de Frotté avait épousé, en 1570, Françoise Mandat, fille de Guillaume Mandat, secrétaire du roi et de la reine de Navarre, dont il n'avait qu'un fils, Benjamin de Frotté, déjà attaché, quoique tout jeune, à la personne du prince de Condé; mais trois de ses frères vivaient encore : Léon de Frotté, seigneur de Vieux-Pont, François de Frotté, sieur du Mesnil, et Jean de Frotté, sieur de la Rimblière, auteur d'une branche qui subsiste encore aujourd'hui.

(3) Parmi les maisons nobles qui habitaient à cette époque la commune de Magny-le-Désert, nous citerons la maison de Beauvais, représentée alors par Michel de Beauvais, portant pour armes : fascé d'or et d'azur de six pièces; la maison de Foulogne, dont

Luc (1) qui allait en Bretagne avec son armée, et qui séjourna sept jours dans les environs de la Motte, devint un nouveau prétexte de dépenses et de plaisirs. Un seul cuisinier ne pouvait suffire; le curé de Bannes en amène un second de Chemeré le Roy (2); M. de Sanzay loue les étangs de Thorigny au prix de 400 escus, et fait venir de Bretagne un *traquenart* (3). Le château ne désemplit plus : sans compter les anciens visiteurs, qui n'eurent garde de faire défaut, nommons encore le capitaine la Villière; Jean de Vanembras, sieur de la Coul-

---

les armes étaient d'azur à trois fasces d'or, à la bande brochante de gueules chargée de trois coquilles d'argent; la maison de Caignon, que déjà Montfaut avait trouvée à Magny, et qui était très-nombreuse à la fin du XVIe siècle; elle portait : d'azur à trois bandes d'or, et possédait les fiefs de la Poterie et de Bois-Magny. Nommons encore la famille de Catteï qui se partageait en deux branches, celle de Saint-Ouen et celle de la Magnerie, et les deux maisons de Durcet et de Magny, ainsi nommées des fiefs de ce nom, situés dans la commune de Magny.

(1) François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, fils de Valeran des Hayes, dit d'Espinay, et de Marguerite de Grouches, lieutenant général au gouvernement de Bretagne. Il fut tué au siége d'Ancenis, le 4 septembre 1597. (*Lettres missives de Henri IV*, t. I, p. 689, Note de M. Berger de Xivrey.)

(2) Gros bourg du Maine. C'est dans cette commune qu'est situé le château de Thevalles.

(3) « Un cheval traquenart, soubz poil baï, ayant crain, quene et oreilles coupées, aagé de six ans, garny de sa selle et de sa bride, prisé cent escus. » (De Fréville, *Inventaire des meubles de Gabrielle d'Estrées.* — *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. III, p. 159.)

longe (1); Michel de Montreuil, gouverneur de Cherbourg et bailli du Cotentin, si connu dans les guerres de religion sous le nom du capitaine *La Chaux* (2), et sa jeune femme, Françoise de Mondot, dame de Veaujois et du Bois-Hamelin, et fille de Joachim de Mondot et de Nicole du Bailleul (3); Mlles de Fleury et de Saint-Roch; Desnos et de l'Espine; Claude d'Arquennay, sieur d'Hauteville et du Boys Magny (4); M. de Saint-Hilaire, et M. de Mesange, sieur de Saint-André de Messei; Claude Doynel, sieur de la Saucerie (5); le capitaine Sillet;

---

(1) *V.*, pour la famille de Vanembras, de Caumont, *Statistique monumentale de l'arrondissement de Falaise*, p. 356, et notre *Histoire du canton d'Athis*, p. 416. — En 1471, Jehan de Vanembras était écuyer du duc d'Alençon. Les armes de cette ancienne famille, qui subsiste encore de nos jours, sont d'argent à un chevron de gueules, accompagné de trois feuilles de chêne de sinople.

(2) Michel de Montreuil était fils de Guillaume de Montreuil et de Jeanne de Mailloc; il fut confirmé par Henri IV dans le gouvernement de Cherbourg, que lui avait confié Henri III, auquel il resta toujours fidèle. Il mourut au château de Veaujois en 1621. Il portait : d'argent à trois têtes de cerf de sable. (*V.* L. Delisle, *Mémoire sur les baillis du Cotentin*, dans le t. XIX des *Mémoires des Antiq. de Normandie*, p. 118.)

(3) Joachim de Bailleul était fils de Guillaume de Bailleul et d'Ambroisine des Escherets. (*V.*, pour la maison de Bailleul, le Paige, *Dictionnaire de la province du Maine*, t. II, p. 313.)

(4) Il avait épousé Madeleine de Bourneuf. (*V.* pour la maison d'Arquennay, le Paige, *Dictionnaire du Maine*, t. I, p. 280.)

(5) La terre de la Saucerie (paroisse de la Haute-Chapelle),

MM. des Burlières et de Bois Genest; M. de la Meillière, sieur du Tilleul et de Saint-Maurice (1); MM. de Juilly, de Vouzy, d'Ardanne (2), d'Artray, de Fontenay et de Panon; ces trois derniers « revenant de la guerre à Domfront avec M. de Magnanne (3); » enfin, pour en finir avec cette éternelle liste, le vicomte de Sanzay, allant en Picardie prendre possession de ses biens; le baron d'Écouché (4); les trois frères de la maison d'Amigny; Thomas du Hardas; le sieur de la Croix, prévost du Maine; Jacques de Crux, le nouveau possesseur de l'abbaye de Cerisy-Belle-Etoile, dont il avait

---

donnée par Aliénor d'Angleterre à *Saucier*, son écuyer, fut apportée, au xve siècle, à Jacques Doynel par Guillemette de Villaines, fille de Pierre de Villaines, lequel était de la même maison que Pierre de Villaines dit le Bègue, et que Pierre de Villaines, évêque de Bayeux. La famille Doynel, qui porte : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable, est encore représentée par MM. Olivier et René Doynel; c'est ce dernier qui possède la terre de la Saucerie.

Claude Doynel, dont il est ici question, avait été nommé, en 1598, maître d'hôtel ordinaire de Henri IV.

(1) Il épousa Louise de Couterne et acheta plus tard la terre de Hauteville (paroisse de Charchigné, au Maine). La terre de Saint-Maurice, canton de la Ferté Macé, appartient aujourd'hui à M. le comte de Coutades.

(2) Charles de Sanzay, sieur d'Ardanne.

(3) Anne de Sanzay, sieur de Magnanne.

(4) Sans doute Bonaventure d'Harcourt, le fils d'Isabeau de la Motte Fouqué, cousin germain, à ce titre, de la comtesse de Sanzay.

chassé les moines; René de Bouillé, seigneur de Créance, « *ce Manceau plus fin que le Grec,* » comme disait de lui Henri IV (1); Charles d'Argouges, baron de Rânes, amenant avec lui six gentilshommes du Cotentin (2); Robert d'Harcourt, sieur de Chastignonville (3); Pierre d'Harcourt, marquis de Beuvron (4), avec lequel notre châtelaine venait de

---

(1) Il était fils de René de Bouillé et de Jacqueline d'Estouteville, comtesse de Créance. Henri IV faisait allusion à la manière dont il venait de se tirer d'une embuscade au siége de la ville de la Ferté Bernard, défendue par Comnène, Grec d'origine. (*Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 192.)

(2) Charles d'Argouges était le fils aîné de Jacques d'Argouges et de Renée de Pont-Bellenger, dame de Rânes et de Briouze, dont la sœur avait épousé François d'Orglandes. Cette illustre famille remonte à Vaultier d'Argouges, sieur et patron d'Argouges sous Bayeux, que Guillaume le Conquérant laissa en Normandie pour faire partie du conseil de la reine Mathilde. La princesse de Talmont, belle-mère de la comtesse de la Rochejacquelein, était une d'Argouges. Les d'Argouges portent : écartelé d'or et d'azur, à trois quintefeuilles d'argent. (*V.* la Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 305, et l'*Orne pittoresque*, publiée par M. Léon de la Sicotière.)

(3) Il était le neuvième et dernier enfant mâle de Guy d'Harcourt, baron de Beuvron, et avait épousé Catherine Mallet, dame de Messei et de Landigou; il en laissa cinq filles, dont trois entrèrent à l'abbaye de Sainte-Claire d'Argentan.

(4) C'était le deuxième fils de Guy d'Harcourt; il était né au château de Lignou, dans la paroisse de ce nom, en 1550, et s'allia, en 1577, à Gilonne de Matignon, fille de Jacques de Matignon, comte de Thorigny, gouverneur et lieutenant-général en basse Normandie. Le château de Lignou lui était venu par sa grand'mère, Marie de Saint-Germain Langot.

tenir, à Lignou, l'enfant de Jacques d'Harcourt ; la marquise de Beuvron, sa femme (en son nom, Gilonne de Matignon) ; Jeanne de Pont Bellenger, la seconde femme de Charles de la Brizolière ; M. de Bonvouloir ; Charles de Belley, sieur de la Courbe et du Bois-Thibaut (1), dont le père, Eustache de Belley, avait été un opiniâtre ligueur. Mentionnons encore MM. des Rotours, de Saint-Germain, du Manoir, de la Bouverie.

Les redevances en nature des métairies de la Motte ne pouvaient, quelles qu'elles fussent, suffire à une réunion aussi nombreuse : « Nous advons achepté, « dit la prodigue châtelaine, LXX boisseau de bled, « le froment à IV livres le boisseau et le seigle à « LX sous, et XII tonneaux de cidre à X et XII escus « le tonneau. »

Ainsi en fut-il de la lingerie, qu'il fallut de beaucoup augmenter :

« J'ay fait faire, dit-elle, SIXXXVI aulnes d'étoupes et « ferrons et soixante et troys aulnes en serviettes, « qui est en tout cent quatre vingt neuf aulnes de « toille ; la façon en revient à XI escus et demy.

« J'ay fait faire, ajoute-t-elle, en cette ditte an- « née sept aulnes de tablez de lin à carreaux, et « six aulnes en désirez qui coustent de façon douze « soulz l'aulne.

---

(1) Les magnifiques ruines du château de Bois-Thibault sont près de Lassay.

« Plus XLVIII aulnes de serviettes à carreaux et « XXXVI aulnes de serviettes en désirez, à douze « soubz l'aulne de façon.

« C'est en tout XIII aulnes de tablez, IIII^XX^III aul- « nes de serviettes. Les treize aulnes de tablez à « VII l. XVI s. et les serviettes à XXIIII l. XVIII s. « Somme XXII l. IX s.

« Six couvrechies;

« Six touailles d'oreiller (1);

« Douze aulnes de bure. »

Même augmentation pour les ustensiles de ménage :

« Une grant buye d'estain à X l.;

« Une grant marmite à IIII l. »

La garde-robé de la châtelaine avait aussi besoin

---

(1) Les *Lotties de meubles des extensilles de Guill. du Bosc*, publiées par M. Stanislas de Saint-Germain, contiennent de nombreux articles sur les diverses espèces de linge et de toile au commencement du XVe siècle :

« Trois paire de draps de lin, de deux lez, 25 s.;

« Item deux paire de draps d'estouppes a varles, 13 s. 4 d.;

« Item trois oreillers en tayes, 8 s. 4 d.,

« Item quatre touailles menues, en une piece contenant neuf aulnes ou environ, 16 s. 8 d.;

« Item quatre doubliers, 32 s.

« Item trois petites touailles a laver au pot laveur, 4 s. 2 d.;

« Item une autre touaille de lin a laver aprez disner, 6 s. 3 d.;

« Item une petite piece de toile et deux cuevrechies, 21 s. 8 d. (*Un Partage mobilier en 1412.— Bulletin monumental*, t. XVIII, p. 445.)

d'être renouvelée; elle partit pour Rouen le 11 décembre 1596, où un procès contre M. de Belley de la Courbe appelait M. de Sanzay.

La présence de Henri IV, venu dès le mois d'octobre pour l'assemblée des notables (1) avait amené une telle affluence de visiteurs, que la comtesse eut grande peine à se loger en la *rue Perchere*, au *Chandelier d'or*. Si elle ne put assister au baptême de la fille légitimée de Gabrielle d'Estrées, ni à la messe du Saint-Esprit, qui eut lieu le 1er novembre, la veille de l'ouverture de l'assemblée des notables, elle put voir du moins l'entrée à Rouen du légat, le cardinal de Médicis; et, le jour de Noël, elle entendit sa messe, « dite *à la façon de Rome* »; enfin elle assista à la réception des chevaliers du Saint-Esprit, que le roi fit célébrer à Saint-Ouen les 5 et 6 janvier, « avec beaucoup de solennité et de « magnificence (2). »

Son procès traînant en longueur, elle alla se lo-

---

(1) Henri IV logeait dans l'élégant hôtel, détruit aujourd'hui, des abbés de Saint-Ouen. Gabrielle d'Estrées, qui l'y avait précédé, logeait dans la chambre au-dessus. Ce fut là qu'elle accoucha, le 2 novembre, de Catherine-Henriette, depuis légitimée de France. Groulart, dans ses *Mémoires*, en nous racontant les magnificences du baptême, nous dit « que le prince de Conti « portoit l'enfant qui avoit un drap d'argent doublé d'hermines « mouchetées, la queue longue de six aulnes, portée par made- « moiselle de Guise. » (*Mémoires de Groulart*, collection Michaud.)

(2) V. *Mémoires de Groulart*, collection Michaud.

ger auprès du Palais, et, en attendant le prononcé du jugement, qui lui fut favorable, elle pensa à ses emplettes.

« Achetames, dit-elle, six aulnes de satin noyr « pour faire pourpoint et chausses plissez à VIII l. « et demie l'aulne (1).

« Troys aulnes et un quart de drap pour un « manteau à IX l. V s. l'aulne.

« Un manteau de camelot de six aulnes à qua- « rante-cinq soubz l'aulne.

« Quatorze aulnes de taffetas pour robbe, à cent « soubz l'aulne (2).

---

(1) Dans le livre des dépenses de la reine de Navarre pour l'année 1542, nous trouvons : « Pour dix aulnes de satin noyr, « pour faire robbes à quatre livres 16 s. l'aulne, 48 l. » (Registres de Jehan de Frotté, *Chartrier du château de Couterne.*)

(2) « En 1498, l'aulne de taffetas noyr pour tenture de l'église de Saint-Florentin d'Amboise, prisée à 2 l. » (Leber, *Appréciation de la fortune privée au moyen âge*, p. 100)

Dans le compte de Geoffroi de Fleuri, en l'année 1316, il est fait mention de quatre aunes de taffetas vert, « baillées à Yollent, pour faire bourses cotes pour madame la Royne, à 7 soubz l'aune.» (Donët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France*, p. 35.)

Dans le livre des dépenses de la reine de Navarre pour l'année 1542, « quatre aulnes et demye de taffetas jaulne pour faire doublures, sont prisées à 6 l. 15 s. t., à raison de 30 s. l'aulne. » (Registres de Jehan de Frotté, *Chartrier du château de Couterne.*)

Au commencement du XVIe siècle, si nous consultons le vieux chroniqueur de Bras de Bourgueville :

« L'aulne de bon velours ne coustoit que 100 s. et 6 l., le satin

« Douze aulnes de *serge d'Escot* pour robbes « aux filles à XL soubz l'aulne (1).

« Quatre-vingtz et une aulne de passement à « border à III soubz l'aulne.

« Une aulne et demye d'*estamet* pour laquaix (2) « à CV soubz l'aulne.

« Un chaperon de velours, une coiffe de taffetas, « un masque de velours et un de satin, le tout en- « semble VII escus et demy (3).

« Treize aulnes un quart et demy de satin fa- « çonné.

« Six aulnes de damas à VIII l. XV s. l'aulne (4).

« Huit aulnes de serge noyre teinte en soye un « seizième moyns XXIII l. XVII s.

---

et le damas 60 s., le tafetas 35 et 40 s., la bonne escarlate 100 s., les toiles de Hollande 20 et 25 s., les communes toiles ne passoient point 10 et 12 s.» (De Bourgueville, *Recherches et Antiquités de la province de Neustrie.*)

(1) En 1498, la serge noire, pour le deuil d'Anne de Bretagne, prisée à 6 s. 8 d. l'aulne. (Leber, *Appréciation de la fortune privée au moyen âge.*)

(2) Dans un compte du roi Charles IX, on voit que ses laquais portaient des chausses d'estamet gris. (*Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. VIII, p. 363.)

(3) Un compte de dépense de 1491 porte l'aune de velours bleu uni à 6 l. 4 s., représentant 232 fr. 50 c., et l'aune de taffetas de Florence à 4 l. 6 d. (Leber, *Appréciation de la fortune privée au moyen âge.*)

(4) Dans le livre des dépenses de la reine de Navarre pour l'année 1542, l'aulne de damas blanc est estimée à 6 l. (Registres de Jehan de Frotté, *Chartrier du château de Couterne.*)

« Quatre onces troys gros et demy de passse-
« ment, fine soye noire VI l. XIII s. VI d.

« Une once et demye de soye noire à XXXVI
« soubz (1).

« Plus deux aulnes de serge de Beauvays mi-
« nime (2) à VI l. X soubz l'aulne, et quatre aulnes
« couleur vert de mer à III l. et demye l'aulne.

---

(1) Au XIVe siècle, la soie était si rare qu'elle se vendait alors 3 l. 13 s. la livre, environ un marc d'argent, au pouvoir de 330 de nos francs.

En 1428, le fort de Mercués, assiégé par les bourgeois de Cahors, fut racheté moyennant une pièce de damas ajoutée à 16,000 moutons d'or, monnaie de ce temps.

Vers 1483, l'once de soie valait encore 16 s. 4 d., représentant 24 fr. 28 c. de nos jours. (Leber, *Appréciation de la fortune privée au moyen âge.*)

(2) C'est d'Aubigné, dans le *Baron de Fœneste*, qui nous dira par quels noms étranges on désignait alors les couleurs. (*Aventures du baron de Fœneste*, édit. de M. Merimée, l. II, ch. XI.)

D'après une note de la comtesse de Sanzay, voici comment on blasonnait ou symbolisait les couleurs :

Le minime, *prudence*,
Le vert de mer, le *change*,
Le vert guay, *espérance*,
Le vert brun, *malheur*,
Le zizolin, *audace*,
Le jaune paillé, *jouissance*,
Le jaune doré, *trahyson*,
Le colombin, *douceur*,
Le gris de lin, *attente*,
Le gris, *travail*,
Le tanné, *discrétion*,
La couleur de roy, *justice*,

« Sept gros de gallon de soye minime XXVIII « soubz.

« Une pièce d'estamine à VIII escus et demy la « pièce.

« Cinq aulnes de serge verte pour cotillons aux « filles à CV soubz l'aulne.

« Une coche XXXV escus.

« Du camelot de poil de chèvre pour faire *greques*, « 3 aulnes, X l. X s.

« Quatre aulnes de futaine de Milan pour faire « chausses, VI escus.

« Seize aulnes de gallon blanc à III soubz l'aulne « à LXIIII soubz.

« Demye once de soye blanche XIIII soubz.

« Trois douzaines de bouttons IX soubz.

« Deux aulnes et demye de revesche à LXXV « soubz.

« Une paire de pantoufles à XXX soubz. »

C'est contre cette recrudescence effrénée du luxe que se déchaînait un poëte normand contemporain, Sonnet de Courval, dont le vers énergique a

---

La couleur d'Isabelle, *je meurs*,
Le bleu, *jallouzie*,
Orengé, *désespoir*,
Le noyr, *amitié*,
Feuille morte, *espérance perdue*,
Le blanc, *chasteté*,
Couleur de chair, *cruaulté*.

quelque chose de la crudité de Villon Ne serait-il pas, lui aussi, venu au manoir de la Motte Fouqué, en compagnie du plus Sybarite des poëtes d'alors, de Vauquelin des Yveteaux? Nous le croirions presque à la peinture qu'il nous fait des folles vanités du temps et des capricieuses exigences de la mode, que les lois somptuaires de Charles IX et de Henri III étaient impuissantes à réprimer. L'on dirait vraiment que, dans les vers suivants, il veut parler de notre chatelaine :

Sans scavoir si ses biens, sa terre ou son village
Pourront entretenir ce superbe équipage (1),
Voudra des cotillons d'un taffetas changeant,
De velours, de damas, ou satin esclatant
Qu'il convient d'enrichir de tant de broderie,
De bandes de satin pour la piafferie.
Ce n'est encore rien, il faut mille affiquets,
Bagues, Chaînes, Carquans, Ceintures et Bouquets,
Des Bourses au métier, de belles *Picadilles*,
D'un relief esclatant de bordures gentilles,
Les beaux Gants parfumez, les esmaillez Coutteaux,
Et d'un azur bruny les damasquez Ciseaux;
Les Miroirs façonnez de glace de Venise,
L'Éventail dentelé, les Rabats à la *Guise*,
Tant de Chaisnes de Gée et tant de Bracelets,
De Perles, de Grenats et de riches Collets,

(1) Ce vieux mot est resté en Normandie; on appelle encore *équipage* le trousseau d'une mariée.

Des Rabats à la Neige et à la Fanfreluche,
De beaux Manchons doublez de Martre ou de peluche (1).
Il faut en outre avoir de superbes Patins
D'un velours cramoisi ou de mignards Multins,
D'un Marroquin violet, couleur jaune ou pourprine
Et en teste porter Coëffe à la Jacobine.
Et mille inventions, et autres nouveautez
Mille façons d'habits d'heure en heure inventez.

Le gain de son procès remit la comtesse en goût de dépense; elle fit engraisser quatre grands bœufs, quatre pourceaux à larder, et elle amena de Rouen un nouveau cuisinier qui eut fort à faire pour cette fin d'année, car le château regorgea de monde.

L'année suivante (1598) ne devait le céder en rien comme dépense à celle qui venait de s'écouler : dix compagnies du régiment de Bréauté (2) viennent tenir garnison à la Ferté Macé. Capitaines et lieutenants sont chaque jour sur la route de la Motte. Du Maine, de la Normandie, de l'Anjou viennent et reviennent de nouveaux visiteurs; il faudrait des

---

(1) Sonnet de Courval, *Satyre Ménippée*, Paris, 1609.

(2) Il est question dans les *Lettres missives de Henri IV* du régiment de Bréauté. Leur savant éditeur pense qu'il appartenait, non pas à Adrien de Bréauté, mort dans un combat singulier, à l'âge de seize ans, mais à Adrien de Bréauté, fils d'un autre Adrien de Bréauté et de Jeanne de la Haye, lequel fut bailli de Gisors et colonel du ban et de l'arrière-ban de Normandie. (Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 801.)

pages pour inscrire tous les noms qui se succèdent sur cet éternel registre : ce sont MM. de Bourgneuf, de Courdemanche, de la Roche Patras, de Boycière, le poëte des Yveteaux, le marquis de Villaines, le comte de Créance; MM. de Chivré, de Courvaudon, de Montguyon; M. du Chemin, sieur d'Echalou; MM. de Bonvouloir, de Meaulne, du Motté, et leurs femmes et leurs filles; et les Montreuil, et les Frotté, et les d'Harcourt, et les Loré, et les Saint-Remy; c'est un tourbillon!

La mort de la mère du comte de Sanzay, décédée dans sa terre du Plantis, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, vient interrompre toutes ces joies : c'est un instant de trève forcée ; mais si le château se met en noir, si quelques pièces de camelot sont achetées « pour accouter de deuil M. de Sanzay et ses gens, » la comtesse s'en dédommage au bout de quelques mois :

« La vigile des Roys et le lendemain estoient « céans, nous dit-elle, *Messieurs du Sac* (1) *et*

---

(1) Michel et Guillaume des Rotours, les deux fils aînés de Pierre des Rotours, seigneur du Sacq, et d'Anne Vauquelin, fille de Guillaume Vauquelin, sieur de Sacy et des Yveteaux et conseiller et avocat général au parlement de Rouen. La terre du Sacq vint, au xve siècle, dans cette ancienne famille par le mariage de Denise de la Meslière, dame du Sacq, avec Jean des Rotours. Cette maison a eu pour berceau la paroisse des Rotours, au diocèse de Séez, élection de Falaise ; elle figure dans la salle des Croisades et porte : d'azur aux trois besants d'argents.

« *monsieur et dame de Loré qui dancerent un ballai*
« *avec quatre gentilz hommes et quatre nimphes,*
« *qui s'en retournerent le lendemain* (1). »

L'année 1600, toute brillante qu'elle avait été, devait être éclipsée par celle qui va suivre. Le vicomte de Sanzay amena sa jeune sœur au château de la Motte : occasion bien naturelle de nouvelles réceptions. A la fin d'avril vinrent le comte et la comtesse de Tillières, leur fils aîné, Tanneguy le Veneur, le futur ambassadeur en Angleterre, leurs deux filles; Mlle des Pantollières et trois gentilshommes; puis René de Saint-Remy, tout occupé alors de faire sa cour à sa fiancée, Renée de Sanzay (2); M. de la Chevalerie et plusieurs gentilshommes du Poitou. Pour fêter sa nièce, Renée de Sanzay, la comtesse engage toutes les jeunes filles de la contrée : Mlles de Fleury, du Cruchet, des Buatz, de Saint-Ouen, toutes celles de Magny. Le mariage de Renée de Sanzay, retardé jusqu'au mois de septembre, fut célébré avec beaucoup de pompe. Pour cette grande cérémonie, notre chatelaine fit venir d'Alençon deux tailleurs, qui lui apportèrent « quatre robbes touttes faittes. »

---

(1) Si l'on veut quelques détails sur les ballets, qui faisaient fureur alors, on peut consulter les *Ambassades* d'Antoine de la Boderie.

(2) Elle était fille de René III de Sanzay, frère aîné de Claude de Sanzay. René de Saint-Remy était le second fils de Jacques de Saint-Remy et de Madeleine de la Motte Fouqué.

Les mois suivants virent de nouveaux visiteurs ; enfin une dernière réception, au mois de décembre, couronna cette ruineuse année. Parmi ces retardataires se trouvèrent le comte et la comtesse de Magnanne, le baron et la baronne de Pennemare et leur sœur, « avec trois gentilzhommes et sept damoiselles ». Toute cette colonie, en allant à Paris, séjourna quelques jours à la Motte. Enfin vinrent encore MM. de Goulaines et de la Crespinière, M. de la Métairie et sa fiancée, Mlle de Paragère, M. de Saint-Macaire (1) et M. d'Ocagne, « *d'auprès Séez.* »

Mais tout a une fin ! La mort, la triste visiteuse, vint à son tour frapper à la porte du château : le lendemain de Noël de l'année 1605, le jour de saint Etienne, sur les dix heures du soir, M. de Sanzay décéda. « Il fut, nous dit sa veuve, enterré le jour « des Innocens; le luminaire coûta XII escus, le « drap mortuaire et les armoiries VIII l. Il estoit « âgé de LXVI ans, et moy, ajoute-t-elle, de LXI ans. » Puis elle aligne froidement dans son registre ce qu'elle a pris pour son deuil chez un drapier d'Argentan :

« XXII aulnes et demye d'estamet noir à LXX s. « l'aulne;

« Plus VII aulnes de serge de Falleze à IIII l. l'aulne;

---

(1) Christophe de Sanzay, le second fils de René II de Sanzay.

« VI aulnes et demye de drap en grent laize, à « VI l. l'aulne;

« VI aulnes demy tiers de serge de Limestre, à « VIII l. l'aulne;

« VIII aulnes de serge d'Ipres à LV soubz l'aulne;

« XV aulnes de revesche à XXII soubz l'aulne;

« II aulnes et demye d'estamet à LXX soubz « l'aulne;

« Somme touste, IIccXXXIIII l. VI soubz VIII de- « niers;

« VI aulnes de camelot noyr à XXV s. l'aulne (1);

« XXII aulnes de lizette à XV deniers l'aulne;

« VI paquetz de baleine vallent IX soubz;

« IIII onces de soye noyre à XII soubz l'once;

« II chapeaux vallent LXV soubz;

« I pere d'epousettes VII soubz VI deniers;

« I renard et demy pour un manchon XXXVII soubz « VI deniers;

« VI douzaines de boutons XV soubz;

« X éguillettes noyres X soubz;

« I aulne et demye de bougran XVIII soubz;

---

(1) En 1382, les trésoriers de l'église de Marbeuf, dans la plaine du Neubourg, au diocèse d'Evreux, payaient « vne aulne de ostade pour reffere la chappe des trespassez, 21 s. » (Communiqué par M. R. Bordeaux, qui a donné, sur le registre de comptes de la paroisse de Marbeuf, une notice dans le *Bulletin du Bouquiniste* du 1er juillet 1858, p. 328.)

« I millier d'espingles noyres VII soubz VI de-
« niers;

« En fil noyr XXIIII soubz. Somme toutte XXII l.
« XIX soubz;

« Somme toutte, tout ce que j'ay prins cheux le
« drappier d'Argenten, nommé Busnel, se monte à
« la somme de deux cens cinquante et sept livres
« cinq soubz six deniers.

« Pour les povres à les habiller XIIII escus;

« Pour du crespe crespé et de lisse pour les
« coiffures XXI l.;

« Pour le voille IIII escus;

« Le V de fevrier 1606, qui estoit le dimanche
« gras, fut fait, ajoute-t-elle, le service de deffunt
« monsieur de Sanzay, où il y avoit quelques
« VII^xx personnes, sans les pauvres; le tout revient
« à la somme de IIII^cc escus. »

C'était la dernière fois que le château de la Motte devait revoir tous ces anciens visiteurs qui y avaient mené si joyeuse vie. De ce moment la seigneurie de la Motte Fouqué s'en va en lambeaux; les métairies, la forge de Cossé sont vendues successivement. La comtesse de Sanzay quitte elle-même le château de ses pères, et se retire dans une petite habitation, nommée *la Touchette*, que possédait sa sœur dans la paroisse de Montreuil-le-Chétif, au pays du Maine. C'est là qu'elle continua à écrire régulièrement la dépense de sa maison, bien réduite alors :

« La vigyle des roys (1609), nous dit-elle, mada-
« moyselle du Rocher est venue céans pour nous
« estresner de deux echarpes de taffetas noyr, et de
« viandes, chappons, et de simereaux (1), et deux
« cens livres de beurre pour la ferme de Raillere. »

Une partie des fermes de la Motte était passée entre les mains de ce M. du Rocher, qui était un bâtard de la maison de la Motte Fouqué. Enfin, à demi-ruinée, hors d'état de mettre ordre à ses affaires, notre châtelaine cède, le 23 septembre 1611, moyennant une modique rente viagère de 600 livres, la propriété de la terre et du château de la Motte Fouqué à son neveu Pierre de Saint-Remy, le troisième fils de Jacques de Saint-Remy et de Madeleine de la Motte Fouqué, sa sœur cadette.

Depuis longues années elle était revenue sincèrement à la religion de ses pères. Si, par une sorte d'habitude, elle s'occupe encore de sa toilette; si elle écrit scrupuleusement sa dépense, elle n'a plus en vue ni le monde ni les plaisirs mondains; ses désirs, ses aspirations sont ailleurs : « Les der-
« niers jours de mars, nous dit-elle, j'ay fait faire
« ung manteau d'éstamine, qui coûte XIII l. la
« pièce, ou il y avoit XVI aulnes en la pièce.

« Ung corset piqué, une paire de souliers de ma-

---

(1) Sorte de gâteaux faits avec des œufs. Le nom leur en est resté, et beaucoup de fermiers normands sont encore dans l'usage d'en offrir chaque année à leurs maîtres.

« roquin (1), une escharpe et une ceinture de soye, « *le tout pour le jour de Paques,* au dernier jour « de mars 1614. »

Elle tient encore son journal; mais la main devient tremblante, l'écriture pénible. A l'année 1615, nous ne trouvons que deux articles : « Le IX avril « m'a esté achepté, dit-elle tristement, un cotillon « de camelot de Lille, de couleur de pensée cra- « moysie à XL soubz l'aulne (2).

« Plus VI onces de passement noyr frangé à XXIII « soubz l'once.

« Plus une paire de souliers de maroquin à « XL soubz. »

Ici une grave maladie interrompt le journal. Le malheur était entré dans cette maison: Renée de Sanzay, la nièce chérie de la comtesse, tombe malade presque en même temps qu'elle. Toutes deux luttèrent des mois contre la mort; mais la plus jeune devait succomber la première, le 9 décembre 1615. La comtesse se traîna jusqu'au surlendemain,

---

(1) Voici, suivant Alexis Monteil, le prix des souliers au XVIe siècle : ceux de veau, de maroquin, à raison de 16 d. le point, 13 s. 4 d.; ceux de vache, à raison de 1 s. le point, 1 l.

(2) Dans le livre des dépenses de la reine de Navarre (Marguerite d'Angoulême), il est porté en compte une somme de LXXVIII l. X s. t., pour quarante-cinq aulnes de *camelot noyr à ondes* pour faire robbes aux damoyselles de Myossens, de Sentrailles et de Saint-Pather, *à trente-cinq sols l'aulne.* (Registres de Jehan de Frotté, *Chartrier du château de Couterne.*)

11 décembre. Elles furent toutes deux portées le même jour dans la pauvre église de Montreuil-le-Chétif, et inhumées dans le chœur, à côté l'une de l'autre. Il y eut cela de singulier dans les destinées de cette maison de Sanzay, que quatre fois, et sans compter Marguerite de la Motte Fouqué, elle se vit ruinée par les femmes : d'abord par Atilde de Vermandois, puis au XIIIe siècle par Sybille de la Flocelière ; au XIVe par Jehanne de Nesle (1) ; enfin au XVe siècle par Jeanne d'Amboise. C'est ce qui faisait dire à René III de Sanzay, l'historiographe de son illustre maison (2) :

« Les inconsidérées gastent et ruinent en ung « jour ce que par longues générations avoit esté « acquis et conservé ; et comme de la dignité, haul- « tesse et accroissement les hommes ont la répu- « tation, ainsi les femmes, de l'honneur et bon « mesnage de la maison, et n'est sans cause ce que « l'on dit que les femmes font et défont les mai- « sons. »

Après nous être si longtemps arrêté au château de la Motte Fouqué, nous ne voulons pas le quitter tout d'un coup sans faire connaître à nos lecteurs ses derniers possesseurs. Commençons par Pierre de Saint-Remy, qui habita durant quarante

---

(1) Jehanne de Nesle, fille de Guy de Nesle, dit Clermont.

(2) Généalogie de la maison de Sanzay. (*Bibliothèque de l'Arsenal*, n° 737.)

ans ce vieux manoir. Quelques notes de sa main, à la suite du journal de sa tante, la comtesse de Sanzay, vont nous faciliter cette nouvelle tâche.

Les dix premières années de son séjour à la Motte, Pierre de Saint-Remy se condamna à les passer enfermé dans son château solitaire, se libérant péniblement des lourdes charges qu'il avait acceptées. Une fois il en sortit, pour son malheur. Etant allé, dans le courant de l'année 1616, en compagnie de quelques gentilshommes, faire escorte à M. de Quemadeuc, qui allait prendre possession du gouvernement de Fougères, celui-ci tua à Rennes, en pleine rue, durant la tenue des états, un gentilhomme breton, nommé le baron de Nevet. L'affaire fit grand bruit; on arrêta tous les gentilshommes de la suite de M. de Quemadeuc. Enfermé comme tous les autres dans la prison de la ville, le vendredi 28 octobre, Pierre de Saint-Remy ne fut élargi que le lundi suivant. Un écuyer du sieur de Quemadeuc paya pour tous, et fut exécuté dans la ville de Fougères (1).

L'année suivante, le sieur de Quemadeuc, qui avait été conduit à Paris et mis sous la garde de M. de Vendôme, s'échappa de prison, et venant droit à Fougères, s'en empara par surprise. MM. de Vendôme et de Vitry l'y suivirent de près;

---

(1) Notes manuscrites de Jacques de Saint-Remy. (*Chartrier du château de la Motte Fouqué.*)

repris de nouveau après un siége en règle, il fut ramené à Paris, et finalement exécuté en Grève, le 21 septembre de la même année (1).

L'année suivante, un événement non moins triste mit en deuil toute la province. Voici le récit que nous en donne Pierre de Saint-Remy : « Le vingt-« huitième jour de may, monsieur de Faverolles (2), « frère de monsieur d'Argouges, baron de Rasnes, « MM. d'Harcourt, de Longaunay (3), et moy estans « à la chasse dans la forest de la Motte, et faisans « nostre retraite, le sieur de Faverolles s'arresta « ung peu derrière, et entra dans les vieux taillis « ou il mist pied à terre; voyant qu'il ne suivoit

---

(1) Dans ses *Histoires tragiques*, p. 378, François de Rosset a consacré quelques lignes à la triste fin du baron de *Guemaduc*, comme il l'appelle : « Sa femme alla se jeter aux pieds du roi, « demandant miséricorde ; elle n'eut aucune réponse de Sa Ma-« jesté, sinon : « En cet endroit, je dois préférer la justice à la « miséricorde ; pour les biens qui me sont confisqués, je vous « les donne. » Suivant Rosset, le baron de Quemadeuc ne fut pas seulement convaincu du crime de lèse majesté, mais des assassinats commis ès personnes du baron de Nevet, du sénéchal de Châtillon, et d'avoir par deux fois fait déterrer le corps de la dame de Villori, mère dudit sénéchal. (V. *Mercure de France*, t. V, p. 92 ; P. Lacroix, *Curiosités de l'histoire de France*, p. 329.)

(2) Le fief de Faverolles est situé dans la paroisse de ce nom, arrondissement d'Argentan.

(3) Charles de Longaunay, le fils aîné d'Hervieu de Longaunay, qui fut tué à la bataille d'Ivry, à l'âge de quatre-vingts ans. Il était gouverneur de Carentan, et s'allia à Suzanne de Bréauté.

« point le reste de la compaignie, l'ung de ses la-
« quays va au devant de luy, qui le trouva tout
« étendu mort, et avoit attaché son cheval près de
« luy; estant porté en son logis tout près de là, en
« Magny, et estant visité, on luy trouva le corps
« tout frangé de sang et le visage et le col fort en
« sang et enflé. »

Le 28 juin 1618, Pierre de Saint-Remy rend aveu, à la chambre des comptes de Rouen, de la terre de la Motte Fouqué. Au mois de juillet suivant, il loue la forge et fonderie de Cossé à Pierre Choué, sieur de Vieux-Moulin, avec une certaine étendue de bois taillis, pour le terme de six années et pour en payer 10,000 livres durant ledit terme (1).

Uniquement occupé de l'amélioration de ses vastes domaines, Pierre de Saint-Remy mentionne minu-

---

(1) Quelques rapprochements, si l'on veut bien nous permettre cette courte digression, feront apprécier ce qu'était devenue, au XVIIIe siècle, l'industrie du fer dans cette partie de la basse Normandie : En 1729, la forge de Cossé fut louée à M. de la Guiberdière la somme de 10,000 l. par année; en 1738, ce prix fut réduit à 8,000 l. L'année 1740 fut ruineuse pour les maîtres de forges de Cossé, de Linières, de la Sauvagère, de Halouze, de Champsegré, de Varennes; les fers qui, l'année précédente, se vendaient à raison de 160 l. le mille, étaient tombés à 100 l. Cette industrie se releva pourtant, car nous voyons que la forge de Cossé fut louée, en 1759, aux sieurs du Bosquier et de Courcelles, à raison de 9,000 l. par an. (Notes extraites du *Chartrier de la Motte Fouqué* et d'un manuscrit sur la forêt de la Lande-Pourrie, située dans l'ancienne vicomté de Mortain.)

tieusement toutes les remarques qui intéressent l'agriculture : « Au mois de juillet 1618 se trouva « un grand nombre d'oyseaux, gros comme étour- « neaux, qui estoient incognus, qui gastoient tous « les fruicts en les ouvrant et ne mangeoient que « les pepins. A la mi-septembre, je vis, nous dit-il, « des prodiges au ciel, et la peste commença peu « après à Falaise et à Caen. A la même époque, « ajoute-t-il, arriva à la cour le général des carmes « déchaussés, Italien de nation, qui donnoit des « avis assurés, comme par révélation divine, de « de ce qu'il y avoit à faire, et de ce qui arriva au « siége de Montauban (1). »

Nous espérions que le journal de Pierre de Saint-Remy nous fournirait quelques renseignements nouveaux sur la prise d'armes de Montchrestien de Vasteville, la forêt de la Motte avoisinant la forêt d'Andaine, où se tenaient les assemblées des protestants ; mais il n'ajoute rien au récit que nous en a laissé Malherbe (2) ; il nous confirme seulement dans ce que présentait de vraiment grave cette tentative d'insurrection : « Montchrestien s'es- « toit assuré de l'appui de la pluspart de ceux de « la religion réformée, qui devoient lever les ar-

---

(1) Ce doit être le P. Dominique de Jesu Maria, Espagnol de nation, et non Italien, précédé d'une grande réputation pour les prédictions et les avis en fait de batailles. (*V.* Bazin, *Histoire de Louis XIII*, t. II, p. 398.)

(2) *Lettres posthumes*, éditées par Blaise.

« mes en ung mesme temps, et estoit comme as-
« seuré des villes de Caen, Allenson et Fallaize et
« des maisons des gentilzhommes, ou *il devoist*
« *faire de grandes tirannyes, et croyoit donner se-*
« *cours à Montauban* (1). »

A la vigile de la Saint-Jean 1626, notre nouveau seigneur de la Motte Fouqué épousa Marie d'Oilliamson, fille de M. de Coulibeuf (2) seigneur vi-

---

(1) *V.*, pour le récit de la mort de Montchrestien, notre *Histoire du canton d'Athis*, p. 70.

(2) Ce M. de Coulibeuf était Julien d'Oilliamson, vicomte de Coulibeuf, chevalier de l'ordre du Roi, qui, le 8 février 1593, avait épousé Marie de Grente, fille de Robert de Grente et de Stevenotte d'Harcourt.

La famille d'Oilliamson est originaire d'Ecosse; elle s'est établie en France sous le règne de Charles VIII. Suivant la Chesnaye-Desbois (*Dict. de la Noblesse*), le premier qui soit venu en France est Thomas d'Oilliamson, archer, en 1495, de la garde écossaise. Il épousa Marguerite Rault, fille et héritière de Guillaume Rault, sieur du Mesnil-Hermé. En 1420, Guillaume d'Oilliamson obtint de Henri V, roi d'Angleterre, un tènement dans la ville de Harfleur. *V.* Bréquigny (Normandie), *Bibliothèque impériale*, année 1420. — Les armes des d'Oilliamson sont : d'azur à l'aigle d'argent becqué et onglé d'or, posé sur un baril de gueules. (*V.* Raymond Bordeaux, *Etudes héraldiques sur les anciens monuments de Caen*, p. 39)

La famille de Grente, dont Pierre de Saint-Remy devenait l'allié, portait : d'argent à la croix ancrée de gueules. Cette ancienne famille, qui se rattache avec quelque certitude à l'illustre maison des Grente-Mesnil, si souvent mentionnée par Orderic Vital, a fait ses preuves en 1463, en 1540 et en 1669; elle a pris des alliances dans les familles de Maillé-Brézé, de Chavigny, de

comtal dudit lieu. L'année suivante, elle lui donna un fils, « lequel, nous dit-il, ne vescut que deux « jours pour le grand travail qu'il y eut à l'accou- « chement qui fut l'un des plus périlleux qui se « sont poinct veu, et dura ce travail huict jours. » M. d'Hardancourt (Jacques d'Harcourt) en fut le parrain. Ce qui n'empêcha pas Mme de Saint-Remy d'avoir par la suite treize autres enfants, dont chaque année, sans interruption, le journal enregistre très-ponctuellement les naissances, sans oublier, en regard de chaque nom, le numéro d'ordre.

« Dans le mois de juin 1636 vinrent de si grands « orages et de si grandes inondations qui ruinèrent « tant de cantons, que les blés furent jusques à « IV livres la mesure d'Écouché, et l'avoine à XXV « sols. »

L'année même du mariage de Pierre de Saint-Remy, son beau-frère, M. de Villerville, le fils aîné de Julien d'Oilliamson, vicomte de Coulibeuf, fut attaqué au Pont-Angot, sur la Dive, par Jacques de la Moricière, grand doyen de Bayeux, avec lequel il avait eu de violents démêlés. Le grand doyen, suivant le récit que nous en laisse Pierre de Saint-Remy, avait avec lui plusieurs complices, « jus-

---

Rochechouart, de Thémines et le Veneur; elle est de nos jours représentée par M. le vicomte de Grente, dont la fille unique a épousé M. de la Roche Thulon.

« qu'au nombre de vingt-cinq. M. de Villerville « fut tué d'un coup de pistolet, et fust encore tué « l'un des siens, et ung gentilhomme nommé « Martinville bien blessé. » Le grand doyen se réfugia au prieuré des Moutiers au Perche; mais M. de Héroussart, nommé tuteur à la personne du jeune frère de M. de Villerville poursuivit le meurtrier. Nous voyons, en effet, « que, le 30 juin 1627, « fust donné arrest au premier conseil pour M. de « Villerville contre le doyen de Bayeux et ses com- « plices, contenant renvoi au grand conseil. » Néanmoins, la justice n'eut pas son cours : Jacques de la Moricière devait mourir aussi de mort violente; car peu de temps après, en passant à Villers-Canivet, il fut tué d'un coup de fusil par une main inconnue.

On croyait alors aux esprits (et l'on y croit encore de nos jours). Le 25 octobre suivant, « un « fantosme se disant l'ombre de M. de Villerville, « apparut à un nommé Charles, son ancien secrétaire, « le requérant de faire le voyage de Saint-Jacques- « de-Compostelle pour lui (1). L'affaire délibérée, « ledit Charles fist le voyage de Saint-Jacques où, « estant là, eut encore des apparitions; et, la nuict,

(1) Dans quelques provinces du midi de la France, à Poitiers, par exemple, les pèlerins de Saint-Jacques se trouvaient encore assez nombreux, au siècle dernier, pour former une confrérie qui avait sa chapelle à quelque distance de la ville, sur la route d'Espagne.

« le mesme fantosme luy parla, et a faict son re-
« tour le 17 mars 1627 (1). »

Entre toutes les autres, l'année 1633 fut une année calamiteuse : la peste fut universelle et si forte dans les paroisses de la Motte, Saint-Patrice, Orgères, Lignères et Magny, « que je fus contraint, « nous dit Pierre de Saint-Remy, de desloger du-
« rant six mois; et, sur la fin de l'année et le com-
« mencement de l'année 1638, les neiges furent si
« grandes que de mémoire d'hommes on ne les
« avoit vues telles. L'on ne pouvait aller ni par
« voies, ni par chemins. A ces calamités vint s'a-
« jouter une grande cherté (2). »

Dans les années qui suivent, bien peu d'événements méritent d'être relevés, sur le journal de

---

(1) Voici l'épitaphe du sieur de Villerville (elle est incrustée dans le chœur de l'église de Coulibeuf) :

CY DEVANT GIST LE CORPS
DE HENRI DEOILLIAMSON EN
SON VIVANT CHEVALLIER BA
RON DE VILLERVILLE LEQUEL
A ESTÉ MISERABLEMENT A
SSASINÉ LE PREMIER JOUR
DE JUIN MIL SIX CENS VINGT
SIX. PRIES DIEU
POUR SON AME.

(*V.* de Caumont, *Statistique monumentale de l'arrondissement de Falaise*, p. 212.)

(2) *Journal de Pierre de Saint-Remy.*

Pierre de Saint-Remy : la mort de sa mère, Madeleine de la Motte Fouqué, la dernière de sa maison en Normandie, morte à quatre-vingt-trois ans, celle du tabellion de la Ferté-Macé, Me Challumel, qui vécut jusqu'à cent dix ans, celle du fils de Renée de Sanzay, mort à Paris, à l'âge de vingt et un ans, « après avoir esté taillé d'une pierre de gra- « velle qui luy fust tirée de la grosseur d'un œuf, » et enfin la naissance du fils ou de la fille qui vient périodiquement chaque année à Pierre de Saint-Remy, voilà à peu près ce qui remplit les dernières pages de son journal. Nous mentionnerons seulement l'érection de la tour de l'église de la Motte, qui eut lieu en 1639, et la bénédiction de la chapelle du château que fit, en 1646, le doyen de la Roche-Mabille.

Ici s'arrête le journal de Pierre de Saint-Remy ; son fils, Jean-Jacques de Saint-Remy, lui succéda comme seigneur de la Motte Fouqué. Tout jeune, il avait été envoyé à Paris, « pour y continuer ses « exercices, et connaître un peu le monde. » Il épousa, le 11 novembre 1662, Anne Bidon, veuve de Thomas Poulain, maître des cinq grosses forges de Linières (1) ; c'est lui qui fit ériger la terre de la Motte Fouqué en marquisat, sous le nom de Cossé. Il laissa deux fils, dont le second, Jean-Baptiste de

(1) Armes de la famille Poulain : de sable à deux lions d'or passant l'un sur l'autre.

Saint-Remy, s'allia, en 1700, à Thérèse Nicole de Montgomery, fille de François de Montgomery et de Marie-Louise Grisson, dame de la Motte Villebouzin; elle avait pour frère Nicolas-François de Montgomery, baron de Vignatz et du Mesle-sur-Sarthe (1). Au nombre des témoins qui assistèrent

---

(1) Le premier Montgomery rentré en France serait Robert, qui se mit au service de François Ier. Il était petit-fils d'Alexandre de Montgomery, descendant des comtes d'Egland, en Ecosse, et allié par les femmes à la famille royale des Stuarts. Il prit le titre de comte de Lorges, du chef de sa femme. Son fils Jacques, plus connu sous le nom du capitaine Lorges, chambellan du roi et colonel général de l'arrière-ban, fut l'un des plus vaillants capitaines du XVIe siècle. En 1543, l'année même de sa mort, il racheta de François d'Orléans, marquis de Rothelin, la terre, seigneurie et vicomté de Montgomery, près d'Argentan, et voici au sujet de cet achat ce que nous trouvons dans le *Livre des dépenses de la Reine de Navarre :*

« Le 12 mai 1544, depesché à Sainct Germain en Laye le don « fait à messire Jacques de Montgomery, chevalier de l'ordre, « sieur de Lorges, de la somme de dix sept cens cinquante livres « tournoys à quoi se monte les treizièmes et reliefs eschus et « advenir aux roy et reine de Navarre à cause de l'achapt qu'il « a faict de la comté de *Montgomery* tenu mouvant d'eulx à « cause de leur duché d'Alençon. » (Registres de Jehan de Frotté, *Chartrier du château de Couterne.*)

De Claude de la Boissière, dame de Ducey, Jacques de Montgomery laissa plusieurs enfants : l'aîné fut le célèbre chef des protestants, Gabriel de Montgomery, qui s'allia à noble damoiselle de la Touche, et en eut Gabriel II de Montgomery; ce dernier épousa Suzanne de Bouquetot, qui lui apporta en dot la seigneurie de Joué-du-Plain. A ce titre, il percevait, tout protestant qu'il était, les dîmes de la chapelle du château et en payait les déci-

au mariage de Nicole de Montgomery et de l'héritier de la maison de la Motte, nous remarquons René de Mont-Pinson, baron de Lougé, de Saint-Ouen-le-Brisoul et de Saint-Maurice; Jean-Baptiste Gauthier, seigneur des Authieux; Emmanuel de Quesnay, baron de Quesnay et comte de Clinchamps; François Gohier, sieur de Saint-Cénery; Pierre Poulain, sieur d'Erneval et gentilhomme de la chambre du roi.

De Nicole de Montgomery et de Jean-Baptiste de Saint-Remy, sortirent un fils et une fille, Jean-Baptiste de Saint-Remy, mort le 25 avril 1726, à l'âge de vingt-trois ans, et Madeleine de Saint-Remy, mariée le 25 décembre 1725, avec Guy Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, capitaine des gardes de la duchesse de Berry (1). Il n'était que

---

mes à l'évêque de Séez, tout comme en était tenu le chapelain. Au XVIIe siècle, la belle terre de la Motte, près d'Argentan, aujourd'hui la Motte Lezeau, appartenait également à cette branche de Montgomery. Ce fut Jean de Montgomery qui la vendit, le 14 octobre 1654, à la veuve de Nicolas Ango. (*Chartrier du château de la Motte Lezeau*, titres communiqués par M. David.)

Les Montgomery portaient: d'azur à trois fleurs de lis d'or, écartelé d'azur à trois coquilles d'or. (*V.* le *Dictionnaire de Morery;* l'abbé Desroches, *Annales de l'Avranchin.*) Les archives de l'Orne renferment beaucoup de titres sur les Montgomery et sur le comté de ce nom. (*V.* également à la Bibliothèque impériale la généalogie de cette ancienne et illustre famille, n° 9891.)

(1) Voici les armes qu'il portait : de sinople à trois lions d'argent, armés et lampassés de gueules, deux en chef et un en

le second fils de Claude-Antoine de Saint-Simon, et de Jeanne de Caumont, fille du duc de la Force, et s'était fait recevoir chevalier de Malte; mais son frère aîné, Jacques-Antoine de Saint-Simon, n'ayant pas laissé d'enfants de Renée de Catinat, une des nièces du maréchal, notre nouveau seigneur de la Motte Fouqué, devenu l'aîné de sa maison, se fit relever de ses vœux, obtint en survivance de son frère le régiment de *Soissonnois*, et finit par réunir en sa personne les deux seigneuries de Courtomer et de la Motte Fouqué.

Cette famille de Saint-Simon Courtomer descend par onze degrés de Robert Simon, qui, vers l'année 1195, possédait des biens dans la paroisse de Beuzeville, en Normandie (1). En 1585, Arthur Simon, seigneur de Sainte-Mère-Église, chambellan du duc d'Alençon et capitaine de 80 lances, obtint du roi Henri III la permission d'ajouter le mot Saint à son nom. Il avait épousé, en 1562, Léonore de Beauvoisien, baronne de Courtomer (2), et était fils de

---

pointe. (Vertot, *Histoire de Malte*, t. VI, p. 310, liste des chevaliers, année 1700.)

(1) Robert Simon fut reconnu comme noble par Montfaut dans la paroisse de Beuzeville. Jean de Saint-Simon fut également reconnu noble par Roissy. (*Recherches de Montfaut et de Roissy.*)

Jean-Antoine de Saint-Simon, marié à Marie de Clermont-Gallerande, fit ériger la terre de Courtomer en marquisat, en l'année 1620.

(2) Guillaume le Beauvoisien possédait, en 1443, la baronnie

François Simon et de Renée de Toussainville; il paraît avoir été fort avant dans les bonnes grâces de Henri IV, qui l'appelait *Mériglise*, et se plaint dans une lettre qu'il ne lui donnait aucunes nouvelles de la cour (1).

Notre nouveau seigneur de la Motte Fouqué, Guy de Saint-Simon, reprit l'état de maison que comportait sa grande existence. Si l'on veut connaître ce qu'était, au commencement du XVIIIe siècle, la tenue d'une maison de haut rang, voici le relevé que nous en avons pris sur les notes mêmes de M. le marquis de Saint-Simon; elles datent de 1738, année qui précéda sa mort :

1 homme d'affaires 200 l.
1 maître d'hôtel 100 l.
1 cuisinier 150 l.
1 femme de chambre 60 l.
1 gouvernante 70 l.
1 valet de chambre du nom de Lafleur 150 l.
1 femme de charge 40 l.
Le premier laquais 60 l.

---

de Courtomer. Jean de Beauvoisien est mentionné dans un arrêt de l'échiquier de 1453. Son fils, Gabriel de Beauvoisien, épousa Anne de Saint-Germain de Rouvrou. (*Archives du Calvados*, papiers de famille des d'Harcourt. — *V.* la Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, et notre *Histoire du canton d'Athis*, p. 268.)

(1) *Lettres missives de Henry IV*, t. I, p. 80 (note de M. Berger de Xivrey).

Le deuxième laquais 60 l.
Le cocher 120 l.
Le postillon 60 l.
Le palfrenier 60 l.
Le piqueur 100 l.
Le jardinier 100 l.
La servante de cuisine 30 l.
La servante d'office 30 l.
La servante de basse-cour 30 l.
Le premier charretier 50 l. et un surtout de toile.
Le deuxième charretier 50 l.
Le garde 60 l.
4 gardes au même taux.
Le courrier pour aller à la poste 50 l.

Pour pousser encore plus loin cette étude sur la vie d'autrefois en province, et pour établir des points de comparaison entre la vie du XVIe siècle et celle du XVIIIe, nous avons cru devoir également relever, sur les registres de M. de Saint-Simon, les prix des étoffes et des denrées à l'époque où il voulut faire revivre les beaux jours du château de la Motte.

En 1703, la vaisselle d'étain était estimée à vingt sols la livre ;

Le *lanfez*, à 2 solz de façon l'aune ;

Le droguet sur estain (1) à 18 sols de façon l'aune ;

---

(1) On appelait fil d'estain le fil retors fait avec de la laine de Flandre peignée.

La toile commune à 2 sols de façon l'aune ;

L'aune de futaine blanche coûtait 24 sols l'aune ;

L'aune de toile à carreaux verts et rouges 19 sols ;

L'aune de toile pour nappes *dites à carreau couronné*, 18 sols ;

Le lin était filé à la main à raison de 15 sols la livre.

Passons maintenant aux prix des denrées, en prenant toujours pour guide les vieux registres de dépense du château de la Motte.

En 1733, la viande était payée à raison de 4 sols la livre. (La consommation de la maison du marquis de Saint-Simon était environ de 500 à 600 livres par mois).

En 1738, la viande redescend à 3 sols 9 deniers.

En 1739, elle remonte à 5 sols la livre.

En 1752, elle descend à 3 sols 6 deniers.

En 1759, elle remonte à 3 sols 9 deniers pour redescendre encore, en 1762, à 3 sols 6 deniers.

En 1760, la livre de lard est évaluée à 4 sols.

En 1762, le veau évalué à 2 sols et demi la livre (1).

---

(1) Le prix actuel en Normandie varie, suivant la saison, de 9 à 12 s.

En 1738, une paire de poulets est évaluée à 13 sols. (Ce prix varie, dans les années suivantes, de 10 à 13 sols.)

En 1754, le prix d'une paire de canards est de 10 sols.

En 1738, et dans les années suivantes, le prix des œufs se maintient entre 3 et 5 sols la douzaine.

Le poisson de mer (raie ou merlan) revient à un franc la livre.

Un baril de hareng 7 l. 10 sols.

La chandelle à 8 sous la livre.

Le pot de vinaigre à 2 livres.

Deux cierges pour la chapelle du chateau, 2 l. 6 sols.

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître le prix des journées d'hommes.

En 1738, la journée d'hommes, suivant les registres du marquis de Saint-Simon était de 5 sols (1).

---

(1) En 1301, la journée d'un moissonneur évaluée à 12 d. (L. Delisle, *Études sur la classe agricole*, p. 623.)

En 1315, la journée d'un homme pour scier le blé évaluée à 13 d. (Papier terrier de la vicomté de Falaise, *Bibliothèque Impériale, Supplément français*, n° 96.)

En 1477, un vigneron offrit à la chambre des comptes de

La journée d'un couvreur de 12 sols.

Si nous consultons le livre de dépenses du comte de Flers, qui habitait un château voisin, nous retrouvons à peu près les mêmes prix :

En 1734, la journée d'un maçon était de 12 sols; la journée des servants des maçons, 6 sols;

Celle d'un jardinier, 6 sols;

Celle d'un charpentier, 16 sols (1);

Celle d'un tailleur de pierres, 11 sols;

La journée d'une lavandière, 3 sols.

Une charretée de pierres était évaluée à 3 livres (eu égard sans doute au mauvais état des routes);

Un fer de cheval 8 sols;

Bourgogne de cultiver, au profit du roi, 148 journaux à un peu plus de 8 fr. par journal (le journal contenant 360 perches de 9 pieds 1/2.)

Pour ramener ces valeurs au chiffre de nos jours, il faudrait les multiplier par un nombre flottant de 7 à 10 à 20. Or, les 1,200 fr. donnés par la chambre des comptes de Dijon, pour la culture des 148 journaux de vigne à Dijon, équivaudrait à une somme d'au moins 10,000 fr., ce qui ferait plus de 60 fr. pour la culture d'un journal. (Rossignol, *Histoire de Bourgogne*, p. 170.)

Suivant de Bras de Bourgueville, la journée d'homme, au commencement du XVIe siècle, était de 2 s., celle de femme de 18 et 20 d. (*Recherches et Antiquités de la ville de Caen*, p. 83.)

(1) En 1450, les charpentiers occupés au siége de Cherbourg reçoivent une paye journalière de 5 s., les manouvriers 3 s. (L. Delisle, *Études sur la classe agricole.*)

Une roue de charrette, 15 livres;

Une paire de sabots pour un enfant, 4 sols;

La façon d'un tonneau de cidre, 20 sols.

Revenons, pour la dernière fois, aux possesseurs du château de la Motte Fouqué :

La maison de Saint-Simon Courtomer se continua dans la personne de Nicolas-Philippe-Antoine de Saint-Simon, lequel épousa en 1749 Louise-Rose de Thiboutot, fille unique de Louis-François de Thiboutot et de Marguerite de la Vieuville-d'Orvillé; il n'en eut qu'un seul fils, Pierre de Saint-Simon Courtomer. Ce fut ce dernier qui vendit, en 1752, la belle terre de la Motte Fouqué à Jean David de Falconer.

Ce nouveau seigneur de la Motte Fouqué était de très-ancienne maison; sa famille, originaire de l'Ile-de-France, reconnaît pour auteur Raoul Faulcon, sieur de Ris et d'Argenteuil, au commencement du XIIe siècle. Parmi les compagnons de Charles d'Anjou figure un Beaudouin Faulcon, lequel s'établit en Sicile, et devint le chef d'une branche qui, aux XIVe et XVe siècles, donna plusieurs gonfaloniers à la république de Florence (1). Le frère cadet de ce Beaudouin, David Faulcon, passa en Ecosse, où il forma une seconde branche. Sous Charles VIII, le chef des Falconi de Florence rentra

(1) En 1334.

Universitas BIBLIOTHECA

en France. Nous voyons l'un de ses fils devenir évêque de Carcassonne; son petit-fils, premier président du parlement de Bretagne; enfin son arrière-petit-fils, Alexandre Faulcon de Ris, remplacer Claude Groulart comme premier président du parlement de Normandie (1). Un des descendants de la branche d'Écosse, David Faulcon, lequel servait dans la garde écossaise, rentra aussi en France, s'y fit naturaliser en 1517, et devint, par un grand mariage, seigneur et baron de Basoches en basse Normandie.

De ce dernier descendait notre seigneur de la Motte Fouqué, le marquis de Falconer. Il épousa, le 29 septembre 1774, noble damoiselle Armande de Bezons, fille de Jacques Bazin, marquis de Bezons, et arrière-petite-fille de Jacques Bazin de Bezons, maréchal de France en 1709. La terre de la Motte Fouqué appartient aujourd'hui à Mme la marquise de Saint-Léonard, fille du dernier marquis de Falconer (2).

---

(1) Il avait commencé par être conseiller au parlement de Bretagne, puis maître des requêtes. (*V.* Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. IV, p. 234.)

(2) La maison de Falconer porte : d'argent à un sautoir de gueules, au faucon de sable éployé, posé au chef et accompagné de trois molettes de même, posées 2 et 1; elle est représentée aujourd'hui par M. Amable-Jean David, marquis de Falconer, qui, de Mlle Sophie-Joséphine de Quetteville, n'a eu que deux filles, Mme des Moutis et Mme de Vauborel.

C'est à son obligeance que nous sommes redevable et du précieux journal de la comtesse de Sanzay et d'une partie des documents que nous avons pu recueillir sur ce vieux château de la Motte Fouqué.

APPENDICE

I

S'EN SUIT le voiage des bains à Caudeaigues en Beard, que j'ay faict aveq monsieur le marquis de Villars, monsieur et madame de Montpesat, et madame de la Trinité de Poitiers :

PREMIÈREMENT, partismes de la ville d'Angoulesme le premier jour de may 1568 pour aller dîner à Bournay, et passâmes la rivière de la Dourne et la rivière de Lisle et fusmes coucher à Parcou : ce sont x lieux.

Le IIe jour allames diner à Puy Normand, et passames le port de Saint-Surin, qui est la riviere de Lisle, et fusmes coucher à Castillon : ce sont dix lieux par jour.

Le IIIe jour dinames audit Castillon, et passames la riviere de Dourdonne pour aller coucher à Monsigu : ce sont IV lieux.

Le IVe fusmes diner à Marmende et passames la

rivière de la Garonne, et coucher à Eguillon, et passames par Tonnin et un pont sur la riviere du Loc : ce sont VIII lieux.

Nous séjournames le Ve et le VIe jour audit Eguillon aveq le dit monsieur le marquis de Villars, monsieur et dame de Montpesat.

Le VIIe jour allames coucher à Nerac, et passames un pont sur la riviere de la Garonne : ce sont V lieux la journée.

Le VIIIe allames diner à Saulx et coucher à Onze : ce sont VI lieux par jour.

Le IXe jour allames diner à Noguerot et coucher à Viellac : ce sont V lieux.

Le Xe allames diner à Conché et coucher à Morlac : ce sont VI lieux.

Le XIe allames coucher à Nay : ce ne sont pour la journée que III lieux.

Le XIIe allames diner et coucher à Vielle, et passames la rivière du Loc : ce sont VI lieux.

Le XIIIe allames coucher à Laruns, au pié de la montagne : ce sont II lieux.

Le XIIIe jour montames la montagne, où fusmes au logis de la royne de Navarre luy faire la révérance, estant accompaignée des prince et princesse de Navarre, son fils et fille, et de la princesse de Nevers, qui a espousé le prince de Condé.

Le XVe jour commençames à boire des eaux

chaudes, et y demeurames jusques au XXVIII de may

Le XXVIIIe revinmes diner à Vielle et coucher à Nay.

Le XXIXe fusmes diner à Lourde, et de là à Pierrefitte, et montames la montagne de Cauderetz : ce sont V lieux la journée.

Le XXXe jour commençames à nous baigner, et y demeurames jusqu'au IIIe jour de juin.

Le IIIe jour fusmes diner à Lourde, et de là coucher à Therbes (Tarbes) : ce sont VIII lieux.

Le IVe jour fusmes diner à Saint-Savin et coucher à la ville de Trie : ce sont V lieux.

Le V fusmes diner à Bebesay et coucher à Puy-Morin : ce sont V lieux.

Le VIe jour fusmes diner à Saint-Maten et coucher à Saillent : ce sont VI lieux.

Le VIIe fusmes diner à Toulouse, et y sejournames jusqu'au IXe jour : ce sont III lieux.

Le IXe jour allames diner à Villefranche et coucher à la Pronille : ce sont X lieux.

Le XIVe allames diner au dit lieu de la Pronille et coucher à Vignonnet : IV lieux.

Le XVe fusme diner à Bagiége et coucher à Allouse : ce sont VI lieux.

Le XVIe allames diner à Grisolles et coucher à Castel Sarrasine : ce sont VIII lieux.

Le XVIIe fusme diner à Magistere et passames deux

ports, et coucher à Agen : ce sont pour la journée VII lieux.

Le XVIIIe allames diner et coucher au Parani, et passames le port de Sainte-Marie : ce sont II lieux.

Le XIXe fusmes coucher à Eguillon : I lieue.

Le XXe dinames au dit Eguillon et coucher à Marmende : ce sont III lieux.

Le XXIe jour dinames au bourg de Paille et coucher à Castillon : ce sont VIII lieux.

Le XXIIe fusmes diner à Chalore et coucher à Challay : ce sont VIII lieux.

Le XXIIIe jour fusmes diner à Rousenac et coucher à Pranzac : ce sont X lieux, où y trouvames monsieur et madame la princesse et madame de Mezieres.

II

Voici la pièce de vers dédiée par Ronsard au comte René III de Sanzay ; nous l'avons relevée sur le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal (nº 737), qui renferme la généalogie de la maison de Sanzay ; elle se trouve également en tête de l'exemplaire de la Bibliothèque Impériale, nº 439, *Sorb.*

A MONSEIGNEUR RENÉ, *comte de Sanzay, viconte héréditaire de Poictou, comte de Grois et de Glenam, sieur de Sainct Marsault et cheralier de l'ordre du Roy, son chambellan et conseiller en son conseil privé, collonel et cappitaine général de la noblesse de France, subjecte au ban et arrière-ban, et super intendant général des fortifications de ce royaulme, P. de Ronsard, gentilhomme Vendosmois,* SALUT.

Ou soit que les marais de l'Œgipte féconde
Soient peres limonneus des hommes de ce monde ;

Soit qu'ilz soient engendrés des vieulx chesnes plantés*(1),
Ou soit que les rochiers les aient enfantés *,
Si est ce mon Sanzay, que sans faveur de race
Les hommes sont issuz d'une pareille mace;
Ilz eurent sang pareil, et pareil mouvement *
Et furent tous egaus dès le commencement.
Sans point se soucier d'honneur ne de noblesse,
Ilz estoient sans metier, sans art et sans adresse
Et vivoient par les bois, comme peu couraigeus,
Des glans tumbés menu des chesnes umbrageus.
Si tost que les vertus les hommes eveillerent
Et poinconnés d'honneur à l'envy travaillerent,
L'un creusa des sapins et se donnant au vent,
Alla trop courageux d'occident au levant *,
L'autre, pour agrandir les bornes de sa terre,
Fict des picques de fraîne et courut à la guerre;
Ils bastirent citez; ilz choisirent des Roys,
Ilz dresserent des camps et chargés de harnois,
Les armes à la main au combat se pousserent,
Et les grandes citez à terre renverserent.
Lors l'honneur qui volloit dessus les camps armés,
Les rendit vivement aux guerres animés,

---

(1) Nous donnons toutes les variantes qui se trouvent dans l'édition des *Œuvres de Ronsard*, par Nicolas Buon.

Elles sont marquées par des étoiles *.

* Soit qu'ils soient engendrez des vieux chesnes crévez.
* Ou soit que des rochers, ils naissent elevés.
* Ils eurent sang pareil, pareil entendement.
* Alla trop convoiticux d'occident au levant.

De sorte que chacun avoit plus grande envie
De la mort que sauver honteusement sa vie
Et desiroit plustot à la guerre mourir
Que vivre en sa maison sans honneur acquérir * ;
Car ceste vie humaine est caduque et mortelle *,
Et la belle louange est tousjours eternelle.
Celuy qui desiroit de montrer sa vertu
Portoit sur le harnois dont il estoit vestu,
Ou dedans son boucler une recongnoissance
Affin que par la presse on congneut sa vaillance.
L'un avoit un serpent, l'autre avoit un lion,
Un aigle, un léopard, ainsi un million,
Par les siecles passés, d'enseignes sont venues
Que les races depuis pour ligne ont retenues *,
Pour armes et blasons de leurs premiers ayeulx *
Que la guerre ennoblit par faictz victorieux ;
Aussi pour inciter leurs races à bien faire,
A pousser leur vertu par dessus le vulgaire *
Et à contregarder par noblesse de cueur
L'honneur que leurs parens ont acquis par labeur,
Mais ainsi que l'on voit toute chose mondaine *
Aller en décadence, et n'estre point certaine,
Aussi ne voit on pas en chacune saison
Tousjours en mesme estat une mesme maison,

---

* Que vivre en sa maison sans louange acquérir.
* Nostre vie mondaine est caduque et mortelle.
* Que les races depuis pour marque ont retenues.
* Escussons et blasons de leurs premiers ayeulx.
* Et pousser leur vertu outre le populaire.
* Mais tout ainsi qu'on voit la fortune mondaine.

Ains souvent elle change et d'armes et de race *,
Car toute chose humaine en ce bas monde passe *.
La tienne, mon Sanzay, sans avoir rien mué,
A tousjours son honneur en mieux continué,
Comme ne venant pas d'une race petite
Ou bien peu de noblesse en la maison habite,
Mais de l'illustre sang des comtes de Poictiers *
Dont tes predecesseurs furent vrais heritiers,
Lesquelz, au temps passé en prenant allianee *
Es plus riches maisons du roiaume de France,
Ont jusques aujourd'huy avec autorité
Maintenu leur noblesse et leur antiquité.
Or toy qui leurs vertus et leur gloire possedes, *
Et qui de droicte ligne à leurs armes succedes,
Tu n'as voulu souffrir que leur nom ennobly
De tant de beaux honneurs fut pressé de l'oubly,
Mais tirant du tumbeau leurs armes et leur gloire
Dedans ce livre cy tu en fais une histoire *,
Et peins leurs escussons au vif à celle fin *
Que ta noble maison ne prenne jamais fin,
Et que maugre les ans ta race florissante *
Sorte de filz en filz à jamais renaissante. *

---

* Comme le vif surgeon d'une race étoruelle,
* Qui, sans l'ayde d'autrui, revit toujours en elle.
* Tige du noble sang des comptes de Poitiers.
* Qui aux siecles passez en prenant alliance.
* Or toy qui les vertus de tes ayeux possèdes.
* Tu as dedans un livre escrit toute l'histoire,
* Portrait leurs escussons et leurs blasons, afin.
* Et que malgré les ans ta ligne florissante
* Croisse de fils en fils à jamais renaissante.

Ta maison soit toujours toute pleine d'honneur *,
La richesse tousjours, et tousjours le bonheur *,
La puisse maintenir, et tousjours puisse vivre *
Avecques un *Sanzay*, un *Ronsard* en ce livre *.

---

* Tousjours puisse ta race augmenter en honneur
* Et tousjours ta maison soit pleine de bonheur.
* Illustre de vertu, et tousjours puisse vivre,
* La race des *Sanzay* escrite dans son livre.

III

Pièce de vers dédiée par VAUQUELIN DE LA FRESNAYE *à messire* CLAUDE DE SANZAY, *chevalier, seigneur de Cossé et de la Motte Fouquoy* (1).

DEPUIS la mort du chantre Epinevaux
Sans pleurs n'ont point esté les bons frelaux,
Mon de Sanzay, les garees, les rufisques
En ont jetté maintes larmes publiques ;
Le bon Ganasse et les comediens
De Tabarin, et tous Italiens,
Droles, bouffons nourris en la doctrine,
Dès le berceau, de la secte aretine,
L'ont regretté, louant fort son esprit,
Qui de l'amour de leurs façons s'éprit;
Les bons gourmets, et les friands encore
Qui fréquentoient les ecoles du More (2),

---

(1) *Poésies du Sieur de la Fresnaye*, Caen, Charles Macé, p. 402.

(2) Fameux restaurateur du temps.

Musiciens, menestriers et rimeurs
Cabaretiers, baladins, escrimeurs,
Tous bons suppots, vrais enfants de la Mate
Ont pour sa mort nommé la mort ingrate;
Et chaque jour avec chansons et los
Le vont encor pleurant entre les pos,
Et vont disant, qu'en art, ni qu'en faconde
Ni qu'en franchise, il n'eut pareil au monde.
Bien que l'on tint qu'en toute extremité
Il estoit plein de prodigalité,
Ses compagnons ont escrit de sa vie
Une légende afin d'estre suivie.
Tout au contraire Arlon rien ne dépent,
Ainçois, s'il mange un œuf il s'en repent;
Vivant en chien il croupit en l'ordure
Pour engendrer usure de l'usure,
Et rien ne donne aux souffreteux amis
Pour n'estre au rang d'un grand prodigue mis,
Et si respond, que si l'un l'en difame
Que d'autre part un autre ne l'en blame.
O combien rare est le bon jugement
Mon de Sanzay! voyez qu'étrangement
Chacun des deux prend son fait à l'extresme;
Du populus chacun en fait de mesme :
Gron ses habits porte si grands et longs
Qu'ils vont trainant jusques à ses talons;
Orbin si cours les porte à large manche,
Qu'ils vont à peine atteignant à sa hanche,
L'un de seigneur, l'autre a port de faquin;
Marc sent le musc, Anthoine le bouquin;

Quand fouls ils croient qu'un grand vice ils évitent,
En un contraire alors se précipitent.
Bref on ne voit noble ni citoyen
Qui bien observe en son fait le moyen,
Et mesme encor semblable est la folie
De ceux qu'Amour de son chevestre lie :
Car l'un ne veut, amant tout généreux,
Qu'en riche endroit estre esclave amoureux,
Et n'en veut pas qui ne soit magnifique;
L'autre n'en veut sinon qu'une publique;
L'autre la veut folâtre en fait et dit,
L'autre qu'a nul ne donne de crédit
. . . . . .
Je te diray mon avis franchement
Que la grand'voye est bien plus assurée
Que n'est le trac d'une sente egarée,
Et te diray, si tu veux le sçavoir,
Que les péchez je ne veux recevoir
Pour les vertus; et quoyque je me rie,
Je veux surtout que l'homme se marie,
Sans divaguer rufian et rageux
Sous l'appétit d'un amour outrageux.
L'ordre le veut, nostre Dieu le commande,
Et tout chacun sa chacune demande.
Quand quelque jour on espere passer
A ce passage, il s'y faut avancer;
Et puis ce mal nous estant nécessaire,
Comme un bonheur il faut aussi s'y plaire,
Sans résistance il faut suivre les loix.
Quand on a pris une femme à son choix,

Bon ou mauvais on doit de ce partage
Fidellement cultiver l'héritage,
S'aventurant au hasard de la mer,
Qui ne fait pas tous vaisseaux abismer
Voguants dessus; car qui ne s'aventure
N'a jamais part à la bonne aventure.
Puis cil qui vit dessous le saint lien,
Du jeune hymen, ne dépend point son bien
Chez la *Normande*, ou bien chez la *Tétue*,
Et ne craint point qu'un foul mari le tue,
Dans la maison en colere arrivé,
Et n'est contraint se mettre en un privé,
Ou sous un lict, attendant la misere
Du chastiment, qu'attend un adultere.

. . . . . .

Voyez maris que l'amour vagabonde
N'est rien sinon que tourment en ce monde,
Tousjours sujette à la calamité
D'une misere et d'une pouvreté,
Mais au contraire, aimer sa chere femme
Est un plaisir et du corps et de l'ame,
Qu'a grand danger, grand travail et grand soin,
On ne va pas au moins chercher au loin;
Car avec elle est telle l'allègresse
Qu'avec Helene et qu'avecque Lucresse.
Je suis certain, quand la soif vous epoind,
Qu'un hanap d'or vous ne demandez point,
Ni de cristal une coupe luisante,
Ains vous buvez en ce qu'on vous présente.
Souvent aussi la moyenne beauté

Comme une grande a l'homme contenté ;
Et puisque Dieu l'a conjoint avec elle,
Il doit tousjours luy demeurer fidelle,
Sans s'amuser à ces musquins friands,
A ces doux yeux affètez et riants ;
. . . . . .
Donc sans plus vivre en la diversité,
Du foul amour suivant l'extrémité,
(Soit qu'en hasard on poursuive la grande,
Soit que son bien en la basse on depende),
Il vaut bien mieux suivre le moindre mal
Sous le dous joug d'un mariage egal,
Que divaguant au peril de sa vie,
Son amour rendre au malheur asservie ;
Car lorsqu'on prend les chauds ebatements,
Dont Vénus joint ensemble les amants,
On ne craint point le bruire d'une porte,
L'abboy d'un chien, que quelqu'un entre ou sorte
Ou d'un malin le cauteleux aguet
Ou d'un jaloux le malicieux guet,
Ou que la femme hors du lict etonnée
Coupable lors s'appelle infortunée,
Ou que l'on soit contraint de fuir nu,
En pleine nuit, en chemin inconnu
Perdre l'honneur, oster la renommée
D'une famille à jamais diffamée
Comme Ombesy tomber dans un fossé,
En plein hyver de glaces herissé,
Puis se vengeant (veugeance trop cruelle)
Faire tuer après le mary d'elle.

C'est un malheur piteux qu'estre surpris
Au court plaisir de la folle Cypris;
Tesmoins en sont ceux là qu'en Angleterre
Un Roy jadis fist mettre sous la terre.
Mon de Sanzay sorti des heritiers
Certains et vrais des contes de Poitiers,
(Bien que des ducs de Bourgongne ta ligne
En premier lieu prenne son origine),
Comme estant plein de sagesse et bonté,
Trouves tu pas que je di vérité?
La verité dans un four pourroit estre,
Qu'on la verroit néantmoins apparestre.

IV

Aveu de la terre de la Motte Fouqué, rendu au Roi par le comte CLAUDE DE SANZAY.

Du Roy nostre souverain seigneur, je Claude de Sanzay, sieur de Cossé et de la Mothe Foucqué, a moy appartenant à cause de dame Marguerite de la Mothe Foucqué, mon espouse, avec les droitz et appartenances du dit fief tenu du dict seigneur, noblement à court et usaige et basse justice, dont le chef est assis en la paroisse de la Mothe Foucqué, et s'estend es paroisses de Saint Patrice et la Ferté Macé et illec environ, en la sergenterie de la Ferté Macé, et ay au dict fief, domaines, molins à bled et à draps et estangs, auquel domaine mes hommes et subjectz sont tenus faire mes bledz de toute façon chascun an, aussi chascun fief m'est tenu faire une corvée d'aoust, et amener à ma granche tous mes bleds qui sont au domaine de la maison; aussi après lesquelz hommes sont tenus faucher, faire amener et mettre en mon fenil le foing de mon

dict domaine, et pareillement y a plusieurs boys sur lesquelz le Roy nostre sire souloit avoir cy devant tiers et dangier, duquel tiers et dangier les commissaires à ce députez par le dict seigneur, suyvant son édict du moys d'apvril MVLXXV, registré et publié en la court du parlement de Rouen et chambre des comptes, auroient faict vente et délivrance à messire Jacques de Matignon, comte de Thorigny, aussi chevalier de l'ordre du dict seigneur, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général, pour Sa Majesté, en basse Normandie, comme plus offrant et dernier enchérisseur, moyennant certaine somme de deniers par luy payée avec XII deniers de cens et rente par chascun an, pour chascun arpent, selon et aussi qu'il est déclaré par les deux contratz de la dicte vente du XVIIIe septembre MVcLXXVI, duquel tiers et dangier ledict seigneur de Matignon m'a depuis faict transport. Oultre j'ay parc et paisnage et droit de chasse es haye, ou hayes que mes ditz hommes sont tenus faire garder avec aultres choses à chasse, appartenantes, et aussi ay telle franchise es boys du dict seigneur, qui sont en la baronnie de la Ferté Macé, que mes porcs et aussi de mon prévost et forestier, sont quictes sans payer porcage ne paisnaige et aussy me appartiennent les forfaictures et amendes des boys de la Mothe et seigneurie, quand le cas y eschet avec les paissons et herbaiges, et congnois en estre en la foy et hommaige du dict seigneur, et aussi luy en doybs et faict

x liv. par chascun an au terme Saint Morice et suys tenu de fere quinze jours de garde au chasteau du dict lieu de la Ferté, quand il est en estat et qu'il m'est faict assavoir par le sergent du dict seigneur, et en temps de guerre, et deux journées de char quand le cas se offre et qu'il m'est mandé par le dict sergent du dit seigneur, et aussi suys tenu fere perche et demie des haies à chasse es boys du dict lieu de la Ferté, de deux ans en trois ans, quand il m'est faict assavoir. Aussi ay droict de prendre et faire prendre boys es boys du dict seigneur, à édiffier et rédiffier et réparer mes maisons et molins quand mestier sera, et pour mon chauffer de prendre es boys boys mort et mort boys, lequel présent adveu je baille au Roy nostre dict seigneur, sous mon seing et scel de mes armes, et promets icelluy avoir ferme et stable sans aller à l'encontre et retenue, de plus bailler si mestier est. Le le vuᵉ jour de mars l'an MVᶜLXXX.

(Archives Impériales, *Normandie*, Falaise, P. 872, nº 56.)

V

MENU DE LA REINE CATHERINE DE MÉDICIS

SAMEDY XXVIIIe JOUR D'AOUST 1563

La Reine et son train disner à Villy, soupper et coucher à Fallaize.

Panneterie.

	liv.	s.	d.
Aux boullangers, pour la bouche et commun, 33 douzaines de pains.....	8	7	6

Eschanconnerie.

A l'hoste de Saint Martin de Fallaize, pour XIII pots VIII ch.....	10	8	»
A Robert Quesnon, pour VIII pots VIII ch.	6	8	»
A Thomas le Maistre, pour XXII pots VIII ch.....	12	6	3
A Pierre Cap, pour le charoy dudit office.	»	15	»
	30	7	3

Cuisine.

	liv.	s.	d.
Aux pouessonniers, pour deux barbeaux, pied, 4 doigts	»	15	»
Cinq raies	»	30	»
Une carpe de deux pieds	»	50	»
Sept allouzes sallées	»	28	»
Six carpes de pied	»	15	»
Demi-petit saulmon frais	»	15	»
Une truicte pied et demi	»	40	»
Dix solles	»	50	»
Vingt-sept vives	»	40	6
Deux mourues	»	20	»
Trois merlues	»	12	»
Trois carpes de pied	»	7	6
Trois merlues	»	12	»
Trois *garosseaulx*	»	9	»
Deux petites truictes	»	10	»
Une portion et demie de cancres.	»	10	9
Demi-panier moulles	»	17	6
Deux plats chevrettes	»	8	»
Ung quartron escrevisses	»	6	»
Demi-quartron *sellerin*	»	6	3
Une barbue	»	5	»
	20	»	8
Aux bouchers, pour quatre livres de beurre.	»	60	»
Trois cens et demi œufs	»	26	3
Six livres chandelle	»	9	»
	4	5	3

	liv.	s.	d.
A l'escuier de cuisine, pour oranges. ...	»	5	»
Artichaux	»	6	»
Farine ordinaire....	»	5	»
Laict	»	2	»
Œufs frais.....	»	5	»
Huille d'ollif	»	40	»
Poix chiche.....	»	4	»
Fourmage Millan.	»	4	»
Fourmage moul.....	»	»	12
Grozeil	»	8	»
	4	»	»
Au verdurier, pour verdure de ce jour...	»	40	»
Au patissier, pour neuf tartres..... ..	»	34	6
Une tourte...	»	6	»
Demi-cent *mestier*.....	»	2	6
	»	43	»
A l'appoticquaire, pour ce jour.....	*Néant.*		

Fruicterie.

Aux fruictiers, pour fruict ordinaire.....	»	60	»
Huict flambeaux blancs..... ..	»	42	9
Dix bougies blanches.....	»	8	4
Quatorze bougies jaulnes.....	»	5	10
Trois flambeaux de demi-livre cire jaulne	»	11	3
Et par suz.....	7	6	8

Fourrière.

Au sieur du Serlan, premier maistre d'hostel de ladite Dame, pour livrée

	liv.	s.	d.
de ses gens, pour ce jour.....	»	50	»
Au premier médecin.....	»	40	»
A l'appoticquaire.....	»	25	»
Au trésorier et clerc d'office.....	»	50	»
Au tailleur et son homme.....	»	28	»
Au serugien..... ...	»	6	»
Aux deux couriers.....	»	24	»
Aux garson chieretier.....	»	5	»
Aux deux lavandières.....	»	40	»
Aux porteurs de cuisine, pour charbon et ballets.....	»	8	»
A vallet de fourriere pour ballets.....	»	12	»
Desroy faict à Fallaize ce dit jour ou la Reine à souppé ce dit jour, tant pour boys, fagots, paille que desroy de logis ou autres parties.....	14	10	2
Au sommellier Turpin, pour avoir fait frellater deux muitz de vin, et venu d'avant à argent pour sa despense que pour frellatage.....	»	15	»
	28	12	2

Somme de ce jour, cent sept livres douze sols six deniers tournois, ci..... 107 12 6

SERRTORZY.

(Archives du Calvados, bureau des finances.)

Cette curieuse pièce nous a été communiquée par M. Chatel, conservateur des archives du Calvados.

VI

Les quelques pages qui suivent servent de préface à la généalogie que nous a laissée de sa propre maison René III de Sanzay; c'est une suite de conseils adressés à son fils aîné, et dans lesquels respirent une grande droiture, une haute loyauté.

A Monsieur le visconte CHARLES (1), *gentilhomme ordinaire de la chambre de Monseigneur Françoys, fils de France et frère du Roy, duc d'Anjou; et le dict Charles fils aîné de Monseigneur René, comte de Sanzay, visconte héréditaire de Poictou, sieur de Sainct-Marsault et chevalier de l'ordre du Roy, son*

---

(1) Charles de Sanzay épousa Marie-Françoise d'Estrées, fille d'Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, premier baron et sénéchal du Boulonnais, grand maître de l'artillerie de France.

chambellan et conseiller en son conseil privé, collonel et cappitaine général de la noblesse de France, subjecte au ban et arrière ban, et superintendant général des fortifications de ce royaulme, et de Madame Charlotte de Thais, dame de Thais, baronne de Beaulle et de la Neupville le Roy.

Les plus grandes victoires que puissent avoir les hommes est de surmonter les vices et le temps : l'ung le veut faire maistre de noz personnes, honneurs et biens; l'aultre de nostre mémoire, chose qui se peult aisement vaincre par les armes de la vertu, qui rend les actions des humains recommandables, avec ung beau subject de les laisser par escript à la postérité et triompher du temps, qui de son naturel consomme et devore tout.

Or, ayant trouvé ce que par auctorité du deffunt roy Charles neufielme et de sa justice, a esté extrait pour la famille et maison de Sanzay des memoires de deffunct Me Jehan le Ferron, historiographe du roy François premier de ce nom, et advocat en son parlement, à Paris, qu'il semble avoir esté laissés par l'aucteur prévenu de mort sans y avoir mis la derniere main, à cause de la confuzion des dattes et désordre des descendans ou collatéraux, et sans y remarquer de belles choses qui se peuvent extraire des histoires concernantz les faictz genéreux des sieurs de ceste maison, j'ay conferé

l'extrait du dict le Ferron, avec les histoires des Françoys, Allemans et Anglois, et avec les papiers et documens trouvez au Thresor des lettres de Sanzay, et de aulcunes abbayes et prieurez de leur fondation et augmentation, et aux registres et remembrées des lieux ou les dictz seigneurs et dames de Sanzay sont ensepulturez, et ay le tout fidellement rédigé et veritablement mys en ordre et maniere qui se trouvera cy-apres.

Et premierement, j'ay voulu inserer les lettres patentes du roy, le proces-verbal du commissaire, et la preface du dict le Ferron, à ce que des ungs et des aultres soict faicte icy mention, et que le lecteur juge de la verité du faict, comme il se verra en ce livre que à vous, Charles très-noble et bien nay, j'ay voullu adresser, à ce que par la lecture de l'histoire domestique de votre maison vous congnoissiez les variables effectz de la Fortune, et de combien vous estes tenu à Dieu de vous avoir amené par tant de nobles générations, et sauvé, entre tant de hasars, de perdition de honneurs, biens et lignées, jusques en noz jours sain et entier, de ce qui vous doibt estre le plus cher, qui est l'ame chrestienne, l'esprit solide, la sancté bonne, et vray héritier de l'honneur de vos ayeulx pere et mere, la vertu desquelz et leurs peines et travaux seront toujours en vostre memoire. Or, comme les moins vertueux et moins craignans Dieu ont eu moins d'honneurs et de biens, vous establirez par là la conduicte de vostre jeunesse qui servira de

fondement pour y bastir ce que Dieu et les services fidelles que vous ferez aux roys et à vostre république vous donneront de bonheur, qui comme le commencement sera apuyé en la crainte de Dieu et sur la vertu, tout le succes vous en sera heureux, honnorable et proffitable. Chassez donc sur toutes choses d'avec vous l'herezie et superstition, gloire et presomption, le mespris de Dieu et de ses esluz, et vacquez souvant à oraison; que l'abus des prestres et pasteurs ne vous facent separer de l'Eglise, et croirez que tout cela sont punitions de nos pechez, qui nous rendent indignes d'un meilleur temps. Soyez courtois et gracieux, sans dédain ou mespris, car par là vous serez aymé de tous. Craignez, et aimez, et auctorisez la justice, parce que par là la vertu est auctorisée par dessus le vice et la noblesse par dessus le peuple. Chassez toutes paillardises, mesmes la domestique, la scandaleuse et l'effrontée; chassez le blaspheme, la vengeance, l'oppression sur tous inférieurs, tous soudains mouvemens et legeres entreprises, jeune conseil, folles et grandes dépenses, vous souvenant que le mauvais mesnage et les demesurées entreprises ont cinq fois reduict vostre maison à l'extrémité, de laquelle elle a esté miraculeusement relevée. Vous ne delaisserez pour cela de suivre courageusement, accortement et selon vos moyens l'honneur et la fortune; et surtout aux prosperitez, ne soyez insolent, et n'abusez de la faveur et prosperité; ains usez en selon le temps;

et aux adversitez, soyez constant et fort, sans tout-tefoys vous laisser submerger au torrent ou estouffer à la violence, et pancez que, avec le temps et patience, l'on fait tousjours les affaires. Soiez vaillant, brave, resolu et consideré executeur de vos entreprises, et surtout chassez d'auprès de vous deux monstres horribles qui ruynent les deux pars de la noblesse : la presomption et l'ignorance; et, pendant que vous estes jeune, faictes vous cappable de toutes choses vertueuses, tant de celles qui vous ont à estre commandées, que de celles que vous avez à commander : à ce que vous ayez à dignement faire les unes, et à accortement commander les aultres. Ne vous advienne de faire trop licentieusement aulcune chose, soit par amour, par amitié, ambition, avarice ou necessité, et soyez en toutes choses charitable et condolent à toutes necessitez, obéissant à vos superieurs, aymant vostre famille, vos parens et vos subjectz, et n'abusez de ce don de grace héréditaire en vostre maison de la guerison des malades par la toute puissance de Dieu, au nom de Jesus, par l'imposition de voz mains, et ne vous advienne de en user que le premier vous n'ayez supplyé Dieu guarir votre conscience et pardonner vos pechez, à ce que vos actions luy soient d'autant plus agréables. Ce faisant, vous humiliant devant Dieu, et n'abusant de vostre noblesse et moiens, je vous predictz par oracle que vous ou celuy de vos descendans qui feront ces choses restabliront la dignité et les biens de votre grande

maison, qui sera benite et bienheurée de la main de Dieu, qui ores par juste courroux en voulust retirer sa grace. Il la bénira de siecle en siecle, et de generation en genération, dont je le supplie, et vous faire la grace de vous rendre digne de sa saincte benédiction.

VII

RENÉ III DE SANZAY *termine ainsi l'histoire généalogique de sa maison.*

Tout ce que dessus a esté mis selon la verité du faict, et comme il est escript aux histoires, avec la briefveté promise au commencement de ce livre, sans se estre arreté à plusieurs matières et discours que l'on eust peu extraire de beaucoup de beaux faictz d'armes. Mais l'entreprise n'ayant esté que de la famille de Sanzay, je me suis contenté de remectre en ordre et verifier ce qui avoit esté laissé par maistre Jehan le Ferron en confusion, comme lui mesme l'avoit bien recogneu, et que je l'avois veu et verifié auparavant son decès. Ayant aussi de ma part passé legerement ce qui est faict de nostre temps, l'ayant remis à aultre saison et ne se trouvera estrange le precomptement et deduction de si longue lignée, chose à toutes personnes commune, car il est certain que nul n'est nay sans pere,

ayeul, bisayeul et ainsi des autres ascendans; mais comme les familles ont esté plus pladoyées et sont plus curieuses et plus illustres, les lignages se peuvent mieux précompter, ce qui n'est pas aux petites maisons et de basse condition. De tout ce que dessus l'on pourra apprendre que d'aultant que les hommes et femmes sont naiz plus illustres et constituéz en plus grande dignité, ores que ce soit une mesme chose que du plus abject du monde, si sont-ilz d'aultant plus tenuz à en remercier Dieu et à luy tenir et à rendre compte de ce qu'il a pleu à sa divine Majesté, leur commectre et donner qu'ilz sont exaltéz, enrichiz et honoréz pardessus les aultres, et comme tout cela vient de Dieu, aussi ont-ilz à se tenir en sa protection, par craincte de l'offenser, de peur que estant abandonnéz de sa saincte et forte main, leurs peschéz les facent précipiter avec plus de honte et avec perte de l'ame, de l'honneur, de la personne, des biens et de la succession légitime.

L'on pourra aussi apprendre que jamais habile homme ne laissa passer l'occasion de se accroistre et augmenter sans la prendre avec resolue discrétion de ne différer à aultre temps ce qui se peult executer, et en cela user de meilleure diligence et continuité, que de force qui de son naturel est odieuse, sans touttefoys faire ou commectre chose qui puisse irriter la bonté de Dieu contre toute une race qu'il fault tousjours croire et imaginer estre Dieu juste, misericordieux et bon.

L'on pourra aussi souvenir que ung homme et une femme de bien et bonne mesnagere font, accroissent et conservent grandement leur maison. Les folz et folles inconsiderées gastent et ruynent en ung jour ce que par longues générations avoit esté acquis et conservé, et comme de la dignité, haultesse et accroissement, les hommes ont la réputation, ainsi les femmes de l'honneur et bon mesnage de la maison, et n'est sans cause ce que l'on dict que les femmes font ou deffont les maisons : triple honte et reproche en tous siecles, comme à violateurs et meurtriers de leur propre sang, à ceulx et celles qui, sans charité et dilection de leur posterité, dissipent leur biens, et qui par ce moien sappent par pied et arrachent les fondements du temple d'honneur, sans considérer qu'avec grandz et longs travaulx, retranchemens de plaisirs et delices, perte d'amys et serviteurs, hasart et abbréviation de vie, et quelquefois non sans offence de Dieu.

Et pour conclusion, je diray que le plus grand secret que je sache de se conserver, et sa maison est de tousjours bien faire, et par ce moien laisser de ses actions une bonne odeur à la posterité, veu que ce monde n'est aultre chose que vanité et ung exercice perpetuel de la patience humaine, plein de vicissitude, et que tout perist et se consomme, fors aymer Dieu et son prochain, duquel la haulte et incomprehensible majesté supprime l'orgueilleux et exalte le charitable et l'humble de cueur, à la

quelle soit gloire, louange et honneur par les siecles des siecles, et paix et felicité au lecteur de ces presentes.

(*Bibliothèque de l'Arsenal*, n° 737.)

Étienne Pasquier, l'auteur des *Recherches*, était en correspondance suivie avec René III de Sanzay (V. *OEuvres choisies* d'Ét. Pasquier, édit. de Prosper Feugères, t. II, p. 351). De Thou parle de René III de Sanzay et des services qu'il rendit à Henri III. On a conservé de lui deux harangues, dont l'une, adressée au pape Paul IV, « contre les calomnies que l'on mettoit sus au Roy de France. » On a encore de lui des *Remontrances* à Henri III « sur la réformation de tous les abus et extirpation de l'hérésie. » (*V.* la bibliothèque de du Verdier, t. III, p. 411, et le P. le Long, t. II, p. 302.)

Parmi une série de pièces relatives aux états de Blois de 1588, imprimées à Lyon la même année, in-8°, s'en trouve une intitulée : « *Remontrances*, par le comte de Sanzay, député de la noblesse du Poictou. »

La Bibliothèque de l'Arsenal possède en double copie, sous le n° 799, les œuvres manuscrites de René III de Sanzay.

Le volume commence par une épître au Roi, signée de la main de l'auteur.

A la suite de cette épître se trouve en note tout ce que l'auteur désire qui précède son ouvrage : son portrait, ses armes, des vers à la louange de Dieu, des vers de lui à son livre, de son livre à lui, et une épître de sa femme ou de son fils aîné, en cas qu'il décède avant que son livre ne soit mis en lumière.

Puis vient la table des chapitres :

L'origine, dignité, devoir du prince ou seigneur, du gentilhomme et du noble homme ; les fiefs, les seigneuries ; éducation, religion, faits d'armes, honneurs, rangs, cérémonies, qualités et différences ; le moyen de pacifier toutes querelles par le point d'honneur.

VIII

ÉPITAPHE DE RENÉ III DE SANZAY

SANSÆVS comes e Pictorum stirpe Renatus
Principum, apud reges nutritus, — ab arte politus, —
Legatus magnas ad res tum pacis agendas,
Tum belli missus, nitens pietate fideque
In Christum, in Regem obsequio, patriam atque parentes
Officio et studio tantum perfecit, ut ævi
Primo in flore decus veterum repararet avorum.
Nobilitati omni præfectus, arcibus atque
Munimentorum structuris consiliisque
Arcanis admissus, ob hæcque in honore propinquis
Tanto habitus quanto patriam qui restituit rem
Atque sibi atque suis in avitum rursus honorem.

IX

PRÉFACE

DE LA

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE SANZAY

Par Jean LE FERRON, *historiographe de France.*

Le singulier désir que j'ay tousjours eu à l'exaltation et memoire perpetuelle des illustres maisons, familles et lignées non seulement de cestuy royaulme de France, mays aussi de plusieurs royaulmes et pays chrestiens et barbares, congnoissant que l'injure vieillesse et caducité du temps avoit presque consommé et mis en oubliance ce que les labeurs de plusieurs personnages d'honneur et de grand mérite en avoient laissé à la postérité, je me suis mis et ay emploié mon temps rejectant toute vaccation servile et mercenaire a rediger en douze vollumes

l'histoire armorialle, contenant les escussons, blasons, noms, surnoms, qualitez et mémoire perpétuelle des Roys, princes, seigneurs, gentilzhommes et nobles de plusieurs royaulmes chrestiens et infidelles et principallement j'ay esté si songneux et curieux de la grandeur et tousjours durable memoire des Roys, princes, seigneurs et gentilzhommes plus illustres de ce royaulme de France. Entre aultre la genealogie de la tres anticque et presque toute vieille famille de Sanzay, laquelle prend son nom du chasteau et forteresse de Sanzay, sise en Poictou, et son origine des sieurs du dict lieu, anciens habitans de la Gaulle acquictanicque, gens de grande proesse et chevalerie, et culture et amateurs de l'ancienne religion des druydes, et premierement yssus des princes de Bretagne Armorique. A raison de quoy de tout le consentement du pays, tant à cause de leurs vaillances et faictz d'armes, que aussi à cause qu'ilz tenoient les premiers lieux aux sacrifices des Dieux selon la religion des druydes, prebtres et anciens phillosophes des Gaulloys leur fut octroyé porter sur leur chef et teste tant en guerres que aus ditz sacrifices ung bourlet d'or, semé de perles orientales, ce que encores retiennent et ont tousjours gardé les seigneurs de Sanzay sur le timbre de leurs armes; desquelz la dicte lignée a duré longtemps; mais comme toutes choses créees ne sont durables, advint que l'an huit cens et troys y eut ung sieur de Sanzay, nommé Radulphe, lequel

n'eut qu'une fille unique nommée Jehanne de Sanzay, laquelle fut si saige et si bien aprise que Arnault filz dernier nay de Albon, comte de Poictou, l'espousa; mais parce que le dict Albon, comte de Poictou, vouloit que le dict Arnault, son filz, fust religieux et de vie ecclésiasticque et solitaire, et que le dict Arnault se maria sans le congé et commandement de luy et de Atilde, sa mère, en perpetuelle memoyre de ce, il interdict et defendit au dict Arnault, son filz, tant que la directe lignée des comtes de Poictou dureroit, de ne porter ne le nom, ne le cry, ne armes du comte de Poictou, et touttefoys en aprovant le dict mariage, et en faveur d'iceluy, il affranchist et libera de toutes servitudes et obéissances, sans foy et hommage, promectant garantir en toute haultesse et auctorité de seigneurye, tout ce que le dict Arnault et sa femme Jehanne de Sanzay possedoient et pourroient posseder au comté de Poictou, tant pour eux que pour leurs hoirs, comme il m'a apparu par une lettre auctenticque, en datte du troisielme des calendes du mois d'aoust, l'an de Jésus-Christ huit cens et troys ; et oultre ce, j'ay veu une aultre pancarte, en datte du jeudi avant Pasques, l'an de Jésus-Christ neuf cens soixante cinq, par laquelle il appert que Guillaume, filz de Guillaume, duc d'Acquictaine et comte de Poictou, sur le differend qui estoit entre le dict Guillaume Sauldebreul de Sanzay, son cousin, et les religieuses vierges de la Trinité de Poictiers, pour raison d'une monnoye

d'or de rente annuelle, donnée aux dictes religieuses par Adelle, comtesse de Poictou, et Radulphe, sieur de Sanzay, leurs premiers fondateurs et dotateurs, fut ordonné par le dict Guillaume, filz de Guillaume, que luy et ses successeurs comtes de Poictou, et le dit Sauldebreul, son cousin, et de son propre sang et ses successeurs continueroit à l'advenir, moictié par moictié, le paiement de la dite monnoie d'or aus dictes religieuses de la saincte Trinité de Poictiers, et par ce que dessus appert clairement que les sieurs de Sanzay, qui a present sont directement issus des comtes et princes de Poictou, desquelz la directe lignée est de longtemps faillie et finie, fors en la maison de Sanzay, laquellé a tousjours duré de pere en filz, ou de frere en frere, ou de oncle en nepveu, en grand honneur et reputation, conservez de la main de Dieu, qui par les atouchementz et imposition des mains guarist les langueurs, à la priere et commémoration des sept sainctz de Bretaigne que avec les ditz sieurs de Sanzay sont yssuz d'une mesme maison, je supplieray très humblement Dieu qu'il luy plaise à son honneur continuer et eterniser les anciennes notables lignées de ces fidelles de vertu en vertu, et corriger et amander de ce qui est de vice en eulx par le moien désquelz les républiques puissent estre gardées de l'oppression des barbares et infidelles, et parce que mon premier propos a esté de la famille de Sanzay, à ce que leur postérité puisse establir en leur imperfection hu-

maine et mondaine une perfection, jay déliberé mectre et escripre cy après, par ordre, leur généalogie et noms de leurs ancestres et prédécesseurs desquelz si aucuns se trouvent obmis ou aultres hors leurs ordres, je suppliray au lecteur pardonner à ma peu heureuse mémoire. Comme estans subjets aux vicissitudes du monde, ilz ont esté riches et opulantz, peu après sans grandz biens terriens, comme riens n'est durable en son estre. Lesquelz portent en leurs escuz d'armoiries eschiquetté d'or et de gueulles, comblé d'un bourlet ancien de leur chevalerie qui est d'or semé de perles orientales; portent en leurs bannieres de Poictou, chargé de Sanzay, qui est d'or à trois bandes d'azur a la bordeure de gueulles; ilz ont une marque et association de chevallerie qui portoient une peau de lyon soustenue par un serpent; leur cry est *Sans ayde*, qui est à dire humaine et non divine, car par icelle et en icelle puissance divine est et doibt estre le fondement, appuy, et entretenement, et exaltation de toutes choses à laquelle est du tout honneur et louange, et non aux grandeurs, noblesses, vaillances et proesses des hommes, lesquelz se doivent glorifier et resjouir en Dieu eternel qui de beaucoup faict riens, et de riens faict tout, et qui suprime l'orgueilleux et exalte l'humble de cueur.

(*Bibliothèque de l'Arsenal.*)

X

Tout dernièrement une traduction du gracieux roman d'*Ondine* est venue sous nos yeux; elle est due à Mme la baronne de la Motte Fouqué, veuve de l'auteur. Cette charmante lecture nous a donné l'idée d'écrire à Mme de la Motte Fouqué, et de lui demander quelques détails sur la branche de sa maison, établie en Prusse depuis la révocation de l'édit de Nantes. Voici la réponse qu'elle a bien voulu nous faire, et qui ajoute quelques détails à ceux que nous avions empruntés à M. Weiss:

« Monsieur,

« Mon éditeur à Leipsick m'a fait parvenir une « lettre dans laquelle vous daignez me deman- « der des renseignements sur la branche des la « Motte Fouqué établie en Prusse. Cela me fera « un plaisir tout particulier si je peux vous être « utile, et cette lettre ne fera que précéder ce qui « doit suivre dans peu de temps; mais comme le « nom des la Motte Fouqué a pris sa place dans « l'histoire prussienne, surtout dans la guerre de

« sept ans, par le général Henri-Auguste de la « Motte Fouqué, l'ami intime du grand Frédéric, je « me vois obligée de faire quelques recherches sur « cette glorieuse époque, et cela me prendra encore « quelque temps.

« Feu mon mari Frédéric, baron de la Motte « Fouqué, vous est peut-être déjà connu; comme « poëte, il tient une place assez considérable dans « la littérature allemande. Son nom, à l'époque « romantique, est cité comme un des plus distin- « gués; le petit conte d'*Ondine*, que vous avez sous « les yeux, en est la meilleure preuve. J'ai fait « de mon mieux pour conserver dans la traduction « toute l'originalité du poëte, et rendre le style « aussi fidèlement que possible.

« Quoique nous ayons l'arbre généalogique de « notre maison, et que par là nous connaissions les « noms des familles de France parentes de la nôtre, « nous ignorons s'il existe encore des la Motte « Fouqué en France, ou des barons de Tonnay- « Boutonne. Ce dernier nom était porté par le fils « aîné de la famille lorsque le père existait encore, « le nom de la baronnie de la Motte Fouqué n'ap- « partenant qu'au chef de la maison.

« S'il vous était possible de nous indiquer quel- « ques parents en France, ce serait d'un grand « intérêt pour mes deux fils, qui, comme leur père, « ont gardé une grande sympathie pour le pays de « leurs ancêtres.

« Mon fils aîné, Charles de la Motte Fouqué, âgé « de vingt ans, sert dans l'armée prussienne; il est « lieutenant dans le 8e régiment (régiment de S. M. « le Roi); mon fils cadet, Frédéric de la Motte Fou- « qué, est élève de l'Institut des Cadets, d'où il « sortira dans trois ans officier : il est âgé de seize « ans.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance « de mon estime et de la considération avec « laquelle j'ai l'honneur d'être

« Votre très-dévouée,

« BARONNE DE LA MOTTE FOUQUÉ.

« Berlin, le 20 mars 1859. »

XI

Nous donnons ici les notes que Madame la baronne de la Motte Fouqué avait bien voulu nous promettre sur sa famille :

« On ferait bien, nous dit-elle avec une mo-
« destie touchante, de ne pas signer ce récit de
« mon nom; car le public, qui ne sait pas que je
« l'ai tiré des biographies et des histoires qui ont
« paru en Allemagne, et qui n'ont peut-être jamais
« été traduites en français, pourrait mal l'inter-
« préter, et là où je parle de mon mari pourrait
« me supposer moins exacte que je ne l'ai été. »

Nous n'avons pas cru devoir nous arrêter devant ce scrupule, et nous espérons que Mme la baronne de la Motte Fouqué, à laquelle nous devons déjà la traduction d'*Ondine*, voudra bien traduire un jour les romans et les poésies de son noble époux, de ce poëte que la France a le droit de revendiquer comme l'un de ses enfants.

« Au moment de la révocation de l'Édit de Nantes, la branche des la Motte Fouqué, aujourd'hui établie en Prusse, comptait trois membres, tous trois non mariés, deux garçons et une fille :

« Hector, l'aîné, possesseur de la baronnie de Tonnay-Boutonne, près de Bordeaux ; Charles, qui vivait sur la petite terre de la *Grève*, et Marie de la Motte Fouqué.

« Charles se réfugia en Hollande. Il y fut bientôt rejoint par sa sœur chérie : elle n'était sortie qu'avec beaucoup de peine de France, où elle avait été un instant emprisonnée à cause de ses croyances ; toute jeune encore elle mourut sur la terre d'exil, en l'année 1689.

« Charles de la Motte Fouqué épousa, en Hollande, Suzanne de Robillard, d'une ancienne famille normande qui existe encore : elle s'y était réfugiée comme lui pour cause de religion.

« Peu de temps après ce mariage, la mort de son frère aîné le fit héritier de toute la fortune de sa maison. Des lettres pressantes le rappelaient en France ; il pouvait rentrer dans la baronnie de Tonnay-Boutonne, recouvrer enfin tous les biens de sa famille ; mais ç'eût été au prix de ses croyances. Il ne le voulut pas, et préféra l'exil et la plus effroyable des misères.

« Quelle douleur égalera jamais celle qui s'empare de l'âme de l'exilé, quand il voit tous les jours autour de lui des gens qui peuvent dire : « Ma mai-

« son, mes champs, mes terres ? » Le toit hospitalier d'un roi s'ouvrirait-il à l'étranger, jamais cette nouvelle demeure ne remplacera pour lui le foyer de ses pères

« Charles de la Motte Fouqué endura plus qu'un autre toutes les angoisses, toutes les souffrances de l'exil ; car, dans l'espace de quelques années Suzanne de Robillard lui ayant donné trois fils, il vit les héritiers de son nom à jamais privés des terres de leur maison. En effet, le gouvernement français avait donné au prince de Talmont-Laval toutes les propriétés des la Motte Fouqué comme à leur plus proche parent ; pourtant il restait encore une branche du nom qui n'avait pas embrassé la religion protestante, mais qui se vit exclue de ce partage. D'après des documents de famille, cette branche est restée en possession des propriétés situées en Normandie, qu'elle perdit également plus tard. Les deux héritiers de cette ligne sont morts moines dans un couvent.

« Charles de la Motte Fouqué mourut à la Haye, à la fleur de l'âge : il laissa sa veuve et ses trois fils sans soutien. Cette pauvre veuve alla chercher un asile dans le pays de Hanovre, à Yell, où elle fut très-probablement recommandée à la famille royale de la Grande-Bretagne. Le dernier de ses fils fut placé en qualité de page à cette cour, et devint plus tard lieutenant-colonel dans l'armée hanovrienne. Son fils aîné avait probablement déjà pris

du service en Saxe, ou plutôt en Pologne, bien avant que sa mère ne se fût fixée à Yell; il monta assez vite au grade de colonel, et mourut sans avoir été marié, et après avoir fourni une glorieuse carrière.

« C'était le second fils de Charles de la Motte Fouqué qui était destiné à perpétuer sa famille en Allemagne; il s'est assuré un nom assez considérable dans l'histoire, pour qu'il nous soit permis d'en parler un peu plus longuement :

« Henri-Auguste, baron de la Motte Fouqué, naquit à la Haye, le 4 février 1698.

« Dans sa huitième année, Henri-Auguste entra au service comme page à la cour du prince Léopold d'Anhalt-Dessau. (Les enfants appelés à ces fonctions étaient habillés des couleurs de leurs seigneurs; ils étaient confiés à un précepteur qui avait le devoir de les élever dans tous les exercices chevaleresques.) Des premières années que le jeune de la Motte Fouqué passa à la cour du prince de Dessau nous ne savons rien, mais la bienveillance que ce prince lui témoigna nous est une preuve que ce fut sans le moindre reproche qu'il sortit de l'enfance pour faire son entrée dans la vie. A l'amour des armes il réunit le goût des sciences.

« Dans l'année 1715, le prince de Dessau prit le commandement des troupes prussiennes qui devaient assiéger le roi de Suède, Charles XII, à Stralsund; la Motte Fouqué avait alors dix-sept ans, il espérait

bien être de cette campagne; mais il reçut l'ordre de rester à la cour de la princesse. Ç'en était trop pour le jeune homme : il quitta secrètement la cour et rejoignit le régiment du prince. Celui-ci fit semblant de ne pas l'apercevoir, et le laissa marcher à pied pendant trois jours, avant de lui faire donner un cheval et de le prendre dans sa suite.

« Une action d'éclat lui valut d'être nommé officier.

« Après le siége de Stralsund, le régiment de Anhalt-Dessau retourna dans sa garnison de Halle-sur-Saale. Ce fut à ce moment de sa vie que le jeune la Motte Fouqué, décoré de la propre main du roi Frédéric-Guillaume Ier, devint l'ami le plus intime du prince royal, qui depuis fut le grand Frédéric.

« Dans l'année 1730, les différends entre le prince royal et le roi Frédéric-Guillaume devinrent plus graves; le jeune prince voulut se délivrer par la fuite de la surveillance de son père, qui commençait de plus en plus à peser sur lui, et il voulut chercher secours et protection dans une cour étrangère. Comment ce plan échoua et comment le prince royal fut envoyé à la forteresse de Custrin, tout cela est suffisamment raconté par l'histoire.

« Le prince royal n'avait pas confié le secret de sa fuite à son ami la Motte Fouqué; il savait trop bien que celui-ci n'aurait pas été capable de manquer à son devoir; le prince s'en fit peut-être un scrupule,

car la Motte Fouqué venait de faire un bien heureux mariage.

« Son épouse était Élisabeth Chasson; comme lui elle appartenait à une famille de réfugiés; quoiqu'elle ne fût pas d'une ancienne noblesse, elle n'en était pas moins distinguée.

« L'attachement que la Motte Fouqué avait pour le jeune prince ne faiblit pas devant le malheur : il demanda la permission au roi de tenir compagnie à l'auguste prisonnier pendant sa captivité. Le roi Frédéric-Guillaume Ier, qui connaissait fort bien les sentiments chrétiens et nobles du capitaine de la Motte Fouqué, fit droit à cette demande.

« La prison du prince royal était dure; il n'avait pas la permission de quitter sa chambre : au premier son du tambour qui annonçait la retraite, au moment où les soldats étaient tenus de retourner dans leur quartier, l'officier de la garde devait entrer dans la chambre du prince pour éteindre sa lumière.

« La première fois le prince s'emporta contre l'officier. Le commandant de la forteresse communiqua au prince l'ordre formel du roi : dès ce jour l'officier de la garde entrait le soir à neuf heures, demandait excuse d'être obligé d'exécuter son ordre, et le prince répondait ordinairement : « Faites « votre devoir! » et la lumière s'éteignait.

« Le capitaine de la Motte Fouqué trouva bientôt le moyen d'échapper à cette sévère consigne : un

soir, qu'il tenait compagnie à son auguste ami, à l'heure accoutumée, il tira de sa poche un briquet et une chandelle et l'alluma en disant à l'officier : « Commandant, selon l'ordre de Sa Majesté, vous « avez éteint la lumière du prince royal, mais pour « la lumière du capitaine de la Motte Fouqué, le « Roi n'a rien ordonné, ainsi j'espère que vous la « laisserez brûler sans vous y opposer. » L'officier fit ce qu'il demandait.

« Tous les soirs, au moment où s'éteignait la lumière du prince royal, le capitaine allumait la sienne, et les deux amis conversaient et lisaient souvent jusqu'après minuit.

« Dans cette vie tranquille de Custrin, ces deux nobles cœurs se lièrent d'une amitié comme il n'en a peut-être jamais existé entre un souverain et un simple gentilhomme. La correspondance amicale qui s'établit entre ces deux amis, quand ils étaient avancés en âge et que la Motte Fouqué fut forcé par ses infirmités de quitter le service, nous a laissé un exemple touchant de l'attachement que ces deux héros ont conservé l'un pour l'autre jusqu'à la fin de leurs jours.

« Le capitaine de la Motte Fouqué resta auprès du prince royal jusqu'au moment où celui-ci obtint enfin la permission de quitter sa chambre et de sortir en ville.

« La colère du roi contre le prince royal commençait à s'apaiser ; il lui donna la permission d'acheter

la propriété de Rheinsberg. C'est là que le prince rassembla tous ses amis, et rappela auprès de lui le capitaine de la Motte Fouqué. La littérature et les beaux-arts remplirent les heures des réunions de Rheinsberg.

« Jusqu'alors la Motte Fouqué n'avait avancé qu'à l'ancienneté; il ne devint capitaine commandant qu'en 1729.

« Il se peut que ses occupations littéraires et sa liaison avec le prince, ou peut-être que la permission d'aller à Rheinsberg se répétant trop souvent, avaient déplu au prince de Dessau; il est sûr que chaque fois que la Motte Fouqué retourna à sa garnison, il trouva son chef de régiment moins affable et moins bien disposé. Il se peut aussi qu'une petite teinte de jalousie s'y mêlât; car jamais on ne put reprocher la moindre des choses à Henry-Auguste de la Motte Fouqué : il était bon militaire de cœur et d'âme, et ne manquait jamais à ses devoirs. Le vieux prince de Dessau craignait peut-etre l'influence de la littérature française, surtout celle de la philosophie de Voltaire; il craignait que son élève ne fût un de ses disciples, et il ne dissimula point son opinion là-dessus. Tout ce que la Motte Fouqué essaya de lui répondre à cet égard fut inutile : il était tombé en disgrâce auprès de son chef. C'en était assez pour la fierté de l'ancien Français; il ne put le supporter, et, après s'en être consulté avec le prince royal, il demanda un congé qui lui fut accordé en 1738, avec le grade de major.

« Il était, comme fils de réfugié, sans fortune et par conséquent sans moyens d'existence. Son épouse lui avait donné deux fils et une fille, et, avec eux, il partit pour le Danemark, où il trouva bientôt une place avantageuse dans la Garde, en qualité de colonel, et fut envoyé à Copenhague. Cette position n'était que transitoire; car celui qui devait faire sa carrière avec son épée ne pouvait se trouver à sa place dans une armée où il n'y avait pas le moindre espoir de s'en servir.

« Le 31 mai 1740, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier mourut. Aussitôt Frédéric II, qui était monté sur le trône de son père, rappela son ami auprès de sa personne.

« Le temps de leur séparation n'avait point nui à l'attachement des deux amis; ils se retrouvèrent avec les mêmes sentiments sincères qui avaient toujours caractérisé leur amitié mutuelle. La Motte Fouqué fut décoré de l'ordre du Mérite, et reçut le titre de bailli du chapitre de Gramyow, ce qui lui donna des revenus considérables.

« Il fut nommé lieutenant général et chevalier de l'Aigle-Noir en 1751; puis gouverneur du comté de Glatz, en Silésie. Dans la guerre de sept ans, il eut le grade de lieutenant général, et se couvrit de gloire à la bataille de Landshut.

« Jusqu'à sa mort, arrivée en 1774, il fut l'objet des distinctions les plus flatteuses, et l'amitié du grand Frédéric ne se démentit jamais.

« Il laissa deux fils et une fille ; l'aîné, Henri-Charles de la Motte Fouqué, baron de Tonnay-Boutonne, fut marié à Louise de Schlegell, d'une ancienne famille noble d'Allemagne, dont le père était maréchal de la cour du prince de Dessau. Le frère cadet mourut sans enfants ; il portait le nom de *Seigneur de Saint-Surin*. Mlle de la Motte Fouqué était mariée au colonel de Nimgefski, homme de grande distinction

« Il ne nous reste plus qu'à parler du fils unique de Henri-Charles de la Motte Fouqué :

« Frédéric-Henri-Charles, baron de la Motte Fouqué, naquit à Brandebourg-sur-Havel, en 1777, trois ans après la mort de son grand-père.

« Le roi Frédéric II eut la bonté d'accepter d'être le parrain du nouveau-né, et il écrivit à cette occasion au père de l'enfant la lettre suivante :

« J'accepte avec plaisir votre fils nouveau-né pour « mon filleul, et je suis charmé de donner ce titre « au petit-fils d'un grand-père que j'estimais et « chérissais infiniment. Je vous félicite de ce petit « restaurateur de votre famille, et je désire qu'il « en fasse un jour les délices et l'ornement en « marchant sur les traces de ses ancêtres ! »

« Quoiqu'il ne fût pas donné à Charles de la Motte Fouqué de suivre une grande carrière militaire, il a cependant servi avec distinction. Dans la littérature de l'Allemagne, il tient une place consi-

dérable, et parmi les poëtes du pays, il est regardé comme un des plus distingués de l'école romantique. Il est rare de rencontrer une imagination plus riche, plus féconde que la sienne. Il voua son talent à la poésie du Nord, ce qui lui valut l'honneur d'être nommé membre de la *Société des Belles-Lettres d'Islande*. Toutes les poésies du baron de la Motte Fouqué témoignent d'une âme jeune et généreuse, de sentiments nobles et chevaleresques. Ses œuvres sont traduites dans presque toutes les langues vivantes. Il entra au service militaire à l'âge de seize ans. Le roi l'avait nommé officier dans le régiment de cuirassiers du duc de Weimar. Il fit ses premières armes aux bords du Rhin, en 1795. Quand la paix fut rétablie, il fut envoyé à Aschersleben, où il se maria, à l'âge de vingt et un ans, avec Marianne de Schubert. A la mort de son père, il lui revenait une propriété considérable; mais il ne jouit longtemps ni de son bien paternel, ni d'un hymen heureux. Soit que sa jeune femme ne sût pas apprécier le talent poétique qui dominait l'âme du jeune poëte, soit que les deux époux fussent trop différents de caractères (qui pourrait oser en juger aujourd'hui?) le fait est qu'après quelques années de mariage, ils divorcèrent, ce qui se pouvait d'autant plus facilement qu'ils n'avaient point d'enfants. Le baron de la Motte Fouqué, qui n'avait point de reproche grave à faire à son épouse, ne voulut pas qu'elle eût une position dépendante dans la maison paternelle où elle retournait : il

lui céda toute sa fortune, et ne garda pour lui que son épée.

« Un an après sa séparation avec sa première femme, la Motte Fouqué se remaria à une veuve, Mme de Bachau, née de Briest. Dans l'année 1803, elle lui donna une fille qui reçut le nom de Marie. Celle-ci ne s'est pas mariée, et comme, après la mort de son père, le roi la nomma chanoinesse, elle put vivre dans une position aisée.

« Lors de son second mariage, le baron de la Motte Fouqué avait donné sa démission du service militaire.

« Il vivait à Neuhausen, dans une propriété qui lui appartenait par sa femme, retiré du grand monde, cultivant la poésie et les belles-lettres.

« Dans l'année 1813, quand le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III appela son peuple aux armes, ce fut le baron de la Motte Fouqué qui, à l'âge de soixante-trois ans, fut le premier à se présenter à l'appel, dans le gouvernement du Havel-Cand; il amena au roi quatre-vingt-dix jeunes gens à Breslau.

« La Motte Fouqué avait le grade d'officier de cavalerie, cependant il se présenta devant le roi en simple soldat, n'ayant d'autre distinction que son porte-épée d'argent, ce qui n'est accordé en Prusse qu'aux officiers. Le roi reçut son compagnon d'enfance avec de grandes marques de distinction; il

l'invita à dîner à la table royale, honneur qui ne revient ordinairement qu'aux officiers d'un grade supérieur.

« Comme lieutenant des chasseurs à cheval, il fut attaché au régiment de Brandebourg, et se trouva à la bataille de Lutzen, le 2 mai 1813. A la tête de ce régiment était le prince Guillaume de Prusse, frère du roi.

« Ce vaillant prince fut un instant enveloppé au milieu de la mêlée. Il allait succomber lorsque la Motte Fouqué le dégagea en enfonçant un carré ennemi. Dans cette attaque, la Motte Fouqué eut son cheval tué d'un coup de baïonnette, et, en tombant de cheval, il fut blessé légèrement. Il aurait été fait prisonnier, si un Cosaque ne l'avait sauvé. La nuit suivante on lui confia une mission très-importante; mais, au milieu de la plus grande obscurité, son cheval se cabra et le jeta dans une fondrière, d'où il ne s'échappa que par un hasard tout particulier. La bataille de Leipsick fut la dernière où il assista; sa santé le força de quitter l'armée. On lui accorda le grade de major de cavalerie et la décoration de l'ordre de Saint-Jean; la lettre d'envoi était conçue dans les termes les plus flatteurs. Plus tard il devint chevalier de l'Aigle-Rouge.

« Les fatigues de cette campagne avaient épuise ses forces. Il vivait à Neuhausen avec sa famille, s'occupant de poésie et de belles-lettres. Ses œu-

vres poétiques avaient un grand retentissement en Allemagne; toutes ses chansons de guerre se chantaient alors dans l'armée prussienne.

« Après trente ans d'une douce union, son épouse Caroline, baronne de la Motte Fouqué, connue sous ce nom dans la littérature romantique de l'Allemagne, vint à mourir. Dans son testament elle exprima la volonté que ses enfants restassent ses seuls héritiers; en le deshéritant, elle avait compté sur la générosité de son époux : elle ne s'était pas trompée; il renonça à tout l'héritage de sa femme en faveur des enfants de celle-ci, et demanda une place qui lui fut accordée comme lecteur à l'Université de Halle-sur-Saale. Il y faisait un cours de littérature et de poésie.

« Il pouvait bien regarder sa carrière comme terminée, et croire qu'étant le dernier des la Motte Fouqué, ce nom descendrait avec lui dans la tombe; mais la main de la Providence le mena tout autrement. Il gagna le cœur d'une jeune fille d'origine suédoise, Albertine Tode, dont le père avait occupé un grade assez élevé dans l'armée suédoise, comme l'un des médecins du roi Gustave III.

« La différence d'âge entre le baron de la Motte Fouqué et sa nouvelle fiancée ne fut point un obstacle. Il l'épousa le 25 avril 1833. Comme il ne possédait point de fortune, le roi Frédéric-Guillaume III eut la bonté de lui promettre une pension pour sa femme, en cas de sa mort.

« Cette promesse lui donna une grande consolation pour le reste de sa vie.

« L'an 1839, son bonheur domestique s'augmenta par la naissance d'un fils, qui reçut le nom de Frédéric-Guillaume-Charles. S. M. le roi et le prince royal lui firent la grâce d'accepter cet enfant comme leur filleul. Trois ans après, vint un second fils, Guillaume-Waldemar-Frédéric de la Motte Fouqué; mais cet enfant n'a pas eu le bonheur d'être béni par son père : Dieu le lui avait pris le 23 janvier 1843, six jours avant sa naissance, par une mort subite et inattendue.

« Il est difficile de peindre le désespoir de la veuve, qui, pendant dix ans de sa vie, avait trouvé tout son bonheur dans l'attachement qu'elle portait à son époux chéri; nous ne voulons pas nous arrêter à des souvenirs si douloureux : il est de ces blessures dont le cœur ne guérit jamais. Il suffit d'ajouter que le roi Frédéric-Guillaume IV, selon la promesse de son auguste père, donna une pension à la veuve et se chargea de l'éducation du fils aîné. Charles de la Motte Fouqué sert dans l'armée, comme lieutenant du 8e régiment d'infanterie (régiment de S. M. le Roi); et Frédéric de la Motte Fouqué est élève dans le corps des Cadets; il entrera dans l'armée après trois ans, quand il aura fini ses études.

« Nous avons droit d'espérer qu'avec les bonnes qualités et les capacités dont ces deux jeunes gens

sont doués, ils suivront le chemin qui leur a été tracé par leurs pères, en combattant pour le roi et la patrie, avec tout le zèle qui a germé si fortement dans leurs cœurs.

« Berlin, 7 avril 1859. »

TABLE

—

A

Achard (armes des), 57.
Achard (la famille), 56.
Achard de Bonvouloir, 56.
Adèle, comtesse de Poitou, 144.
Agen, 108.
Aiguières (richesse des anciennes), 19, 20.
Aix la Chapelle, 45.
Albon, comte de Poitou, 143.
Alençon (le duc d'), 56, 62.
Alençon (la duchesse d'), 56.
Alençon (la vicomtesse d'), 45.
Alençon (la ville d'), 32, 34, 48, 75.
Aligné (le fief d'), 60.
Alihermont (le manoir d'), 23.
Amboise (Jeanne d'), 81.
Amigny (maison d'), 63.
Ancenis (le siége d'), 61.
Andaine (la forêt d'), 48, 85.
Anfernet (Françoise d'), 10,
Anfernet (Jacques II d'), sr de Saint-Vigor-des-Monts, 10.
Angerville (le bourg d'), 32.
Angers, 35.
Ango (Nicolas), 92.
Angoulême (la ville d'), 14, 105.
Angoulême (Marguerite d'), 14, 54, 55, 80.
Anis confit, 37.
Anhalt-Dessau (le prince d'), 154.

Anhalt-Dessau (le régiment d'), 155.
Anjou (Charles d'), 15, 99.
Anjou (l'), 73.
Anjou (Louis d'), 15.
Anjou (le duc d'), 55.
Anjou (Nicolas d'), 15.
Anjou (vin blanc d'), 54.
Anselme (le Père), 60.
Antoine (la rue Saint-), 33.
Ardanne (le fief d'), 63.
Argentan (l'arrondissement d'), 57, 83.
Argentan (la ville d'), 42, 47, 59, 76, 91, 92.
Argentan (vicomté d'), 57.
Armenonville, 33.
Arnault de Poitou, 143.
Argouges (armes des d'), 64.
Argouges (Charles d'), 64.
Argouges (Jacques d'), 64.
Argouges (M. d'), baron de Rânes, 83.
Argouges (Vaultier d'), 64.
Argouges sous Bayeux (fief d'), 64.
Arpajon (Catherine d'), 7.
Arquennay (Claude d'), 62.
Arquennay (maison d'), 62.
Arsenal (bibliothèque de l'), 39, 41, 145.
Artenay (le bourg d'), 32.
Artray (M. d'), 63.
Assé le Riboul (paroisse d'), 10.
Asnebec (doyenné d'), 8.
Athis (le canton d'), 54, 56, 62, 86, 94.
Athis (le fief d'), 6,
Atilde de Vermandois, 81, 143.
Auberis li Borgonnous, 21.
Aubigné (d'), 70.
Authieux (le fief des), 92.
Avranchin (Annales de l'), 92.

B

Bachau (Mme de), née de Briest, 162.
Bailleul (Guillaume de), 62.
Bailleul (Joachim de), 62.
Bailleul (maison de), 62.
Bailleul (Nicole du), 62.
Bannes (le curé de), 61.
Basoches (la baronnie de), 100.
Bayeux, 26, 29.
Bayeux (le grand doyen de), 87, 88.
Bazin (Jacques), marquis de Bezons, 100.
Bazin (l'historien), 85.
Bazin de Bezons (Jacques), maréchal de France, 100.
Beaucler (Henri), 57.
Beaumont, 33.
Beaune (vin de), 24.

Beauvais (maison de), 60.
Beauvais (Michel de); 60.
Beauvoys (serge de), 37.
Beauvoisien (Gabriel de), 94.
Beauvoisien (Guillaume de), 93.
Beauvoisien (Jean de), 94.
Beauvoisien (Léonore de), 93.
Bellegarde (Mlle de), 47.
Belley (Charles de), 65, 67.
Belley (Eustache de), 65.
Béraudière (le fief de la), 50.
Bermondière (le fief de la), 54.
Bernières (la seigneurie de), 54.
Bernières (Mlle de), 54.
Berry (la duchesse de), 92.
Besnard (Pierre), sieur de Sauves, 13.
Beurre (prix du), 26.
Beuvron (la baronnie de), 60.
Beuvron (le baron de), 60, 64.
Beuvron (le marquis de), 64.
Beuzeville (la paroisse de), 93.
Blanchère (le fief de la), 54.
Blé (le prix du), 29.
Blois (la ville de), 24, 31.
Blois (les Etats de), 138.
Bodin, marchand de Bressuire, 27.
Bœuf (prix du), 23, 96.
Bois Blondel (fief du), 52.
Bois Blondel (Mlles de), 52.
Bois-Dodru (M. du), 57.
Bois Genest (M. du), 63.
Bois Hamelin (fief du), 62.
Bois le Houx (le peintre), 30.
Bois Magny (fief du), 61, 62.
Bois Pitard (le journal de), 27.
Bois Thibault (fief du), 65.
Boissé (M. de), 60.
Boissière (Claude de la), dame de Ducey, 91.
Bonnelle, 33.
Bonnestable, 33.
Bonvouloir (famille de), 57.
Bonvouloir (la seigneurie de), 50.
Bonvouloir (M. de), 65, 74.
Bordeaux, 152.
Bordeaux (M. Raymond), 50, 77, 86.
Bose (Guillaume du), 66.
Bosquier (M. du), 84.
Bougran (étoffe dite), 77.
Bouillé (René de), 64.
Bouquetot (Suzanne de), 91.
Bourgneuf (M. de), 74.
Bourneuf (Madeleine de), 62.
Bouteroude, 47.
Bouverie (fief de la), 57.
Bouverie (Mme de la), 57.
Bouverie (M. de la), 65.
Boyeière (M. de), 74.
Brandebourg (le régiment de), 163.
Brandebourg sur Havel, 160

Bras de Bourgueville (l'historien de), 22, 68, 69, 98.
Bréauté (Adrien de), 73.
Bréauté (le régiment de), 73.
Bréauté (Suzanne de), 83.
Bréquigny (collection de), 86.
Bretagne (Anne de), 69.
Bretagne (le parlement de), 100.
Bretagne (province de), 8, 61.
Brezolles, 34.
Brieux (Moisant de), 22.
Briouze (la seigneurie de), 64.
Briouze (le prieuré de), 57.
Briouze (le seigneur de), 7.
Briouze (la vicomté de), 8.
Brizolière (Charles de la), 65.
Brizolière (famille de la), 56.
Brizolière (la terre de la), 56.
Bron (François de), 60.
Bron (Jean de), gouverneur de Domfront, 60.
Bron (Jean de), sieur de Cossesseville, 60.
Brossard (journal manuscrit de M. de), 23, 29, 30.
Brunet (Louis de), 57.
Buatz (Mlles des), 75.
Buon (Nicolas), 110.
Burlières (M. des), 63.
Busnel, drapier d'Argentan, 78.

C

Caen, 85, 86.
Cahors (bourgeois de), 70.
Caix (de), 57.
Camboul (Jeanne de), 56.
Cambrai (toile de), 22.
Camelot, 68, 71, 77, 80.
Camelot noyr à onde, 80.
Candelliers a bougie esmaillies, 36.
Cap (Pierre), 125.
Carentan, 83.
Carcassonne (l'évêque de), 100.
Carneille (commune de la), 56.
Carrouges (le château de), 47, 57.
Castelnau (mémoires de), 60.
Castillon, 105.
Catelongnes (couvertures dites), 18, 36.
Catinat (Renée de), 93.
Catteï (la famille de), 61,
Caudes-Aigues (les bains de), 13, 105.
Caumont (M. de), 62, 89.
Cauterets (les bains de), 13, 14, 15, 107.
Cazeneuve (le fief de), 57.

Cerisy Belle Etoile (l'abbaye de), 63.
Ceaucé (commune de), 50.
Chabot Charny (Charlotte de), 47, 57,
Châlons-sur-Marne, 32.
Challumel (M.), 90.
Champ de la Pierre (M. du), 52.
Champsegré (M. de), 57.
Champsegré (Mme de), 57.
Champsegré (le seigneur de), 59.
Champsegré (la seigneurie de), 52.
Champsegré (la forge de), 84.
Champront, 33.
Chapelles (François des), 51.
Chapelles (Guillaume des), 52.
Chapelais (Jean le), 5.
Charchigné au Maine (paroisse de), 63.
Charlemont, 44.
Charles IX (le roi de France), 39, 56, 69, 72.
Charles XII (le roi de Suède), 154.
Charolais (Mlle de), 49.
Chartres (la ville de), 33.
Chasson (Elisabeth), 156.
Chastignonville (seigneurie de), 64.
Château Renault, 43.
Château Thierry, 44.
Chatel (M.), 29, 128.
Châtillon (le cardinal de), 52.
Châtillon (le sénéchal de), 83.
Chauvel (M. du), 56.
Chauvincourt (Mme de), 45.
Chavigny (famille de), 86.
Chemeré (le château de), 46.
Chemeré le Roy (le bourg de), 61.
Chemin (M. du), 74.
Cherbourg, 62, 98.
Chesne (bourg du), 46.
Chevalerie (M. de la), 75.
Chevaux (prix d'un couple de), 36.
Chivré (M. de), 74.
Choué (Pierre), 84.
Chouet (Pierre), 27.
Cidre (prix du), 24, 25, 29, 99.
Clays (le bourg de), 34.
Clèves (Marie de), 14.
Clinchamps (le comte de), 92.
Coaisnon (Guyonne), 11.
Coaisnon (Pierre), 11.
Comnène, 64.
Compiègne (la toile de), 21.
Condé (le prince de), 14, 60, 106.
Condé sur Noireau (la seigneurie de), 6.
Condé sur Noireau (la ville de), 29.
Condé sur Noireau (le marché de), 23.
Congnet, chapelier de Paris, 28.

Contades (le comte de), 63.
Conti (le prince de), 67.
Cossé (la famille de), 17.
Cossé (la forge de), 27, 78, 84.
Cossé (le bourg de), 49.
Cossé (le manoir de), 34.
Cossé (le marquisat de), 90.
Cossé (M. de), 31.
Cossé, au Maine (la terre de), 31.
Cossesseville (la seigneurie de), 60.
Cotentin (le), 62, 64.
Coué (Renée de), 10.
Coulibeuf (le vicomte de), 87
Coulibeuf, (M. de)., 86.
Coullonges (Mme de), 45.
Coupetrain (seigneurie de), 52.
Courbe (le fief de la), 65.
Courcelles (M. de de), 84.
Courdemanche (M. de), 74.
Court (le peintre de), 30.
Courtomer (la baronnie de), 93, 94.
Courtomer (le marquis de), 93.
Courvaudon (M. de), 74.
Coussi (M. de), 46.
Coustellier (Jean le), 55.
Coustellier (Jeanne le), 55.
Couterne (chartrier du château de), 68, 69, 80, 91.
Couterne (le château de), 54, 55.
Couterne (Louise de), 63.
Couterne (seigneurie de), 55.
Craon, 49.
Crapelet (l'imprimeur), 37.
Crasmenil (paroisse de), 8.
Créance (le comte de), 74.
Créance (seigneurie de), 64.
Crespinière (M. de la), 76.
Creux Chemin (le bourg de), 34.
Creux (le fief du), 52.
Creux (Mlles du), 52.
Croix (le sieur de la), 63.
Cronerie (le sieur de la), 37.
Cruchet (Mlles du), 75.
Crux (Jacques de), 63.
Cuivre (chandeliers de), 36.
Custrin (la forteresse de), 15, 51, 157.

D

Damas (prix du), 69.
Darson (Mme), 45.
David (M.), 92.
Delisle (M. Léopold), 23, 25, 26, 29, 50, 62, 97.
Deschamps (le poëte Eustache), 20, 37.
Desnos (Mlles), 62.
Desroches (l'abbé), 92.
Dessau (le prince de), 154, 158.
Dijon, 98.
Dinan, 44.
Dive (la), 87.

Domfront, 27, 48, 50, 52, 60, 63.
Domfront (la vicomté de), 57
Domfront (le château de), 26, 52.
Dominique de Jésu Maria (le Père), 85.
Donët d'Arcq, 18, 19, 20, 21, 68.
Doynel (armes des), 63.
Doynel (Claude), 62, 63.
Doynel (Jacques), 63.
Doynel (Olivier), 63.
Doynel (René), 63.
Droguet (le), 95.
Ducey (la seigneurie de), 91.
Dupont (M. Arthur), 54.
Durcet (la famille de), 61.

E

Eau rose, 37.
Echalou (le fief d'), 74.
Echaufoux, 34.
Ecouché (le baron d'), 63.
Eguillon, 106, 108.
Elisabeth d'Angleterre (la reine), 53.
Erneval (le fief d'), 92.
Ervain (le bourg d'), 43.
Escarlate (prix de l'), 69.
Escherets (Ambroisine des), 62.
Escorpin, 34.
Escouys, 43, 47.
Espagne (le roi d'), 43, 44.
Espinay (François d'), 61.
Estamet (l'), 18, 69, 77.
Estamine (l'), 71.
Espine (Mlles de l'), 62.
Estelle (fief de l'), 57.
Estelle (M. de l'), 57.
Estouteville (Jacqueline d'), 64.
Estrées (François d'), marquis de Cœuvres, 129.
Estrées (Gabrielle d'), 18, 22, 36, 61, 67.
Estrées (Marie-Françoise d'), 129.
Etain (vaisselle d'), 19, 35, 95.
Etain (bénitiers d'), 36.
Etain (salières d'), 36.
Evreux, 24, 25.
Evreux (diocèse d'), 77.

F

Falaise (Guillaume de), 6.
Falaise (Hamon de), 6.
Falaise (Jean de), 6.
Falaise (la ville de), 29, 30, 48, 49, 85, 86, 89, 125.

Falaise (le vicomte de), 54.
Falaise (l'élection de), 74.
Falaise (serge de), 76.
Falaise (statistique monumentale de), 62, 89.
Falaise (vicomté de), 4, 5, 95.
Falconer (Jean-David de), 99.
Falconi de Florence (les), 99.
Faverolles (le fief de), 83.
Faverolles (M. de), 83.
Faulcon (Beaudoin), 99.
Faulcon (David), 99, 100.
Faulcon de Ris (Alexandre), 100.
Fère (la), 43.
Ferrières (le fief de), 57.
Ferrière (Barbe de la), 7.
Ferron (l'historiographe le), 12, 40, 141.
Ferté Bernard (la), 33, 64.
Ferté Macé (la baronnie de la), 3, 8, 122.
Ferté Macé (la), 48, 53, 73.
Ferté Macé (la forêt de la), 123.
Ferté Macé (la paroisse de la), 121.
Ferté Macé (le château de la), 3, 4, 123.
Ferté Macé (les seigneurs de la), 4.
Fervaques (le maréchal de), 59.
Feschal (Julienne de), 11.
Feugères (M. Prosper), 138.
Fié (château de), 60.
Fié (seigneurie de), 10.
Fismes (la ville de), 46.
Flers (chartrier du château de), 29.
Flers (la seigneurie de), 48.
Fleuri (comptes de Geoffroi de), 68.
Fleury (Mlles de), 62, 75.
Florence (la république de), 99.
Fœneste (le baron de), 70.
Foix (Alain de), 13.
Foix (Jeanne de), 13.
Fontaines (mesure de), 35.
Fontenay (M. de), 63.
Forêt-Auvray (la seigneurie de la), 30.
Fougères (la ville de(, 82.
Foulogne (maison de), 60.
Fourneaux (baronnie de), 60
Fournier (M. Edouard), 32.
Fournival, marchand de Paris, 28.
France (Constance de), 13.
François Ier, 56, 91.
Frédéric-Guillaume Ier (le roi de Prusse), 155, 156, 159.
Frédéric II (le roi de Prusse), 9, 160.
Frédéric-Guillaume III (le roi de Prusse), 162.
Frédéric-Guillaume IV (le roi de Prusse), 165.
Frotté (Alphonse de), 55.
Frotté (Benjamin de), 55.
Frotté (Charles de), 55.

Frotté (Ernest de), 55.
Frotté (famille de), 55, 60, 74.
Frotté (François de), 60.
Frotté (Henri de), 55.
Frotté (Jean de), 60.
Frotté (Jehan de), 54, 55, 69, 80, 91.
Frotté (Louis de), 55.
Frotté (René de), 55, 60.
Frotté (armes des), 55.
Fresnaye (le poëte Vauquelin de la), 15, 115.
Fresne (le fief du), 54.
Fresne Bois Malet (Mlle du), 54.
Fresne Poret (la terre du), 56
Fréville (M. de), 18, 22, 36, 61.
Friquet (l'orfévre), 27, 38.
Frize rouge, 37.
Futaine (prix de la), 22, 35.

G

Gabriel, cuisinier du château de la Motte Fouqué, 54.
Gaillarbois (Guillaume de), 6.
Gaillon, 24.
Gaillon (Françoise de), 60.
Galeron (M.), 18.
Gandelu, 46.
Gauthier (Jean-Baptiste), 92.
Gingembre (prix du), 25, 26.
Girofle (prix du), 25, 26.
Gisors, 73.
Givet, 44.
Glatz (le comté de), 159.
Gohier (François), 92.
Goulaines (M. de), 76.
Gouvy, 46.
Gramiow (le chapitre de), 159.
Grancey (le maréchal de), 59.
Grente (armes des de), 86.
Grente (le vicomte de), 86.
Grente (Marie de), 86.
Grente (Robert de), 86.
Grente-Mesnil (maison de), 86.
Grès (fief du), 56.
Grillemont (Mlle de), 45.
Grouches (Marguerite de), 61.
Groulart (le président), 67, 100.
Guessard (M.), 31, 44, 45.
Guiberdière (M. de la), 84.
Guibray (la foire de), 18, 36.
Guillaume de Prusse (le prince), 163.
Guillaume le Conquérant, 64.

Guillebert de Metz, 19.
Guise (portrait de Mlle de), 30.
Guise (M. de), 43.
Guise (Mme de), 65.
Guise (les rabats à la), 72.
Gustave III (le roi de Suède), 165.

H

Haire (Nouel de), drapier de Paris, 28.
Halouze (la forge d'), 84.
Hanovre (le pays de), 153.
Harcourt (Bonaventure d'), 63.
Harcourt (François d'), 60.
Harcourt (Gilonne d'), 60.
Harcourt (Guy d') 54, 64.
Harcourt (Jacques d'), 54, 59, 65, 87.
Harcourt (Jean d'), 7.
Harcourt (la famille d'), 74, 94.
Harcourt (M. d'), 83.
Harcourt (Mme d'), 59.
Harcourt (Philippe d'), 7.
Harcourt (Pierre d'), 64.
Harcourt (Robert d'), 64.
Harcourt (Stevenotte d'), 86.
Hardancourt (M. d'), 87.
Hardancourt (seigneurie d'), 54.
Hardas (Thomas du), 63.
Harfleur, 86.
Haute-Chapelle (paroisse de la), 62.
Hautemer (Charlotte de), 59.
Hautes-Noes (branches des Achard des), 57.
Hauteville (Catherine de), 52.
Hauteville (Marguerite de), 7.
Hauteville (Suzanne de), 52.
Hauteville (la terre de), 62, 63.
Haye (Jeanne de la), 73.
Haye (la), 153.
Hayes (Valeran des), dit d'Espinay, 61.
Havel-Cand (le gouvernement de) 162.
Henri III (le roi de France), 14, 31, 52, 62, 72, 93, 138.
Henri IV (le roi de France), 14, 49, 57, 62, 64, 67, 73, 94.
Henri V (le roi d'Angleterre), 6, 86.
Herne (Mlle d'), 45.
Hollande (la), 152.
Hollande (toile de), 22, 69.
Houdan, 34.
Hour, 46.
Hurepel (Philippe), 31.
Huy, 44.

I

Ile de-France (l'), 99.
Ils-Bardel (château des), 23, 29.
Ils-Bardel (l'église des), 30.
Islande (Société des belles-lettres d'), 161.
Ipres (serge d'), 77.
Ivry (la bataille d'), 83.

J

Joué du Boys (la paroisse de), 42.
Joué du Plain (la seigneurie de), 91.
Juan d'Autriche (don), 53.
Juilly (M. de), 63.
Juvigny sous Andaine (la paroisse de), 56.

L

La Chaux (le capitaine), 62.
La Fontaine (Etienne), 21.
Laigle (la ville de), 34.
Lambert (M.), 29.
Lambour (le château de), 45, 46.
Landigou (le fief de), 64.
Landshut (la bataille de), 8, 159.
Lansisière (Mlle de), 45.
Larconneur (Guillaume), 59.
Larconneur (Marie), 59.
La Roque (armes des), 54, 55.
La Roque (l'historien), 53, 54, 59, 64.
La Roque (Pierre de), 54.
La Roque-Mesnillet (MM. de), 54.
Laruns (le bourg de), 14.
Lassay (la ville de), 65.
Lascaris (Anne), 13.
Laudon (le général), 8.
Laval (toile de) 21, 22.
Leber (M.), 23, 24, 25, 29, 34, 50, 69, 70.
Leclerc (Mme), 45.
Legrand d'Aussy, 25, 26.
Leipsick, 148.
Leipsick (bataille de), 9, 163.
Lemore, maître de forges, 28.
Lenfez (draps de), 22, 35.

Le Paige (l'historien), 52, 62.
Le Veneur (Jacques), 47.
Le Veneur (Tanneguy), 47.
Le Verrier (Anne), 52.
Le Verrier (armes des), 52.
Liége (la ville de), 44, 45.
Liége (le prince de), 46.
Lignou (château de), 64.
Lignou (paroisse de), 64.
Lignou (seigneurie de), 54.
Lille (camelot de), 80.
Limestre (serge de), 77.
Lin (toile de), 34.
Lizette (étoffe dite), 77.
Longueville (la duchesse de), 43, 56.
Lonlai le Tesson (seigneurie de), 7, 8.
Loré (Ambroise de), 52.
Loré (famille de), 74.
Loré (Gilbert de), 56.
Loré (M. de), 60, 75.
Loré (Mme de), 52, 75.
Loré (Yolande de), 10.
Louis le Jeune, 24.
Louis XI, 18, 39.
Louis XII, 24.
Lourdes (le bourg de), 15, 107.
Louvain, 44.
Lusson (M. de), 27.
Lutzen (bataille de), 7, 163.

M

Macaire (M. de Saint-), 76.
Magnanne (M. de), 63.
Magnanne (le comte de), 76.
Magnanne (la comtesse de), 17, 76.
Magnerie (le fief de la), 61.
Magny (la paroisse de), 47, 60, 61, 84, 89.
Magny (famille de), 61.
Maillé-Brézé (famille de), 49, 86.
Mailloc (Jeanne de), 62.
Mailly (Charlotte de), 16.
Maine (le), 61, 73.
Maine (le prévost du), 63.
Maistre (Thomas le), 125.
Malet (François), 54.
Malherbe, 86.
Mallet (Catherine), 64.
Malletz (le capitaine des), 28.
Mandat (Françoise), 60.
Mandat (Guillaume), 60.
Manoir (M. du), 65.
Mans (l'évêque du), 4.
Marbeuf (l'église de), 50, 77.
Mareuil (Gabrielle de), 15.
Mareul (Françoise de), 7.
Mareul (Jeanne de), 13.
Martinville (M. de), 88.
Mathan (Georges de), 56.
Mathan (Mme de), 56.

Mathan (armes des), 56.
Mathilde (la reine), 64.
Matignon (Jacques de), 26, 64, 122.
Matignon (Gilonne de), 64, 65.
Maximilien (l'empereur), 24.
Mayenne (la ville de), 51, 52.
Meaux (la ville de), 46.
Meaulne (M. de), 74.
Medavy (château de), 59, 60.
Medavy (paroisse de). 54.
Médicis (Catherine de), 53, 125.
Médicis (le cardinal de), 67
Ménagier de Paris (le), 37.
Meneville (Mme de), 48.
Mercues (le fort de), 70.
Mériglise, 94.
Méril (M. du), 22.
Merimée (M.), 70.
Merle (Marguerite du), 7.
Mesange (M. de), 62.
Mesle sur Sarthe, 34.
Mesle sur Sarthe (la baronnie de), 91.
Meslière (Denise de la), 74.
Mesnil (fief du), 60.
Mesnil-Garnier (fief du),
Mesnil-Hermé (fief du), 59.
Mesnillet (fief du), 54.
Messe au xve siècle (prix d'une), 24.
Messei (seigneurie de), 7, 69.
Métairie (M. de la), 76.
Meudon, 33.
Meuze (la rivière de), 43.
Meillière (M. de la). 63.
Mézerés (M. des), 47.
Mézières, 43.
Mézières (Mme de), 108.
Michel (Francisque), 32,
Millet (Charles), 52.
Monbahus (vicomté de), 57.
Moncornet (la ville de), 43.
Mondidier, 43.
Mondot (Françoise de), 62.
Mondot (Joachim de), 62.
Montafié (Mme de), 45.
Mortagu (François de), 7, 59.
Montagu (Jeanne de), 59.
Montagu (Mlle de). 59.
Montagu (Renée de), 59.
Montaigne (voyage de), 32.
Montauban, 86.
Montchrestien de Vasteville 85, 86.
Monteil (Alexis), 30, 38, 50, 57, 80.
Montesson (Mlle de), 52.
Montesson (M. de), 50.
Montfaut (recherche de), 61, 93.
Montgomery (Alexandre de) 91.
Montgomery (François de), 91.
Montgomery (Gabriel de), 26, 27, 91.
Montgomery (Jacques de), 91.

Montgomery (Jean de), 92.
Montgomery (Nicolas-François de), 91.
Montgomery (Robert de), 91.
Montgomery (Thérèse-Nicole de), 91, 92.
Montgomery (le comté de), 91.
Montgomery (armes des), 92.
Montguyon (M. de), 74.
Montigné (Isabeau de), 11.
Montmorency (M. de), 46.
Montpezat (Françoise de), 13.
Montpezat (Guy de), 13.
Montpezat (Jean de), 13.
Montpezat (Mme de), 13, 105, 106.
Montpezat (M. de), 13, 105, 106.
Mont-Pinson (René de), 92.
Montreuil (Guillaume de), 62.
Montreuil (les), 74.
Montreuil (Michel de), 62,
Montreuil le-Chétif (l'église de), 81.
Montreuil-le-Chétif (paroisse de), 78.
Moreau de la Béraudière (M.), 50.
Morery (dictionnaire de), 92.
Moricière (Jacques de la), 87.
Morlière (M.), maître de forges, 28.
Morlière (M. de la), 38.
Mortain (le comté de), 52.
Mortain (vicomté de), 84.
Mortrée (le canton de), 59.
Motte (Geoffroy de la), 5.
Motte (Huet de la), 5.
Motte (Jean de la), 6, 7, 8, 9, 15.
Motte Fouqué (Barthélemy de la), 5.
Motte Fouqué (Charles de la), 152, 153, 154.
Motte Fouqué (Frédéric de la), 149
Motte Fouqué (Frédéric-Guillaume de la), 165.
Motte Fouqué (Frédéric-Henri-Charles de la), 160, 161, 162, 163, 164.
Motte Fouqué (Guillaume de la), 5, 6, 7.
Motte Fouqué (Guillaume-Waldemar-Frédéric de la), 165.
Motte Fouqué (Guillaume de la), sieur de Lonlai le Tesson, 8.
Motte Fouqué (Hector de la), 152.
Motte Fouqué (Henri-Charles de la), 160.
Motte Fouqué (Isabeau de la), 7, 59, 63.
Motte Fouqué (Jehan de la), 5, 7.
Motte Fouqué (Madeleine de la), 10, 11, 17, 79, 90.

Motte Fouqué (Mlle de la), 160.
Motte Fouqué (Marguerite de la), 2, 10, 11, 13, 14, 81, 121.
Motte Fouqué (Marie de la), 152.
Motte Fouqué (Nicole de la), 6.
Motte Fouqué (Oudin de la), 6.
Motte Fouqué (René de la), 7, 10.
Motte Fouqué (Roger de (la), 6.
Motte Fouqué (la baronne de la), 10, 148, 149, 151.
Motte Fouqué (la baronne Caroline de la), 164.
Motte Fouqué (la comtesse de la), 65, 66, 67, 68, 70, 73.
Motte Fouqué (la famille de la), 4, 39, 79, 92.
Motte Fouqué (la forêt de la), 5, 7, 28, 122.
Motte Fouqué (la paroisse de la), 4, 28, 89, 121.
Motte Fouqué (la seigneurie de la), 3, 17, 31, 78, 79, 91, 92, 100, 115, 121.
Motte Fouqué (le baron de la), 8, 148.
Motte Fouqué (le baron Henri-Auguste de la), 154, 155, 156, 157, 158, 159.
Motte Fouqué (le chartrier du château de la), 84.
Motte Fouqué (le château de la), 3 7, 17, 26, 30, 31, 34, 38, 42, 48, 53, 54, 59, 61, 73, 75, 76, 78, 95, 96, 99.
Motte Fouqué (le général Henri-Auguste de la), 148.
Motte Fouqué (l'église de la), 90.
Motte Fouqué (le moulin de la), 26.
Motte Fouqué (le seigneur de la), 86, 90, 99, 100, 115.
Motté (M. du), 74.
Moutiers au Perche (le prieuré de), 88.
Mouton (prix du), 23.
Muscade (prix de la), 28.
Myossens (Mlles de), 80.

N

Namur, 44.
Nantes (l'édit de), 148, 152.
Naples (prix du gros de), 32.
Navarre (la princesse de), 14, 106.

Navarre (la reine de), 14, 24, 54, 55, 91.
Navarre (le livre des dépenses de la reine de), 68, 69, 80, 91.
Navarre (le prince de), 106.
Navarre (le roi de), 14, 91.
Neaufle, 33.
Nesle (Jehanne de), 81.
Nesle (Guy de), 81.
Neubourg (la plaine du), 77.
Nevers (la princesse de), 14, 106.
Nevet (le baron de), 82, 83.
Nimgefski (le colonel), 160.
Noble (Jean), 36.
Nogent-le-Rotrou, 33.
Noisettes confites, 37.
Normandie (la), 73.
Normandie (le duc de), 36.
Normandie (le parlement de), 100.
Norys (le général), 53.
Nuelh (Mlle de), 45.

O

Oeagne (M. d'), 76.
Oilliamson (armes des d'), 86.
Oilliamson (Julien d'), 86, 87.
Oilliamson (Henri d'), 89.
Oilliamson (Marie d'), 86.
Oilliamson (Thomas d'), 86.
Ondine (le roman d'), 9, 148, 149, 151.
Or (prix de l'), 38.
Or (feuilles d'), 38.
Orbec, 42, 47.
Orderic (Vital), 86.
Orge (prix de l'), 29.
Orgères (la paroisse d'), 53, 89.
Orgères (la seigneurie d'), 10.
Orglandes (François d'), 64.
Orléans (François d'), 91.
Orléans (entrée du duc d'), 24.
Orléans (le vin d') 24, 28.
Orne pitoresque (l'), 64.

P

Palaiseau, 33.
Pallizieux, 46.
Pallu (la seigneurie de la), 52.
Panon (M. de), 63.
Pantollières (Mlle des), 75.
Paragère (Mlle de), 76.

Paris, 31, 33, 34, 38, 46, 47, 82, 83, 90.
Paris (M. Louis), 53.
Paris (la mesure de), 29.
Paris (le Ménagier de), 25.
Pasquier (Etienne), 138.
Paul IV (le pape), 138.
Pellevé (Henri de), 48.
Pennemare (la baronne de), 76.
Pennemare (le baron de), 76.
Perron (le cardinal du), 59.
Philippe-Auguste, 52.
Picardie, 63.
Pierrefitte, 15, 107.
Pierrepont, 43.
Pin (Françoise du), 11.
Plantis (la terre du), 74.
Plantis (Renée du), 16, 31.
Poitevinière (la seigneurie de la), 10.
Poitiers, 88.
Poitiers (l'abbesse du couvent de la Trinité de), 13, 105.
Poitou (Guillaume de), 143.
Poitou (noblesse du), 138.
Poivre (prix du), 25, 26.
Pont-Angot (le), 87.
Pont-Autour, 42.
Pont-Bellenger (Jeanne de), 65.
Pontoise, 47.
Poret (armes des), 56.
Poret (Jean de), 56.
Poret (seigneurie du Fresne), 56.
Poterie (le fief de la), 61.
Poulain (Pierre), 92.
Poulain (Thomas), 90.
Poulets (prix des), 97.
Pranzac, 15, 108.
Pujols (baronnie de), 57.

Q

Quatre Champs (Mme des), 45.
Quellenec (René de), 59.
Quemadeuc (M. de), 82, 83.
Quesnon (Robert), 125.

R

Raillere (la ferme de), 79.
Ramée, 31.
Rânes (la baronnie de), 64, 83.
Rânes (paroisse de), 47.
Rault (Guillaume), 86.
Rault (Marguerite), 86.
Raymond V, comte de Toulouse, 13.
Rennes, 82.

Renouard (Mme du), 45.
Rheims, 46.
Rheims (toile de), 21.
Rheinsberg (le château de), 158.
Rimblière (le fief de la), 60.
Robert Courte Heuze, 57.
Robillard (Léonard de), 56.
Robillard (Suzanne de), 152, 153.
Rochechouart (la maison de), 87.
Rochejaquelein (la comtesse de la), 64.
Rochelambert (le comte de la), 49.
Rochelambert (le marquis Henri de la), 49.
Roche Mabile (le doyenné de la), 4.
Roche Patras (M. de la), 74.
Roche sur Yon (la princesse de la), 45.
Roche Tulon (M. de la), 87.
Rocher (M. du), 79.
Rocher (Mlle du), 79.
Roissy (recherche de), 93.
Roncheville (mesure de), 29.
Roncheville (vicomté de), 29.
Ronfeugerai (chartrier du château de), 37.
Ronsard, 11, 12, 109.
Rosset (François de), 83.
Rossignol (M.), 98.
Rotours (armes des), 74.
Rotours (Guillaume des), 74.
Rotours (Jean des), 74.
Rotours (Michel des), 74.
Rotours (Pierre des) 74.
Rotours (paroisse des), 74.
Rouen, 22, 30, 35, 42, 43, 47, 67, 73.
Rouen (chambre des comptes de), 84.
Rouen (palais de), 47.
Rouen (parlement de), 57.
Rouen (troupeau de l'archevêque de), 23.
Rouvrou (baronnie de), 52.
Rouxel (famille de), 59.
Rouxel (Jacques), 59.
Rouxel (Jean), 59.
Rouxel (Pierre), 59.
Roye (la ville de), 43.
Royer (Charles de), 56.
Royer (Fabien de), 56.

S

Sac (MM. du), 74.
Sacey Tillon (Mme de), 52.
Sacey Tillon (Mlle de), 59.
Sacey Tillon (Urbain de), 53.
Sacy (fief de), 74.

Saint-André de Messei (le fief de), 62.
Saint-Auvieu (famille des Achard de), 57.
Saint-Barthélemy (le bourg de), 46.
Saint-Boyre (Mme de), 45.
Saint-Cenery (le fief de), 92.
Sainte-Claire d'Argentan (l'abbaye de), 64.
Saint Cloud, 34.
Saint-Denys, 33.
Saint-Florentin d'Amboise (l'église de), 68.
Saint Germain (Anne de), 94.
Saint-Germain (armes des), 52.
Saint Germain (Jean de), 52.
Saint-Germain (la ville de), 33.
Saint-Germain (M. de), 65.
Saint-Germain (Mlle de), 52.
Saint-Germain (Marie de), 54.
Saint-Germain (Stanislas de), 35, 36, 66.
Saint-Germain Langot (Marie de), 64.
Saint-Hilaire (M. de), 62.
Saint Hubert (portrait de), 30.
Saint Jean (portrait de), 30.
Saint Jacques de Compostelle, 88.
Saint-Just (l'abbaye de), 43.
Saint Julien (portrait de), 30.
Saint Léonard (la marquise de), 100.
Saint-Lorent (Mlle de), 45.
Saint-Luc (M. de), 61.
Saint-Ouen (le fief de), 56, 61.
Saint-Ouen (Mlles de), 75.
Saint-Ouen (portrait de), 30.
Saint-Malo (M. de), 59.
Saint-Maurice (fief de), 63, 92.
Saint-Pather (Mlle de), 80.
Saint Patrice (l'hermitage de), 5.
Saint-Patrice (paroisse de), 3, 5, 121.
Saint-Remy (Ambroise de), 11.
Saint-Remy (famille de), 10, 11, 60, 74.
Saint-Remy (Jacques de), 10, 56, 75, 79.
Saint-Remy (Jacques de), sr de Fié, 10.
Saint-Remy (Jean de), sr de Chauvigné, 10.
Saint-Remy (Jean II de), sr de Flée, 11.
Saint-Remy (Jean-Baptiste de), 90.
Saint-Remy (Jean-Jacques de), 90.
Saint-Remy (M. de), 85.

Saint-Remy (Madeleine de), 4, 92.
Saint-Remy (Pierre de), 4, 11, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 90.
Saint Remy (René de), 11, 75.
Saint-Roch (Mlles de), 62.
Saint-Taber (l'abbaye de), 46.
Saint-Simon (armes des), 92.
Saint Simon (Claude-Antoine de), 93.
Saint-Simon Courtomer (la maison de), 93, 99.
Saint-Simon (Guy de), 92, 94, 95.
Saint-Simon (Jacques-Antoine de), 93.
Saint-Simon (Jean de), 93.
Saint-Simon (Jean-Antoine de), 93.
Saint-Simon (le marquis de), 96, 97.
Saint-Simon (Nicolas-Philippe-Antoine de), 99.
Saint-Simon (Pierre de), 99.
Saint-Surin (le baron de), 4, 107.
Saint-Surin (la seigneurie de), 160.
Sanzay (le comte de), 16, 30, 31, 47, 48, 50, 52, 59, 61, 67, 74, 76.
Sanzay (Anne de), 16, 63.
Sanzay (Charles de), 16, 40, 63, 129.
Sanzay (château de), 142.
Sanzay (Claude de), 11, 15, 16, 75, 115, 121.
Sanzay (Christophe de), 16.
Sanzay (Etienne de), 39.
Sanzay (Jehanne de), 143.
Sanzay (la comtesse de), 2, 17, 21, 27, 28, 30, 32, 34, 37, 38, 42, 47, 74, 78, 80, 81, 101, 105.
Sanzay (la maison de), 39, 81, 144.
Sanzay (le vicomte de), 63, 75.
Sanzay (paroisse de), 41,
Sanzay (Radulphe de), 142.
Sanzay (René II de), 16, 17, 31.
Sanzay (René III de), 16, 38, 39, 75, 81, 109, 113, 129, 135, 138, 139.
Sanzay (Renée de), 75, 80, 90.
Sassigny (Mme de), 45.
Satin (prix du), 68, 69, 168.
Saucerie (fief de la), 62, 63.
Sauceuze (Mme de), 55.
Saucier, écuyer de la reine Aliénor, 63.
Sauvagère (la forge de la), 84.
Sauvagère (paroisse de la), 52.
Saux, 34.
Savoie (la duchesse de), 53.
Savoie (René de), 13.
Schubert (Marianne de), 161.

Schlegell (Louise de), 160.
Sedan, 46.
Séez (la ville de), 34, 76.
Séez (le diocèse de), 74.
Séez (l'évêque de), 92.
Seigle (prix du), 29.
Sel (prix du), 25.
Sentrailles (Mlle de), 80.
Serge d'escot, 69.
Serizay, 34.
Sevray (fief de), 57.
Sevray (paroisse de), 57.
Sicile (la), 99.
Sicotière (M. Léon de la), 64.
Sillet (le capitaine), 62.
Simereaux (gâteaux dits), 79.
Simon (Arthur), 93.
Simon (François), 94.
Simon (Jean-Antoine), 93.
Simon (Robert), 93.
Singé (Mme de), 45.
Soie (passement de), 37.
Soie (prix de la), 70.
Soissonnois (le régiment de).
Sonnet de Courval (le poëte), 71.
Spa (les eaux de), 45, 46.
Stavelot, 46.
Stralsund, 154.
Sucre (prix du), 25.
Sucre rosat, 37.

T

Taffetas (prix du), 68, 69.
Talmont (la princesse de), 64.
Talmont-Laval (le prince de), 153.
Tapisserie de haute lisse, 34.
Thémines (la maison de), 87.
Thorigny (les étangs de), 61.
Thorigny (le comté de), 64.
Thiboutot (Louis-François de), 99.
Thiboutot (Louise-Rose de), 99.
Tilleul (fief du), 63.
Tillières (la comtesse de), 75.
Tillières (le comte de) 75.
Tode (Albertine), 164.
Toile (prix de la), 21, 22, 96.
Tonnay Boutonne (la baronnie de), 148, 152.
Touchette (le logis de la), 78.
Toulouse, 107.
Tours, 24.
Toussainville (Renée de), 94.
Trépagni, 43.
Trie (château de), 43.
Trie (la ville de), 107.

V

Valognes (vicomté de), 54.
Valois (Marguerite de), 31, 44, 45.
Vanembras (armes des), 62.
Vanembras (famille de), 62.
Vanembras (Jean de), 61.
Vanembras (Jehan de), 62.
Varennes (la forge de), 82.
Vassy (M. de), 30.
Vauborel (famille de), 52.
Vauborel (Jacques de), 52.
Vaucouleurs (le s^r de), 28.
Vaudemont (Mme de), 45.
Vauquelin (Anne), 74.
Vauquelin (Guillaume), s^r de Sacy et des Yveteaux, 74.
Vauquelin de la Fresnaye, 115.
Veaujois (le fief de), 62.
Velours (prix du), 68, 69.
Vendôme (M. de), 82.
Vergniaud Romagnesi (M.), 24.
Vermandois (Atilde de), 81.
Vertot (l'historien), 93.
Vieilleville (le maréchal de), 49.
Vieuxpont (la seigneurie de), 60.
Vieuville-d'Orvillé (Marguerite de la), 99.
Vignat (la baronnie de), 91.
Vigneral (M. de), 57.
Vigneral (Jean de), 57.
Vigneral (fief de), 57.
Villaines (Guillemette de), 63.
Villaines (Pierre de), dit le Bègue, 63.
Villaines (Pierre de), évêque de Bayeux, 63.
Villaines (le marquis de), 74.
Villars (le marquis de), 13, 105.
Villedieu (chandeliers de), 20.
Villefranche, 107.
Villers-Canivet (le bourg de), 88.
Villerville (M. de), 87, 88, 89.
Villette (Charles de), 52.
Villette (Pierre de), 52.
Villette (seigneurie de), 52.
Villière (le capitaine la), 61.
Villon (le poëte), 72.
Villy, 125.
Vimoutiers, 47.
Vin clairet, 24.
Vinaigre (prix du), 97.
Vire (vicomté de), 54.
Vitry (M. de), 82.
Vouzy (fief de), 63.

Y

Yère, 46.
Ypres (serge d'), 32.
Yveteaux (fief des), 74.

CETTE DEUXIEME EDITION

DU

JOURNAL DE LA COMTESSE DE SANZAY

A ETE ACHEVEE D'IMPRIMER A EVREUX

PAR A. HERISSEY

POUR A. AUBRY, LIBRAIRE

A PARIS

LE PREMIER JUILLET M D CCC LIX

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

FEB 8 1977

FEB 10 2005

U017 MAR 2008

a39003 002980919b

CE DC 0611
.N851L3 1859
COO LA FERRIERE- JOURNAL DE
ACC# 1320040

Les Reliures Caron
TEL.: (819) 686-2059
(MTL.) 861-7768
CC